

**LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ
AU NOUVEAU-BRUNSWICK**

Rapport préparé par

Maurice Beaudin, PhD
Professeur d'économie
Université de Moncton, campus de Shippagan

Pour

Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick
Front commun pour la justice sociale
Chaire de recherche en santé CNFS-Université de Moncton sur le vieillissement

17 Juillet 2018

Plan du rapport

Sommaire exécutif	2
Introduction	8
<i>Quelques précisions méthodologiques</i>	10
1. Les aînés en situation de pauvreté au Canada et ailleurs	14
1.1 <i>Le Canada dans la zone OCDE</i>	14
1.2 <i>Aperçu des tendances canadiennes</i>	19
1.3 <i>Certaines tendances et comparaisons provinciales</i>	26
2. Vieillesse démographique : où en sommes-nous ?	28
2.1 <i>Projections des aînés versus autres groupes d'âge</i>	28
2.2 <i>L'effet des baby-boomers</i>	29
2.3 <i>Répartition provinciale des aînés</i>	32
2.4 <i>Aînés selon langue maternelle</i>	34
2.5 <i>Familles d'aînés</i>	35
<i>Quelques mots sur les familles monoparentales</i>	37
3. Portrait d'ensemble des aînés en situation de pauvreté au N-B	38
3.1 <i>Une pauvreté relative plus marquée chez certains types de familles</i>	38
3.2 <i>Les femmes plus marginalisées que les hommes</i>	39
3.3 <i>Des différences marquées entre le troisième âge et la génération silencieuse</i>	40
3.4 <i>Familles à faible revenu : comparaisons régionales</i>	41
3.5 <i>Évolution de l'indice de faible revenu au Nouveau-Brunswick</i>	43
4. Répartition des revenus	46
5. Sources de revenu et santé financière des aînés	50
<i>L'apport des revenus des aînés selon la source : 2015 vs 2005</i>	51
En guise de conclusion	55
Liste des tableaux	60
Liste des figures, schémas et graphs	60

Sommaire exécutif

La présente étude vise à cerner le problème de marginalisation socio-économique des aînés au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une initiative du Centre d'études du vieillissement et de la Chaire de recherche en santé CNFS sur le vieillissement des populations de l'Université de Moncton (Dr Suzanne Dupuis-Blanchard), en collaboration avec l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick (Solange Haché, Présidente) et le Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick (Jean-Claude Basque). L'étude a bénéficié de subventions de recherche de la Société Santé et Mieux-être en français du Nouveau-Brunswick (SSMEFNB), le Secrétariat des Affaires intergouvernementales du gouvernement du Nouveau-Brunswick et la Chaire de recherche en santé CNFS-Université de Moncton sur le vieillissement des populations dans le cadre de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés.

Outre les documents et études sur la question au Canada et à l'étranger, l'analyse s'appuie sur les données officielles de Statistiques Canada, notamment les recensements et les enquêtes périodiques sur les aînés. Après un bref tour d'horizon de la question au Canada et à l'international, nous situons la province dans le contexte canadien, tout en examinant la question au sein des sous-régions provinciales, et ce, pour divers sous-groupes selon l'âge, le sexe et le statut familial. Bref, le but du rapport consiste à cerner sous divers angles la question de la pauvreté relative des aînés au Nouveau-Brunswick et d'en mesurer sa portée et son évolution.

Des études consultées, on retient que la situation socioéconomique des aînés ou d'un groupe quelconque n'est pas un état soudain, mais bien le cumul d'antécédents qui prédisposent ou non à la précarité sociale et économique. La capacité financière des aînés est de fait largement tributaire de leurs antécédents sur le marché du travail ou des bénéfices acquis durant leur vie active. Dans la plupart des pays industrialisés, la situation socioéconomique des aînés s'est grandement améliorée à partir des années 1970, grâce notamment à la mise en place de programmes de soutien du revenu et d'incitatifs à l'épargne. En raison également de l'arrivée progressive des baby-boomers à la retraite. Ces derniers ont en général bénéficié d'une économie en forte progression et d'un marché de l'emploi favorable ayant permis d'accumuler des actifs et épargnes, tout en bâtissant des plans de retraite avantageux. Ce qui fait qu'en tant que bloc, le groupe aîné n'est généralement pas considéré comme étant à risque pour ce qui est de la situation de pauvreté.

Cela dit, deux faits s'imposent. D'abord, la précarité socioéconomique de certains sous-groupes d'aînés est bien réelle, dépendamment de leurs caractéristiques personnelles ou familiales, ou encore, selon leur lieu de résidence. Par ailleurs, la tendance lourde montrant la baisse continue de pauvreté relative chez les aînés s'est renversée à partir des années 1990, et les indices de précarité socioéconomique sont depuis en hausse, une tendance que la crise financière de 2008-09 n'a fait qu'accroître.

Au Canada, la situation socio-économique relative des aînés, dans l'ensemble, s'est beaucoup améliorée à partir des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990. Mais leur situation a stagné ou s'est même dégradée par la suite. Le ratio du revenu total moyen des aînés à celui

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

de la population adulte (16 ans +) a bien progressé à la faveur des aînés entre 1976 et 1996, passant de 55 % à 80 %, pour stagner autour de ce seuil depuis. Cela reflète la difficulté pour les aînés, depuis les années 2000, à maintenir la cadence des revenus de l'ensemble de la population. Cette difficulté est encore plus apparente pour les aînés du Nouveau-Brunswick. Comme le montre le tableau ci-après, leur revenu moyen rapporté à l'ensemble de la population adulte est passé de 56 % en 1976 à 88,6 % en 1996, pour baisser à 78,9 % en 2016. En rapport à la moyenne nationale, leur situation s'est améliorée de 1976 à 1996, mais reculait pour la période plus récente.

	Revenu réel moyen des déclarants à l'impôt (en \$ constants de 2016)								
	1976	1996	2016	1976	1996	2016	1976	1996	2016
	Déclarants 65 ans +			Hommes 65 ans +			Femmes 65 ans +		
Canada									
Rev moyen (\$K2016)	\$21 300	\$29 000	\$37 200	\$29 100	\$36 600	\$43 300	\$15 000	\$23 100	\$31 900
<i>aînés en % pop 16 +</i>	55,3	80,3	83,2	75,6	101,4	96,9	39,0	64,0	71,4
Nouveau-Brunswick									
Rev moyen (\$K2016)	\$16 900	\$26 300	\$30 600	\$20 900	\$33 600	\$35 900	\$13 500	\$20 700	\$26 100
<i>aînés en % pop 16 +</i>	56,0	88,6	78,9	69,2	113,1	92,5	44,7	69,7	67,3
<i>N-B en % du Canada</i>	79,3	90,7	82,3	71,8	91,8	82,9	90,0	89,6	81,8

Source : Stat Can, Cansim 206-0052 ; compilation de M. Beaudin.

La mesure de faible revenu (MFR) de Statistiques Canada montre un pattern tout aussi frappant. Selon cette mesure, la fréquence de faible revenu chez les aînés canadiens est passée d'un seuil de 30 % et plus au milieu des années 1970 à 4 % au milieu des années 1990, pour remonter à 14,5 % en 2015. Les fréquences varient de beaucoup selon le statut familial, entre les familles économiques d'aînés (en couple et monoparentales) et les aînés hors-famille économique, vivant généralement seuls. Elles varient également selon la génération d'aînés, le genre et la localisation géographique.

Au Nouveau-Brunswick, la proportion d'aînés en situation de pauvreté atteint 20,2 % en 2015, soit 5,7 points de % de plus que celle des aînés dans l'ensemble du pays. Si on retient les *familles économiques d'aînés*, leur fréquence de faible revenu est passée de 33 % au milieu des années 1990 à 18 % environ au début des années 1980 et 4-5 % au milieu des années 1990, pour néanmoins remonter par la suite et atteindre 15 % et plus à partir de 2013. Concernant les *aînés hors-famille économique*, un groupe beaucoup plus à risque puisque vivant seuls pour la grande majorité, leur fréquence de faible revenu est passée de 50 % et plus au milieu des années 1970 à 15-16 % au milieu des années 1990, pour remonter rapidement par après et dépasser le cap des 45 % en 2016. Le nombre d'aînés hors-famille économique en situation de faible revenu est ainsi passé de 9 000 au tournant des années 1980 à 4 000 environ au milieu des années 1990, pour remonter à 17 000 en 2016.

Ces quelques chiffres montrent que si les aînés, en général, jouissent aujourd'hui d'un bon niveau de vie, leur situation dans l'ensemble s'est quelque peu dégradée depuis une vingtaine d'années. Et ce, en dépit du fait que les aînés demeurent de plus en plus longtemps sur le marché du travail ou le réintègrent pour différentes raisons, dont les besoins financiers. Au Nouveau-Brunswick, le taux d'activité des hommes de 65 ans et plus est passé de 7,1 % en 2002 à 16,7 % en 2017 ; les taux correspondants sont 2 % et 8 % pour les femmes du même

LES ÂNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

groupe d'âge. Pour certains sous-groupes d'ânés, en particulier ceux hors-famille économique ou habitant seul, ou encore, ceux n'ayant pas bénéficié de conditions favorables sur le marché du travail, on se retrouve souvent avec des revenus en-dessous du seuil de faible revenu.

On sait que les conditions liées à l'emploi se sont effritées au fil des ans avec la prolifération des partenariats public-privé, réduisant ainsi les avantages liés aux emplois syndiqués et aux régimes de retraite. Aussi, les rendements sur les placements se font plus timides que par le passé. Au Nouveau-Brunswick, le tiers environ des ânés ont des revenus de placements. Or ces revenus rapportaient 9,5 % de l'ensemble de leurs revenus en 2001, versus 5 % seulement en 2015. Dans le même intervalle, leur revenu moyen de placement, en termes réels, a diminué de 18 %. Qui fait qu'un nombre plus restreint d'ânés, en proportion du moins, bénéficient de ces acquis une fois à la retraite. Beaucoup se retrouvent à devoir budgéter avec le revenu de sécurité de vieillesse et le supplément de revenu garanti.

L'augmentation des inégalités de revenu explique dans une certaine mesure l'évolution du taux de pauvreté chez certains groupes, notamment les ânés dont bon nombre se retrouvent dans les quintiles ou déciles inférieurs de revenus. Au Canada, par exemple, le revenu moyen des familles du 1^{er} quintile (les 20 % les moins nanties) a progressé de \$4 400 (+ 16 %) en termes réels sur les vingt dernières années (1996 à 2016), alors qu'il augmentait de \$86 800 (+ 39 %) chez le dernier quintile (le 20 % des familles les plus nanties). Au Canada comme dans les provinces, ces tendances reflètent jusqu'à un certain point l'évolution du taux de pauvreté chez les ânés. Et cela saute aux yeux lorsqu'on examine la répartition des ânés selon leur tranche de revenu. Au Nouveau-Brunswick, 25 275 ânés ont déclaré pour l'année 2015 un revenu après impôt inférieur à \$15 000 et 30 340 autres un revenu net entre \$15 000 et \$19 999. Quatre ânés sur dix (40,2 %) ont ainsi déclaré un revenu net de moins de \$20 000, alors que le revenu moyen était de \$30 600 pour l'ensemble du groupe âné et \$38 800 pour l'ensemble de la population adulte (16 ans et plus).

Concernant le problème de précarité socioéconomique, les études consultées et nos analyses montrent une diversité de cas. La situation familiale semble un aspect important à considérer, tout comme le genre (homme ou femme), ou encore le lieu de résidence. Les ânés faisant partie de familles économiques sont moins à risque, bien que la situation diffère de beaucoup entre les familles en couple et celles monoparentales. Pour ce qui est des ânés hors-famille économique, surtout ceux vivant seuls (huit sur dix), ils sont encore plus exposés à des situations de faible revenu. Et les femmes, dans un cas comme dans l'autre, vivent davantage des situations de pauvreté. Voyons quelques chiffres pour le Nouveau-Brunswick.

Selon le recensement de 2016, un peu plus de 28 000 ânés (20 % de tous les ânés ayant déclaré un revenu) avaient un revenu en 2015 considéré à faible revenu. Or, ce taux varie de 12 % (10 250 familles à FR) pour les familles économiques en couple à 20 % pour les familles économiques monoparentales (1 315 à FR). La fréquence de faible revenu atteint 44 % pour les ânés hors-famille économique vivant seul (15 625 à FR) et 7,7 % seulement pour les ânés hors-famille économique vivant avec des personnes apparentées ou non (640 à FR).

Pour l'ensemble du groupe âné, la proportion d'individus en situation de faible revenu varie de 17 % pour les hommes à 23 % pour les femmes. Chez les hommes, le différentiel n'est que de 2 points de % entre les gens du 3^e âge (65-74 ans) et ceux de la génération silencieuse

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

(75 ans et +), soit 16,4 % vs 18,4 %. Chez les femmes, le différentiel s'élargit à 7,5 points de % entre celles de 65-74 ans (20 %) et leurs aînées de 75 ans et plus (27,5 %).

Il s'est ajouté 10 860 aînés en situation de faible revenu au Nouveau-Brunswick entre 2005 et 2015, une hausse de 64 %. Se sont ajoutés 5 455 hommes (+ 97 %) et 5 405 femmes (+ 48 %). Si les femmes aînées demeurent plus exposées que les hommes à la situation de faible revenu, ces derniers semblent en mode rattrapage, surtout chez les 75 ans et plus parmi lesquels se sont ajoutés 2 170 cas à faible revenu chez les hommes vs 1 450 chez les femmes.

Enfin, le lieu de résidence peut aussi s'avérer un aspect important en matière de précarité socioéconomique. Sur la base des informations disponibles, nous avons fait trois regroupements pour l'ensemble de la province, à savoir, les trois principales zones urbaines (RMR et AR) du sud du Nouveau-Brunswick que nous désignons sous le vocable *Sud NB urbain*, les quatre centres (AR) en périphérie du nord de la province (*Nord NB urbain*) et le reste, constitué des petits centres de moins de 10 000 habitants et des zones rurales que nous désignons *Régions rurales et petites villes* (RRPV). Des données moins élaborées ont pu être présentées, notamment la fréquence de faible revenu, au niveau des divisions de recensement et des sous-divisions de recensement (SDR). Voyons ce qu'il en est.

On note d'abord une différence marquée dans la proportion de personnes âgées selon les sous-régions, celle-ci variant de 16,5 % dans le Sud NB urbain à 22,2 % pour le Nord NB urbain et 21,2 % dans l'ensemble des RRPV de la province. Pour ce qui est de la fréquence de faible revenu chez les aînés, elle varie de 14,7 % à 22,2 % et 25,3 % respectivement pour chacune des sous-régions. Le Sud NB urbain abrite 43,5 % des aînés de la province mais on n'y retrouve que 31,7 % des aînés en situation de faible revenu. Les quatre centres urbains en périphérie (nord du N-B) comptent 15,1 % des aînés de la province et une part un peu plus élevée (16,3 %) des aînés néo-brunswickois en situation de faible revenus. Les proportions s'inversent dans l'ensemble des RRPV où résident 41,4 % des aînés de la province, mais 52 % des aînés néo-brunswickois en situation de faible revenus.

	Aînés (65 ans et plus) en 2015			Aînés en situation faible revenu		
	Nombre	Proportion d'aînés (%)	Part prov en %	Nombre	Fréquence faibl rev (%)	Part prov en %
N-B (Prov)	138 410	18,9	100,0	27 830	20,2	100,0
<i>Sud N-B Urbain</i>	60 220	16,5	43,5	8 825	14,7	31,7
<i>Nord N-B Urbain</i>	20 470	22,2	15,1	4 525	22,2	16,3
<i>N-B rural (RRPV)</i>	57 720	21,2	41,4	14 480	25,3	52,0

La précarité socioéconomique des aînés du Nouveau-Brunswick ressort à l'échelle des Maritimes. Sur la base des 35 comtés ou divisions de recensement (DR) que compte l'espace régional, 9 ont une fréquence de faible revenu chez les aînés égale ou supérieure à 25 %. Parmi ces DR, 6 sont du Nouveau-Brunswick, dont Gloucester (28,7 %), Victoria (27,6 %), Restigouche (26 %), ainsi que Queens, Kent et Madawaska (25 %). Et le comté de Northumberland suit de près avec 24 % d'aînés en situation de faible revenu. À noter qu'il s'agit tous, à l'exception de Queens, de comtés en périphérie nord de la province, dont la plupart à majorité francophone.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

La fréquence de faible revenu chez les aînés évolue différemment d'une sous-région à l'autre et aussi selon le genre. Cette fréquence s'est élargie de 3,2 points de % de 2005 à 2015 pour l'ensemble provincial. Mais elle augmentait beaucoup plus dans le Nord NB urbain (+ 4,7 pts de %) que dans les trois centres du Sud (+ 2,2 pts de %). Les RRPV de la province voyaient leur fréquence augmenter de 4 points de %. Les hommes aînés du Nord NB urbain et ceux des RRPV ont vu leur taux de faible revenu progresser le plus de 5 pts de % durant cette période.

	Fréquence de faible revenu chez les aînés du N-B, 2005 vs 2015								
	Total des aînés			Hommes			Femmes		
	2005	2015	Var en pts de %	2005	2015	Var en pts de %	2005	2015	Var en pts de %
N-B (Prov)	17,0	20,2	3,2	12,8	17,1	4,3	20,3	23,0	2,7
<i>Sud N-B Urbain</i>	12,5	14,7	2,2	8,6	11,7	3,1	15,4	17,2	1,8
<i>Nord N-B Urbain</i>	17,5	22,2	4,7	12,6	17,9	5,3	21,5	26,1	4,6
<i>N-B rural (RRPV)</i>	21,3	25,3	4,0	16,8	22,2	5,4	25,0	28,1	3,1

À 22,2 % en 2015, la fréquence de faible revenu demeure toujours plus élevée chez les jeunes néo-brunswickois (< 18 ans). Cette fréquence est moindre (19 %) chez les 18-24 ans et encore moins (13,8 %) chez les 25-54 ans. Pour le groupe pré-retraite des 55 à 64 ans, la fréquence augmente à 15 %, puis 18,2 % pour les aînés de 65 à 74 ans et enfin 23,5 % pour les aînés de 75 ans et plus. Si on observe la tendance sur dix ans d'intervalle, soit de 2005 à 2015, la situation est demeurée plus ou moins stable pour les jeunes de moins de 18 ans, bien qu'on y recense 2 745 individus en moins en situation de pauvreté, selon la mesure de faible revenu. Même constat pour les 18-24 ans qui comptent également 1 235 individus en moins en situation de faible revenu. Pour les adultes les plus actifs, le groupe des 25 à 54 ans, leur situation s'est légèrement améliorée, leur taux ayant régressé de 14,5 % à 13,8 %. Mais on y recense tout de même 6 620 individus en moins en situation de pauvreté. Pour ces trois groupes d'âge, cela reflète en partie leur poids démographique en baisse.

Ce n'est plus le cas pour les autres groupes dont le poids démographique ne cesse d'augmenter. À commencer par les 55-64 ans, ces derniers ont dans l'ensemble amélioré leur situation relative en matière de revenu, avec une proportion à faible revenu ayant régressé de 17,4 % à 15 %. Ce qui n'a pas empêché la progression du nombre d'individus en situation de faible revenu (+ 1 425), dont les deux tiers des hommes. Pour les aînés de 65 à 74 ans, leur situation s'est empirée sur les deux plans : la fréquence de faible revenu a augmenté de trois points de % (15,2 % à 18,2 %) et le nombre d'individus en situation de pauvreté a presque doublé (de 7 245 à 15 640). Et finalement, pour le groupe de la génération silencieuse, les 75 ans et plus, leur situation déjà précaire s'est encore plus détériorée avec une fréquence de faible revenu en hausse de 4,3 points de % (de 19,2 % à 23,5 %) et 3 615 individus additionnels à faible revenu qui porte leur nombre à 12 190 en 2015. À noter que parmi ces individus à faible revenus âgés de 75 ans et plus, on compte deux femmes pour un homme, mais la progression de ces derniers dans le groupe des moins nantis s'est accéléré, leur nombre ayant plus que doubler de 2005 à 2015, alors qu'il n'augmentait que de 22 % chez les femmes.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Pour conclure, quelques mots sur la provenance des revenus des aînés néo-brunswickois. Ces derniers ont déclaré des revenus totaux de l'ordre de 4,5 milliards de \$ en 2015, pour un revenu total moyen de \$32 523. Près de 54 % des revenus des aînés proviennent du marché (emploi, placements, pensions privées), le reste provenant des transferts gouvernementaux. Les revenus de retraite (pensions privées et d'employeur) représentent la plus grosse part, soit 34,1 % de l'ensemble des revenus. L'apport des revenus d'emploi sont en hausse chez les aînés étant donné leur taux d'activité qui monte graduellement. Ces revenus représentent 13,3 % de leurs revenus totaux en 2016. Les revenus de placements ont rapporté pour leur part 5 % de tous leurs revenus.

Les revenus d'emploi et de pensions privées de retraite favorisent de loin les hommes, alors que les femmes recourent davantage aux transferts de la Sécurité de vieillesse et du Supplément de revenu garanti. Outre le taux d'activité plus élevé chez les hommes, ces derniers ont généralement des emplois mieux rémunérés et de plus longue durée. Qui fait que le revenu moyen d'emploi chez les hommes de 65 ans et plus est de \$20 785 en 2015, comparativement à \$13 500 seulement chez les femmes du même groupe d'âge.

En termes agrégés, la part des revenus du marché a augmenté de 2005 à 2015, passant de 48,9 % à 53,8 % de l'ensemble des revenus des aînés du Nouveau-Brunswick. Les proportions ont varié inversement pour les revenus de transferts, soit de 51,1 % à 46,6 %. En revanche, le revenu moyen de pensions du Canada que reçoivent les aînés du Nouveau-Brunswick a reculé en termes réels, soit de -4,4 % pour la SV & SRG et -1,6 % pour le revenu moyen du RPC. Cela confirme les observations menées ailleurs au pays et discutées dans la revue de littérature.

Des différences notoires chez les aînés existent entre les hommes et les femmes pour ce qui est de la provenance du revenu. Les hommes tirent 60 % de l'ensemble de leurs revenus par le biais du marché en 2015, notamment les revenus de retraite privée ou d'employeurs et les revenus d'emploi. Il s'agit d'une hausse de quatre points de pourcentage sur dix ans. Pour les femmes aînées, les revenus de marché rapportent moins, mais leur part a progressé de cinq points de % (40,5 % à 45,8 %) de 2005 à 2015.

Pour ce qui est des revenus de transferts, ils concernent principalement les pensions du Fédéral (SV et RPC), incluant le SRG et les allocations au conjoint. Ces apports représentent 37 % des revenus totaux des aînés masculins en 2015, une baisse de 4,5 points de % depuis 2005. Les femmes aînées y recourent beaucoup plus, couvrant 52 % de leurs revenus totaux. Toutefois, cette part a également diminué de cinq points de %. Un autre point important à mentionner est le fait que le revenu moyen de ces pensions du Fédéral a diminué, en termes réels. De 2005 à 2015, il a baissé de 3 % chez les hommes et d'un peu plus de 4 % chez les femmes. Il semble que ces revenus ont peine à suivre l'inflation. Ce qui explique la précarité socioéconomique des individus ou familles qui en dépendent.

Introduction

La présente étude vise à cerner le problème de marginalisation socio-économique des aînés au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'une initiative du Centre d'études du vieillissement et de la Chaire de recherche en santé CNFS sur le vieillissement des populations de l'Université de Moncton (Dr Suzanne Dupuis-Blanchard), en collaboration avec l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick (Solange Haché, Présidente) et le Front commun pour la justice sociale du Nouveau-Brunswick (Jean-Claude Basque). L'étude a bénéficié de subventions de recherche de la Société Santé et Mieux-être en français du Nouveau-Brunswick (SSMEFNB), le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le Consortium national de formation en santé (CNFS) dans le cadre de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 : éducation, immigration, communautés.

La question de la pauvreté touche différents groupes dans la société à des degrés divers. On s'entend pour dire que la pauvreté mène à l'isolement social, ce qui a des répercussions profondes sur la santé et le bien-être des personnes, qui contribue par ailleurs à leur isolement et leur marginalisation au plan sociocommunautaire. Ces personnes sont moins aptes à demeurer actives, à s'impliquer bénévolement, à intégrer ou demeurer sur le marché du travail ou à générer des revenus suffisants qui leur permettrait de sortir du cercle vicieux de la dépendance.

La question de la pauvreté ramène au départ à deux questionnements importantes. D'abord, qu'est-ce qu'une situation de pauvreté ? Et qui sont les groupes-cibles ou à risque ? Il va sans dire que le concept de pauvreté est des plus relatifs qui repose sur un consensus social, défini à un moment particulier dans une région ou pays donnés. Définir la pauvreté revient à établir des critères subjectifs, voire même arbitraires. C'est pourquoi les agences statistiques, tant canadiennes qu'à l'international, ne tentent pas de cerner spécifiquement l'état de pauvreté, mais plutôt la situation de faible revenu. Nous discutons un peu plus loin des mesures, relatives et absolues, concernant l'état de pauvreté.

Bien que les gens en situation de faible revenu ne forment pas un groupe homogène, ils sont plus à même de vivre des situations d'exclusion socioéconomique ou d'isolement social, ce qui les prédispose encore davantage à une situation de pauvreté relative. À savoir qui sont les personnes à risque, tout dépend de l'étendue du groupe cible. Dans le cas des aînés, par exemple, qui sont les personnes à risque vis-à-vis la pauvreté ? Est-ce davantage les femmes que les hommes ? Les actifs vis-à-vis les inactifs sur le marché du travail ? Les aînés vivant en couple versus ceux vivant seul ? Les aînés sans diplôme versus ceux avec diplôme ? Les aînés vivant en région rurale par rapport à ceux vivant en milieu urbain ? Les aînés de groupes ethniques ou linguistiques minoritaires ? En réalité, tous ces types de regroupements ont déjà fait l'objet d'études en rapport à la pauvreté. Et la liste pourrait s'allonger.

Si la pauvreté n'est pas prédestinée à des individus spécifiquement ou à des groupes particuliers de personnes, les conditions qui la soutienne s'adressent davantage à certains groupes que d'autres. Au Canada, par exemple, la proportion de gens sous le *Seuil de faible revenu* (voir définition dans l'encadré 1) était d'environ 8,8 % en 2014, une proportion qui grimpe à 22,5 % chez les personnes handicapées et 23,7 % chez les familles monoparentales. Et au sein même de ces groupes, la situation varie d'un sous-groupe à l'autre. Par exemple,

LES ÂNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

concernant les familles monoparentales, la proportion à faible revenu variait de 12,8 % chez celles de parents masculins à 26 % pour celles de parents féminins.¹

Certains groupes sont plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. Au Canada, les personnes vivant seules de 45 à 64 ans, les chefs de familles monoparentales, les nouveaux immigrants (ceux qui vivent au pays depuis moins de 10 ans), les personnes handicapées et les Autochtones figurent parmi les groupes à risque. Les aînés, en tant que bloc, ne sont pas considérés, ce qui n'exclut pas pour autant une situation de pauvreté relative de sous-groupes d'aînés selon certaines caractéristiques personnelles ou familiales, ou encore, selon leur lieu de résidence. Le Conseil des aînés du Canada estime à 16 % la proportion d'aînés qui vivent une situation d'isolement social prédisposant à la pauvreté. Et ces personnes se retrouvent dans pas moins de neuf sous-groupes à risque.² Nous nous attardons sur quelques-uns de ces sous-groupes à faible revenu au Nouveau-Brunswick, notamment les aînés vivant seuls et ceux vivant dans des régions éloignées ou rurales.

Par ailleurs, la situation socioéconomique des aînés ou d'un groupe quelconque n'est pas un état soudain, mais bien le cumul d'antécédents qui prédisposent soit à l'amélioration de leur situation sur le moyen et long termes, soit à sa détérioration. Cela s'applique d'autant plus aux adultes d'âge mûr en marge de leur retrait du marché du travail. Leur capacité financière est de fait largement tributaire de leurs antécédents sur le marché du travail ou des bénéfices acquis durant leur vie active. D'autres facteurs peuvent également influencer sur l'état de pauvreté des groupes d'individus. On mentionnera, entre autres : les cycles économiques, le rattrapage des femmes sur le marché du travail, le retour à l'activité productive des aînés, etc.

Cela dit, il est clair que de nombreux aînés jouissent aujourd'hui d'un très bon niveau de vie puisqu'ils avaient un bon emploi bien rémunéré avec des conditions favorables à la retraite (rente professionnelle, pension d'employeur, placements en REER ou autres). Cela est vrai en particulier pour les ménages à deux salariés. Mais ce n'est pas le cas pour beaucoup d'aînés. Aussi, les conditions liées à l'emploi se sont effritées au fil des ans avec la prolifération des partenariats public-privé, réduisant ainsi les avantages liés aux emplois syndiqués³ et aux régimes de retraite. Aussi, les rendements sur les placements se font plus timides que par le passé. Qui fait qu'un nombre plus restreint d'aînés, en proportion du moins,

¹ Document d'information sur la pauvreté au Canada, octobre 2016.

² Les groupes retenus par le Conseil sont les aînés autochtones, les aînés qui agissent comme proches aidants, les aînés immigrants, les aînés LGBT, les aînés vivant seuls, les aînés vivant dans des régions éloignées ou rurales, les aînés à faible revenu et ceux vivant dans la pauvreté, les aînés ayant des problèmes de santé mentale et les aînés ayant des problèmes de santé ou qui sont handicapés. Voir *Qui est à risque et que peut-on faire à cet égard ?* Une revue de la littérature sur l'isolement social de différents groupes d'aînés, Conseil des aînés du Canada, février 2017.

³ En 2017, le taux de syndicalisation des travailleurs au Nouveau-Brunswick s'établit à 27,7 %, soit le huitième plus bas parmi les provinces canadiennes. Terre-Neuve et Labrador compte la plus forte proportion de travailleurs syndiqués (36,8 %), suivie du Québec (35,4 %), du Manitoba (34,5 %), de la Saskatchewan (31 %) de l'Île-du-Prince-Édouard (29,5 %), de la Nouvelle-Écosse (28,9 %) et de la Colombie-Britannique (28,3 %). Le plus grand syndicat au Nouveau-Brunswick, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), compte 30 000 membres et représente les travailleurs de la santé, de l'éducation, des municipalités, des universités, des services sociaux, des transports et des foyers de soins.

bénéficient de ces acquis une fois à la retraite. Beaucoup se retrouvent à devoir budgéter avec le revenu de sécurité de vieillesse et le supplément de revenu garanti.

Bref, notre étude vise dans un premier temps à cerner le problème de pauvreté ou de marginalisation socioéconomique des aînés au Canada et ailleurs dans les pays industrialisés, tout en esquissant les tendances au cours des dernières décennies. Nous verrons par la suite la situation d'ensemble des aînés au Nouveau-Brunswick et tenterons de cibler et de caractériser les groupes ou sous-groupes vivant en situation de pauvreté.

Quelques précisions méthodologiques

Avant d'entamer l'analyse, il importe d'apporter certaines précisions pour ce qui est de la terminologie employée. Car celle-ci peut varier d'une étude à l'autre selon les objectifs visés et selon les pratiques langagières du milieu. Afin d'éviter la confusion, nous précisons et justifions la terminologie employée dans les encadrés qui suivent. À commencer par les mesures de la pauvreté, la définition même du groupe des aînés, de même que certaines clarifications en rapport à la terminologie d'usage de Statistiques Canada concernant les groupes-cibles et les régions.

Encadré 1 – Mesures de faible revenu selon Statistiques Canada

Disponibles depuis 1976, le seuil de faible revenu (SFR) est un seuil en dessous duquel une famille est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu à l'achat de nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne. **On estime qu'une famille est à faible revenu si elle consacre au minimum 20 points de pourcentage de plus de son revenu sur ces nécessités que la famille moyenne dépense.** Le seuil de faible revenu est donc un indicateur relatif et est ajusté pour sept tailles de familles et cinq différentes tailles de collectivités pour capter les différences dans le coût de la vie.

La Mesure du panier de consommation (MPC), disponible depuis 2002, définit le faible revenu en fonction du coût d'un ensemble précis de biens et de services correspondant à un niveau de vie de base. **Une famille est considérée à faible revenu si elle n'a pas suffisamment d'argent pour acheter ces biens et services au sein de sa collectivité.** Il s'agit d'un indicateur absolu de faible revenu. Cet indicateur est disponible dans 49 différentes collectivités au Canada et est plus sensible aux différences dans le coût de la vie.

Disponible depuis 1976, la Mesure de faible revenu (MFR) définit le faible revenu comme étant inférieur à un pourcentage fixe de revenu. **On estime qu'un ménage est à faible revenu si son revenu est inférieur à 50 % du revenu ménager médian.** Il s'agit ici également d'un indicateur relatif de faible revenu.

Comme plusieurs pays utilisent cette mesure, elle est fréquemment utilisée pour des comparaisons internationales. L'OCDE retient le taux de pauvreté, lequel correspond à la proportion de personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire à la moitié du revenu médian des ménages, ou encore, inférieur à 60 % du revenu médian. On utilise généralement le seuil de faible revenu après impôt. Ces indicateurs peuvent être ajustés selon la taille du ménage ou de la famille et peuvent être utilisés pour mesurer le faible revenu parmi des catégories spécifiques d'individus.⁴

Dans le cadre de cette analyse, nous optons pour la *mesure de faible revenu*, et ce, pour deux raisons essentiellement. D'abord, c'est la mesure la plus courante utilisée un peu partout dans les études sur les inégalités, en particulier à l'international. Aussi, et c'est là un point

⁴ Statistiques Canada, *Les lignes de faible revenu, 2011-2012*. Document de recherche en ligne (<http://www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.html>).

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

important, cet indice est plus fiable au plan statistique et donc plus accessible, surtout au niveau de petites provinces et de groupes spécifiques d'individus (ex : aînés). Nous présentons au tableau 1 ci-après les trois indices clés de Statistiques Canada selon le genre de famille pour l'année 2016. On se rend compte de la pertinence de retenir la mesure de faible revenu.

Ce que montre d'ailleurs le tableau 1 ci-après. On voit que le seuil de faible revenu (SFR) permet difficilement de mesurer la situation de pauvreté au Nouveau-Brunswick, à moins que l'on se contente de grandes unités, notamment les personnes dans les *familles économiques* et les personnes *hors-famille économique*. Les données concernant certains sous-groupes souvent ne sont pas publiées, puisque statistiquement peu fiables. Les cases sont alors indiquées par un F. Si elles sont publiées, on leur associe néanmoins un degré de fiabilité (A, B, C ou D). La mesure du panier de consommation donne de meilleurs résultats, mais encore là, les aînés y sont difficiles à cerner même à l'échelle du Nouveau-Brunswick. Finalement, la mesure de faible revenu (MFR) semble la plus appropriée en ce qu'elle couvre un meilleur éventail et permet de comparer divers groupes selon leurs caractéristiques. Aussi, les résultats sont publiés à diverses échelles géographiques (comtés ou DR, RMR, villes moyennes ou AR, petites villes et même au niveau des sous-divisions de recensement (SDR). C'est de loin le meilleur indice pour notre étude qui permet des comparaisons dans le temps entre groupes et sous-groupes d'individus et ce, à diverses échelles géographiques.

Tableau 1 – Personnes en situation de pauvreté selon le genre de famille, N-B, 2016 (sur la base des trois indicateurs de Statistiques Canada)

	Seuil de faible revenu (SFR) après impôt		Mesure de faible revenu (MFR) après impôt		Mesure du panier de consommation (MPC)	
	Pers à faible revenu		Pers à faible revenu		Pers à faible revenu	
	nbre ('000)	en %	nbre ('000)	en %	nbre ('000)	en %
Toutes les personnes	37	5,1	108	14,7	86	11,8
Pers ds les fam économiques	14	2,2	68	11,0	49	7,9
<i>Pers ds les fam de pers âgées</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>17</i>	<i>15,7</i>	<i>F</i>	<i>4,3</i>
Pers ds les familles non âgées	13	2,5	51	10,0	44	8,6
Personnes dans les couples	<i>F</i>	<i>F</i>	7	5,2	7	5,3
Pers ds fam en couple av enfants	<i>F</i>	<i>F</i>	24	10,8	18	8,1
Pers ds les fam monoparentales	6	12,0	15	29,7	14	27,6
Pers ds fam monoparent (hom)	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>
Pers ds fam monoparent (fem)	6	14,4	15	36,5	14	34,0
Pers ds aut fam de pers non âgées	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	11,8	<i>F</i>	12,1
Pers hors famille économique	24	20,9	40	35,3	37	32,8
<i>Personnes âgées hors fam écon</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	<i>17</i>	<i>45,9</i>	<i>8</i>	<i>20,8</i>
<i>Hommes âgés hors fam écon</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	5	42,1	<i>F</i>	19,8
<i>Femmes âgées hors fam écon</i>	<i>F</i>	<i>F</i>	12	47,6	5	21,2
Pers non âgées hors famille écon	22	29,3	23	30,0	29	38,9
Hommes non âgés hors fam écon	12	27,9	11	25,7	15	36,1
Femmes non âgées hors fam écon	11	31,0	12	35,1	14	42,2

Source : Statistiques Canada, Cansim 206-0042.

D'autres mesures de la pauvreté relative concernent la **distribution des revenus** au sein de la population. Les plus couramment utilisées sont la structure et la composition des revenus des personnes, ménages ou familles selon le *décile* (10 %) ou *quintile* (20 %) de revenu ou de richesse. Un indicateur souvent utilisé est le ratio du quintile (ou décile) supérieur au quintile (ou décile) inférieur. Enfin, un autre indicateur largement utilisé est le *coefficient de Gini*. Plus complexe mais plus large dans sa portée, il donne l'écart relatif de disparité de revenu ou de richesse. Le coefficient de Gini est une valeur entre 0 (égalité parfaite de revenu) à 1 (inégalité parfaite puisque tout le revenu va à un seul individu). Ces mesures peuvent s'appliquer à l'ensemble de la population et aux sous-groupes, notamment les jeunes, les gens d'âge actif et les aînés.

Qui sont les aînés ? La réponse n'est pas aussi simple. Car les aînés sont loin de constituer un bloc homogène. D'abord parce qu'il s'agit de plusieurs générations réparties sur au moins cinq décennies, soit des années vingt aux années soixante. Il s'agit de deux importants groupes générationnels, à savoir : les parents des baby-boomers, nés dans les années de l'entre-deux guerres mondiales (années vingt et trente) et qui aujourd'hui sont âgés de 75 ans et plus ; et les baby-boomers (nés de 1946 à 1964), qui sont à cheval entre le marché du travail et la retraite puisqu'aujourd'hui dans la cinquantaine et la soixantaine. Encore là, ces groupes sont loin de constituer des blocs homogènes, les cohortes du baby-boom s'étirant sur vingt ans, et ce, dans un contexte socioéconomique qui a drastiquement évolué. Qui fait que les baby-boomers nés durant l'après-guerre n'ont pas les mêmes caractéristiques que leurs cadets nés au tournant des années 1960. Comment donc cerner le groupe aîné, et surtout à partir de quel seuil ? Celui lié à la retraite du marché du travail ? À partir de 55 ans ? 60 ans ? 65 ans ? Tant au Canada qu'à l'international, le seuil le plus généralement accepté pour désigner le groupe aîné est à partir de 65 ans.

Encadré 2 – Typologie des groupes générationnels

Pour bien appréhender la dynamique du vieillissement dans sa globalité, nous distinguerons six groupes, à savoir :

- les « *jeunes* » (moins de vingt ans) ;
 - les « *jeunes adultes* » (20-34 ans) souvent désignés « *Milléniaux* » ;
 - les « *adultes d'âge moyen* » ou « *Génération X* » (35-49 ans) ;
 - les « *adultes d'âge mûr* » (50-64 ans) ;
 - les gens du « *troisième âge* » (65-74 ans) ;
 - et les « *personnes en âge avancé* » ou « *génération silencieuse* » pour désigner les 75 ans et plus.
- } ... Baby-boomers essentiellement

Ces choix sont purement arbitraires, mais reflètent assez bien, à notre avis, les principales composantes de la structure démographique des pays industrialisés. Ces regroupements de cohortes correspondent par ailleurs assez étroitement à ceux retenus dans nombre d'études sur la question du vieillissement.

Encadré 3 – Types de familles et de ménages au Canada

Famille de recensement : un couple marié, en union libre ou un parent seul habitant **avec au moins un enfant dans le même logement**. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage, par l'union libre ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, partenaire en union libre ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

Personne hors famille de recensement : une personne n'appartenant pas à une famille de recensement (famille en couple ou monoparentale). Il se peut que les personnes hors famille de recensement habitent avec leur enfant marié ou avec leur enfant et petits-enfants. Il se peut qu'elles habitent avec une famille à laquelle elles sont apparentées ou non. Il se peut aussi qu'elles habitent seules ou avec d'autres personnes hors famille de recensement.

À noter : Pour fins d'analyse, Statistique Canada comptabilise les aînés selon le nombre de personnes de 65 ans dans les familles selon le type de famille. On comptabilise par ailleurs les familles aînées, c'est-à-dire, dont l'un des parents est de 65 ans ou plus.

Délimitations géographiques

Bien que notre analyse porte sur une petite province, il est souvent utile de faire des comparaisons entre divers espaces, notamment entre les régions rurales et semi-rurales et les régions plutôt urbanisées. Il est aussi pertinent de comparer des régions dites « centrales » avec les régions dites « périphériques » : les premières étant souvent associées aux agglomérations urbaines-industrielles à vocation multiple (sièges sociaux, administrations gouvernementales, éducation supérieure, services spécialisés, hubs pour les transports maritimes et terrestres ...) ; alors que les dernières sont plutôt associées au domaine de l'exploitation des ressources naturelles et relativement éloignées des grands centres. Ces espaces vivent des opportunités et contraintes de différente nature et prédisposent ainsi de manière différente l'état socioéconomique des habitants. Voyons quelques délimitations utiles que nous adoptons dans le présent document.

Encadré 4 – Délimitations géographiques

Régions urbaines :

Régions métropolitaines de recensement (RMR) et Agglomérations de recensement (AR) :

Selon Statistiques Canada, une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. Une AR doit avoir un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Le Nouveau-Brunswick compte deux RMR (Moncton et Saint John) et cinq AR (Fredericton, Miramichi, Bathurst, Campbellton et Edmundston). Pour les besoins de notre analyse, nous distinguons les régions urbanisées du sud de la province que nous désignons *Sud NB urbain* qui comprend les deux RMR, en plus de Fredericton ; et les quatre villes (AR) du nord (Miramichi, Bathurst, Campbellton et Edmundston) que nous désignons *Nord NB urbain*. Ces dernières partagent dans une large mesure les caractéristiques des régions rurales et petites villes de la province, alors que celles du Sud collent davantage aux régions centrales.

À l'échelle des Maritimes, nous distinguons les centres du *Corridor central*, soit les trois RMR que sont Halifax, Moncton et Saint John, auxquels s'ajoutent les centres limitrophes ou adjacents de Truro et Kentville pour la Nouvelle-Écosse, Charlottetown et Summerside à l'Île-du-Prince-Édouard, ainsi que Fredericton au Nouveau-Brunswick. Pour les centres urbains en périphérie, on compte New Glasgow et Cap-Breton en Nouvelle-Écosse, ainsi que les quatre centres du nord du Nouveau-Brunswick (Miramichi, Bathurst, Campbellton et Edmundston).

Régions rurales et petites villes (RRPV) : régions rurales et petites villes < 10 000 habitants ne faisant pas partie des agglomérations urbaines. C'est l'espace rural et semi-rural à l'extérieur des agglomérations urbaines (AR & RMR).

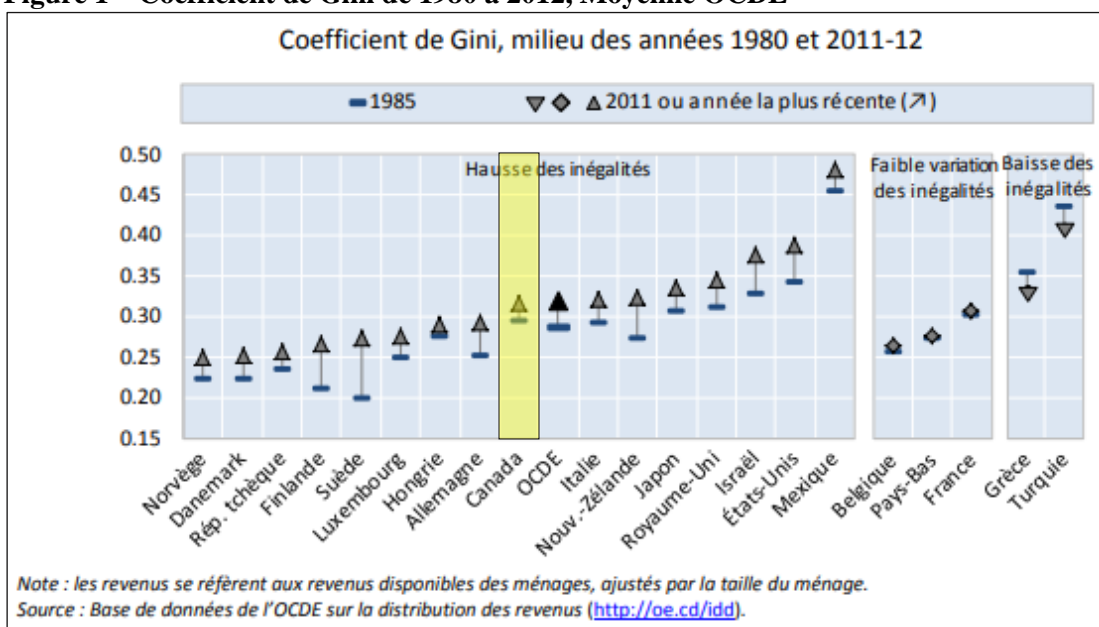
Régions économiques : Regroupe en général quelques comtés ou divisions de recensement. Le Nouveau-Brunswick en compte cinq regroupant chacune trois comtés.

1. Les aînés en situation de pauvreté au Canada et ailleurs

1.1 Le Canada dans la zone OCDE

Le concept de pauvreté (relative notamment) est fortement corrélé avec l'accroissement des inégalités, en particulier celles liées aux revenus. Or, ces inégalités sont à la hausse dans la plupart des pays industrialisés. En 2012, dans la zone OCDE, le revenu net après impôt des 10 % de la population les plus riches (décile supérieur) est 9.5 fois plus élevé que celui des 10 % les plus pauvres (décile inférieur). Dans les années 1980, le rapport était de 7 à 1.⁵ Selon l'OCDE, « l'aggravation des inégalités de revenu est révélée non seulement par l'élargissement du fossé entre les déciles inférieur et supérieur, mais aussi par un indicateur de mesure plus complet, le coefficient de Gini. Ce coefficient était de 0.29 pour l'ensemble des pays de l'OCDE au milieu des années 1980, pour grimper à 0,32 en 2011-12, une hausse significative.⁶ L'inégalité a progressé dans 16 des 21 pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de longues séries chronologiques. Le Canada adopte une position intermédiaire, comme on peut le voir à la figure 1.

Figure 1 – Coefficient de Gini de 1980 à 2012, Moyenne OCDE



L'augmentation des inégalités s'est accentuée par le renchérissement des déciles supérieur, alors que les déciles inférieurs ont vu leurs revenus stagner et même diminuer en termes réels. Selon l'OCDE, le revenu moyen au sommet de l'échelle de répartition a nettement progressé, mais des changements significatifs sont également intervenus à l'autre extrémité. Dans bien des pays, le revenu des 10 % les plus modestes a augmenté lui aussi, mais bien plus lentement, durant les années fastes, pour reculer à partir de la crise financière de 2008 et faire ainsi entrer

⁵ OCDE, FOCUS – Inégalités et croissance, décembre 2014. En ligne, <https://www.oecd.org/fr/els/soc/Focus-Inegalites-et-croissance-2014.pdf>

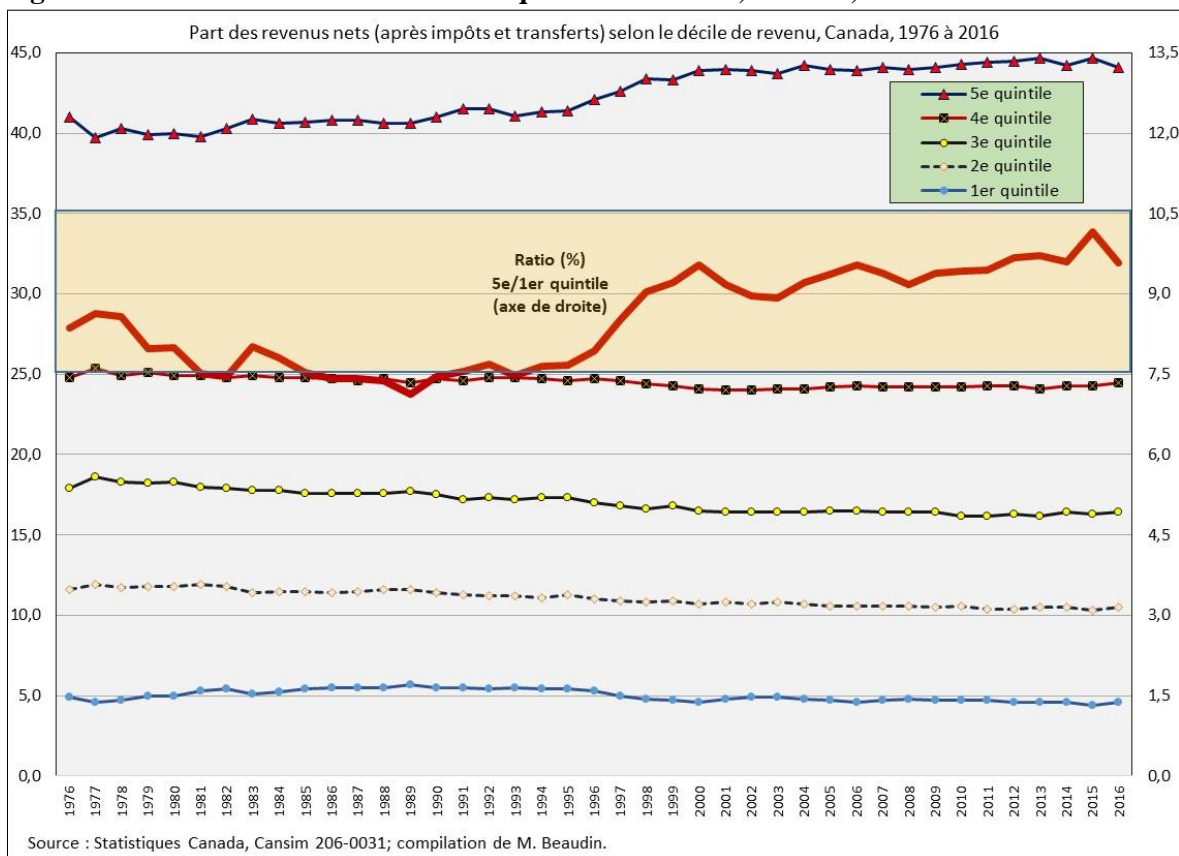
⁶ Le coefficient de Gini exprime une valeur qui s'échelonne de 0, si l'égalité de revenu est parfaite, à 1, si tout le revenu va à un seul individu.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

la pauvreté monétaire parmi les préoccupations publiques. En 2015, selon les données de l'OCDE, la Canada affiche un coefficient de 0,32, comparativement à 0,30 pour les Pays-Bas, 0,29 en France et de 0,26 à 0,28 dans les pays scandinaves. En revanche, le coefficient est plus élevé au Portugal et en Espagne (0,34), aux États-Unis (0,36) et au Chili (0,45).

Qu'en est-il précisément du Canada ? Statistiques Canada compile les données sur le revenu des familles selon le décile de revenus (la part des revenus de chaque tranche de 10 % de la population) depuis 1976. Nous regroupons à la figure 2 les dix déciles en cinq unités (groupes de 20 % ou quintiles) pour faciliter la lecture. Soulignons que les données concernent toutes les familles économiques, incluant donc les personnes hors-famille économique.

Figure 2 – Part des revenus nets selon le quintile de revenu, Canada, 1976 à 2016



On voit que le quintile inférieur a quelque peu maintenu sa part de revenus nets, soit autour de 5 %, bien que leur situation semble se dégrader plutôt que s'améliorer depuis le début des années 2000. C'est aussi le cas du deuxième quintile qui a vu sa part de revenus diminuer légèrement mais de façon constante, passant de près de 12 % au tournant des années 1980 à 10,5 % en 2016. Les deux autres groupes (3^e et 4^e quintiles) affichent un pattern similaire. Ces quintiles se présentent comme la classe moyenne.⁷ C'est néanmoins le troisième quintile

⁷ Plus précisément, ce sont les 6^e décile (partie supérieur du 3^e quintile) et 7^e décile (partie inférieure du 4^e quintile) qui se présentent comme la classe moyenne, avec des revenus nets moyens oscillant entre 90 % et 110 % du revenu national.

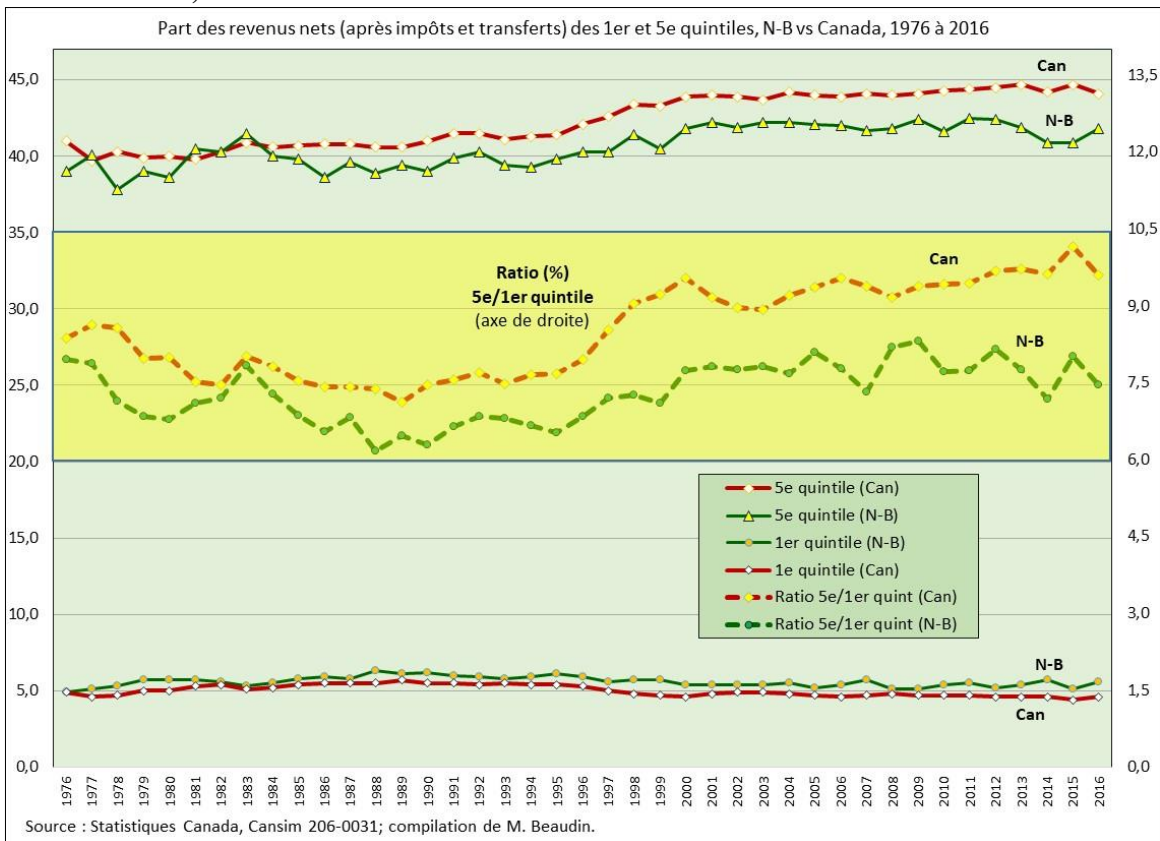
LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

qui a vu sa situation se détériorer le plus, sa part des revenus ayant baissée de 18,6 % en 1977 à 16,4 % en 2016.

Si le quatrième quintile a su maintenir plus ou moins sa part relative des revenus, c'est néanmoins le quintile supérieur qui sort grand gagnant. Ce groupe des 20 % les plus nantis s'accapare de 40 % des revenus nets au tournant des années 1980, pour augmenter graduellement par la suite et atteindre 44 % au tournant des années 2000, une position qu'ils maintiennent depuis.

Une mesure intéressante utilisée dans plusieurs études à l'international consiste à comparer la part des revenus allant au quintile supérieur (les 20 % les plus nantis) au quintile inférieur (les 20 % les moins nantis). Ce ratio s'est maintenu autour de 7,5 % au Canada jusqu'au milieu des années 1990, pour atteindre rapidement 10 % et maintenir ce rapport depuis. Le Nouveau-Brunswick épouse le pattern pancanadien, sauf que les inégalités y sont un peu moins prononcées, surtout en rapport au quintile supérieur. Ce que fait voir la figure 3.

Figure 3 – Part des revenus nets des quintiles inférieurs et supérieurs, N-B vs Canada, 1976 à 2016



La distribution des revenus par décile donne une image encore plus précise de l'inégalité des revenus au Canada, surtout à partir du milieu des années 1990. Voir tableau 2. Le revenu réel moyen des familles augmente de façon constante avec chaque niveau de décile. En réalité, le revenu réel moyen du 1^{er} décile (les 10 % des familles avec les revenus les plus bas) a très peu augmenté de 1996 à 2016, soit de \$500 ou 5,4 %. Les familles du 2^e décile ont vu leurs

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

revenus augmenter un peu plus, soit de \$3 900 ou 21,1 %, puis 27,2 % pour le 3^e décile et ainsi de suite. Les 9^e et 10^e décile ont enregistré les plus fortes hausses, soit respectivement 36,6 % et 41 % sur la période. En termes relatifs, les sept premiers déciles ont perdu du terrain, alors que le 8^e décile maintenait sa quote-part et le 9^e décile s'améliorait de 4,6 points de pourcentage. Le 10^e et dernier décile sort grand gagnant avec une amélioration de 15,4 points de pourcentage. Sa hausse de revenu réel moyen sur la période (+\$55 000) dépasse le revenu moyen 2016 des familles des cinq premiers déciles.

Tableau 2 – Répartition du revenu réel moyen des familles selon le décile de revenus, Canada, 1996 à 2016

	Revenu réel moyen			Var 1996-2016		Part (%) du rev réel moy de toutes les familles			Var en
	(en \$ constants de 2016)			en \$	en %	1996	2006	2016	pts de %
	1996	2006	2016						
Tous les déciles	\$52 500	\$63 600	\$69 800	\$17 300	33,0	100,0	100,0	100,0	
1er décile (inf)	\$9 200	\$9 100	\$9 700	\$500	5,4	17,5	14,3	13,9	-3,6
2e décile	\$18 500	\$20 400	\$22 400	\$3 900	21,1	35,2	32,1	32,1	-3,1
3e décile	\$25 000	\$29 300	\$31 800	\$6 800	27,2	47,6	46,1	45,6	-2,1
4e décile	\$32 700	\$38 200	\$41 000	\$8 300	25,4	62,3	60,1	58,7	-3,5
5e décile	\$40 300	\$47 300	\$51 400	\$11 100	27,5	76,8	74,4	73,6	-3,1
6e décile	\$49 000	\$57 800	\$63 100	\$14 100	28,8	93,3	90,9	90,4	-2,9
7e décile	\$58 800	\$69 600	\$77 000	\$18 200	31,0	112,0	109,4	110,3	-1,7
8e décile	\$70 700	\$84 800	\$94 100	\$23 400	33,1	134,7	133,3	134,8	0,1
9e décile	\$86 800	\$106 200	\$118 600	\$31 800	36,6	165,3	167,0	169,9	4,6
10e décile (sup)	\$134 200	\$172 900	\$189 200	\$55 000	41,0	255,6	271,9	271,1	15,4

Source : Statistiques Canada, Cansim 206-0031; compilation de M. Beaudin

L'OCDE fournit d'autres mesures des inégalités, notamment le *taux de pauvreté*, lequel correspond à la mesure de faible revenu de Statistiques Canada, et l'*intensité de pauvreté*.⁸ Nous présentons au tableau 3 certaines données concernant le taux de pauvreté pour certains pays de l'OCDE, et ce, pour les trois principaux groupes d'âges. On peut voir que le Canada, avec 14,2 % de sa population en situation de pauvreté, adopte une position intermédiaire. De toute évidence, les pays européens semblent plus égalitaires. C'est le cas notamment des pays scandinaves (entre 6,3 en Finlande et 9,2 en Suède), en Allemagne (9,5 %) en Grande-Bretagne (10,9 %) et au Portugal (12,6 %). En revanche, le taux de pauvreté de la population est plus accentué en Espagne (15,3 %), au Chili et au Japon (16,1 %) et aux États-Unis (16,8 %).

⁸ Le *taux de pauvreté* tel que défini par l'OCDE est le pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, ce seuil étant la moitié du revenu médian de la population. On utilise parfois le seuil de 60 % du revenu médian. Le taux de pauvreté est disponible par groupe d'âge, pour les jeunes (0-17 ans), les personnes d'âge actif (18-65 ans) et les personnes âgées (66 ans et plus). L'*intensité de la pauvreté* est définie comme étant l'écart relatif entre le revenu moyen des personnes pauvres et le seuil de pauvreté.

Tableau 3 – Taux de pauvreté selon le pays et le groupe d'âge, 2015

Taux de pauvreté* selon le pays et le groupe d'âge, année 2015				
Pays sélectionnés	Population totale	Jeunes (0-17 ans)	Adultes (18-65 ans)	Aînés (66 ans et +)
États-Unis	16,8	19,9	14,8	20,9
Japon (2012)	16,1	16,3	14,5	19,0
Chili	16,1	21,1	14,2	16,3
Espagne	15,3	22,1	15,9	5,9
Canada	14,2	17,1	14,1	10,7
Portugal	12,6	15,5	12,3	10,8
Nouvelle-Zélande (2014)	10,9	14,1	9,7	10,6
Grande-Bretagne	10,9	11,2	10,0	13,8
Allemagne (2014)	9,5	9,5	9,5	9,5
Suède	9,2	9,1	8,5	11,4
France	8,1	11,3	8,3	3,1
Norvège	8,1	7,3	9,3	4,4
Pays-Bas	7,9	10,2	8,3	3,7
Finlande	6,3	3,7	7,5	5,2
* % de personnes dont le revenu est < au seuil de pauvreté, c'est-à-dire à la moitié du revenu médian de la population totale.				
Source : OCDE, Database ; compilation de M. Beaudin.				

Pour ce qui est du taux de pauvreté des aînés, les écarts entre pays sont des plus apparents. Ce taux se situe à 10,7 % en 2015 pour le Canada, soit l'équivalent du Portugal et de la Nouvelle-Zélande ou même de la Suède. Par contre, la situation des aînés semble meilleure, si on se fie au taux de pauvreté, en France, aux Pays-Bas, en Norvège, en Espagne, en Finlande et en Allemagne. En revanche, le taux de pauvreté est plus élevé qu'au Canada en Grande-Bretagne et surtout au Chili, au Japon et aux États-Unis. Dans ces deux derniers pays, un aîné sur cinq vit en situation de pauvreté.

Et lorsqu'on tient compte de l'intensité de la pauvreté (écart relatif), le Canada fait mieux avec un ratio de 13,2%, ce qui représente l'écart entre le revenu moyen des aînés en situation de pauvreté et le seuil de pauvreté. Ce ratio est moindre en Finlande (9,1 %), mais plus élevé en France (16,2 %), au Royaume-Uni (26,8 %), aux Pays-Bas (28,3 %) et surtout aux États-Unis (36,4 %).⁹ Bref, non seulement la pauvreté des aînés aux États-Unis est plus étendue qu'ailleurs, elle y est plus prononcée. Cela s'explique en partie par l'extrême pauvreté d'une part importante des aînés, mais également du niveau relativement élevé du revenu moyen national, ce dernier étant poussé à la hausse par les déciles supérieurs de revenus.

⁹ Selon la base de données de l'OCDE sur les revenus. En ligne, <https://data.oecd.org/fr/inequality/inegalite-de-revenu.htm#indicator-chart>

1.2 Aperçu des tendances canadiennes

En plus des données sur les seuils de faible revenu que publie Statistiques Canada depuis 1976, des enquêtes plus approfondies sur la sécurité financière des Canadiens sont menées périodiquement, la dernière étant celle de 2016. Nous disposons par ailleurs d'études sur les revenus et la situation des aînés au Canada et dans certaines provinces, notamment en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec, alors que d'autres études sont menées par divers organismes.¹⁰ Nous présentons certains résultats de ces études dans les pages qui suivent.

Les études montrent que la situation socioéconomique des aînés s'est nettement améliorée au Canada à partir des années 1970. Cette amélioration est en grande partie redevable aux programmes fédéraux tels le Plan de pension du Canada, la Sécurité de vieillesse et le Supplément de revenu garanti, mais également aux plans de pension d'employeurs. Ce que montrent les données du tableau 4.

Tableau 4 – Évolution du revenu réel moyen des aînés selon la source de revenu, Canada, 1976 à 2016

	Revenu réel moyen (\$K 2016) des aînés				
	1976	1986	1996	2006	2016
Revenu total moyen des aînés	\$21 300	\$25 900	\$29 000	\$33 200	\$37 200
<i>en % du revenu total moyen des 16 ans et +</i>	<i>55,3</i>	<i>70,0</i>	<i>80,3</i>	<i>81,0</i>	<i>83,2</i>
Revenu de retraite (d'employeurs)	\$10 800	\$11 900	\$16 000	\$18 300	\$19 800
Séc vieill (SV), Suppl rev gar (SRG) & Alloc conj (AC)	\$8 100	\$9 100	\$8 600	\$8 200	\$8 100
Rég pensions Can (RPC) et Rég rentes Qué (RRQ)	\$3 600	\$5 900	\$7 300	\$7 200	\$7 300
		Var du Revenu réel moyen (%)			
		1976-86	1986-96	1996-06	2006-16
Revenu total moyen des aînés		21,6	12,0	14,5	12,0
Revenu de retraite (d'employeurs)		10,2	34,5	14,4	8,2
Séc vieill (SV), Suppl rev gar (SRG) & Alloc conj (AC)		12,3	-5,5	-4,7	-1,2
Rég pensions Can (RPC) et Rég rentes Qué (RRQ)		63,9	23,7	-1,4	1,4

Source : Statistiques Canada, Cansim 206-0052 ; compilation de M. Beaudin.

Le revenu total moyen des aînés représentait 55 % du revenu moyen de la population adulte (16 ans et plus) en 1976, un ratio qui a grimpé à 70 % en 1986 et 80 % en 1996 et atteindre finalement 83 % du revenu moyen national en 2016. Cette progression s'applique surtout à la période antérieure à l'année 2000 et est grandement redevable à la hausse des pensions d'employeurs, ainsi que le régime de pension du Canada et le régime de rente du Québec. En fait, les revenus agrégés de ces trois types de pension représentaient 54 % des revenus totaux agrégés en 1976, pour atteindre 75 % en 1996. Cette part s'est à peu près maintenue jusqu'au milieu des années 2000, pour diminuer par la suite à 72 % en 2016. Voir le tableau 5.

¹⁰ Entre autres, le Conseil national des aînés, le Commissariat aux langues officielles, le Conference Board du Canada, la Société canadienne d'hypothèques et de logement, le Canadian Centre for Policy Alternatives et l'Institut Broadbent.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

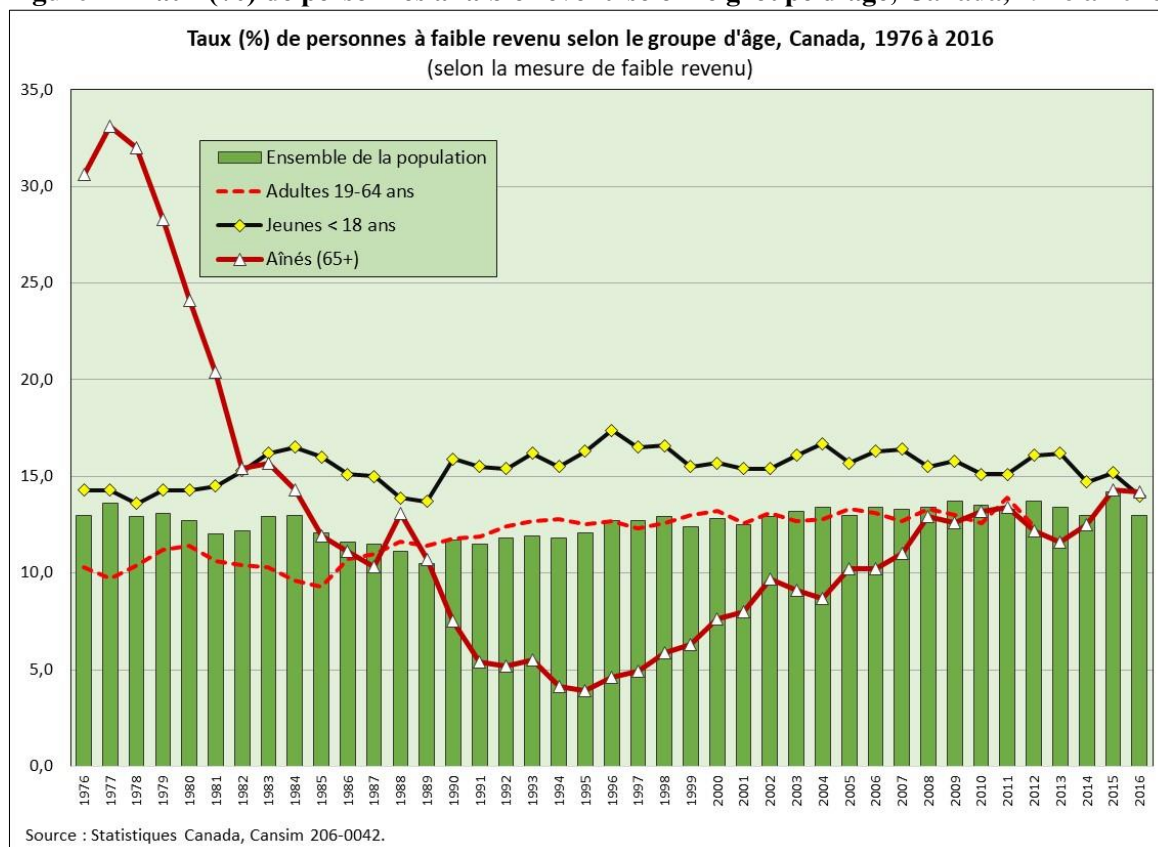
Tableau 5 – Part (%) des revenus agrégés des aînés selon la source, Canada, 1976 à 2016

	Part en % du revenu total agrégé				
	1976	1986	1996	2006	2016
Revenu total agrégé des aînés	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Revenu agrégé de retraite (d'employeurs)	12,2	15,6	25,9	33,4	33,3
Séc vieill (SV), Suppl rev gar (SRG) & Alloc conj (AC)	36,2	34,2	28,9	23,8	20,3
Rég pensions Can (RPC) et Rég rentes Qué (RRQ)	6,0	13,9	20,1	19,1	18,4
Somme des trois sources de pensions	54,3	63,7	74,9	76,3	72,0

Source : Statistiques Canada, Cansim 206-0052 ; compilation de M. Beaudin.

Ces données montrent que le taux de pauvreté des aînés a drastiquement chuté des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990, pour néanmoins reprendre à la hausse par la suite. Il faut rappeler que cette amélioration ne vaut que pour l'ensemble du groupe aîné et non pour les autres groupes, jeunes ou adultes par exemple. Alors que la proportion d'aînés en situation de pauvreté s'éloignait de celle des autres groupes d'âge jusqu'en 1995, elle augmentait graduellement par la suite pour rejoindre le taux des adultes à partir de la crise financière de 2008 et rejoindre celui des jeunes en 2016. Voir figure 4.

Figure 4 - Taux (%) de personnes à faible revenu selon le groupe d'âge, Canada, 1976 à 2016



Parmi les facteurs explicatifs, on mentionne l'apport des programmes fédéraux de soutien du revenu, mais cette baisse de pauvreté relative tient beaucoup au niveau de vie croissant de la population adulte (préretraités) au cours des années 1960 et 1970, du moins ceux ayant eu de

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

bons emplois et bénéficiant de pensions d'employeurs ; ceux également ayant pu accumuler des actifs sous forme de REER notamment. En 1968, seulement 172,000 personnes - soit un déclarant canadien sur 50 - ont indiqué des cotisations au REEE, alors qu'ils étaient près de 3.5 millions de personnes en 1987, soit plus d'un cinquième des déclarants à l'impôt. En 1990, le total des avoirs accumulés par les institutions financières en vertu de ces programmes approchait les \$100 milliards, chiffre très supérieur aux \$55 milliards accumulés par le Régime de pensions du Canada et celui de rentes du Québec.¹¹

Cette forte croissance des REEE s'expliquerait, entre autres : par une population plus sensibilisée à la nécessité d'épargner pour la retraite ; un désir accru de maximiser l'utilisation des abris fiscaux ; l'augmentation périodique du plafond des cotisations ; et l'effet des campagnes de publicité annuelles des institutions financières. Sans oublier l'activité accrue des femmes sur le marché du travail, ce qui a contribué à l'augmentation du nombre de familles à deux soutiens économiques.¹² Des arguments repris ici et là dans la littérature, notamment par l'Institut Broadbent qui cite dans une étude récente :

« The lowest rate of poverty for seniors using the LIM was in 1995. The improvement in the income of seniors up to that point reflected the maturation of the Canada/Quebec pension plans and the retirement of more women who had participated in the labour force, yielding increased pension and CPP/QPP benefits. Income from employer pension plans also increased, reflecting the high employer pension plan coverage of the labour force in the decades before 1995 ». ¹³

Tous ces facteurs expliquent la baisse du taux de pauvreté des aînés jusqu'au milieu des années 1990. Mais la situation s'est détériorée progressivement par la suite, le taux en 2016 dépassant trois fois et demie ce qu'il était en 1995 (14,3 % vs 3,9 %). Voir figure 5. Et comme la population des 65 ans et plus a considérablement augmenté depuis, cela a pratiquement fait exploser le nombre d'aînés en situation de pauvreté, qui sont passés de 127 000 en 1995 à 828 000 en 2016 !

Les facteurs expliquant ce retournement de tendance sont difficiles à cerner. Certains assument par exemple que l'augmentation rapide du revenu médian au Canada en est principalement responsable, alors que le revenu en général des aînés n'a pu suivre cette cadence. Ce qui expliquerait que de plus en plus d'aînés se retrouvent en-dessous du seuil de pauvreté, sans pour autant voir leur niveau de vie diminuer.¹⁴ D'autres argumentent que le groupe aîné est loin d'être homogène et que le problème est bien plus complexe et concerne avant tout le sous-groupe marginalisé qui dépend davantage des programmes de soutien de

¹¹ Statistique Canada, Hubert Frenken, « Les REÉR : une aide fiscale à l'épargne-retraite », *Revue Perspectives*, Hiver 1990 (Vol. 2, No 4).

¹² En 1977, vingt ans après l'entrée en vigueur de la loi sur les REÉR, seulement un quart de l'ensemble des cotisants étaient des femmes et le total de leurs cotisations représentait moins du cinquième des cotisations. En 1987 cependant, 39% des cotisants de ces régimes étaient des femmes, et elles avaient versé près du tiers des cotisations. *Ibid*, p. 2.

¹³ Institut Broadbent (février 2016), *An Analysis of the Economic Circumstances of Canadian Seniors*, par Richard Shillington (Tristat Resources), pp. 7-8.

¹⁴ Voir Bryan Murphy, X. Zhang et C. Dionne, *Low Income in Canada – A Multi-line and Multi-Index Perspective*. Statistiques Canada, 2012.

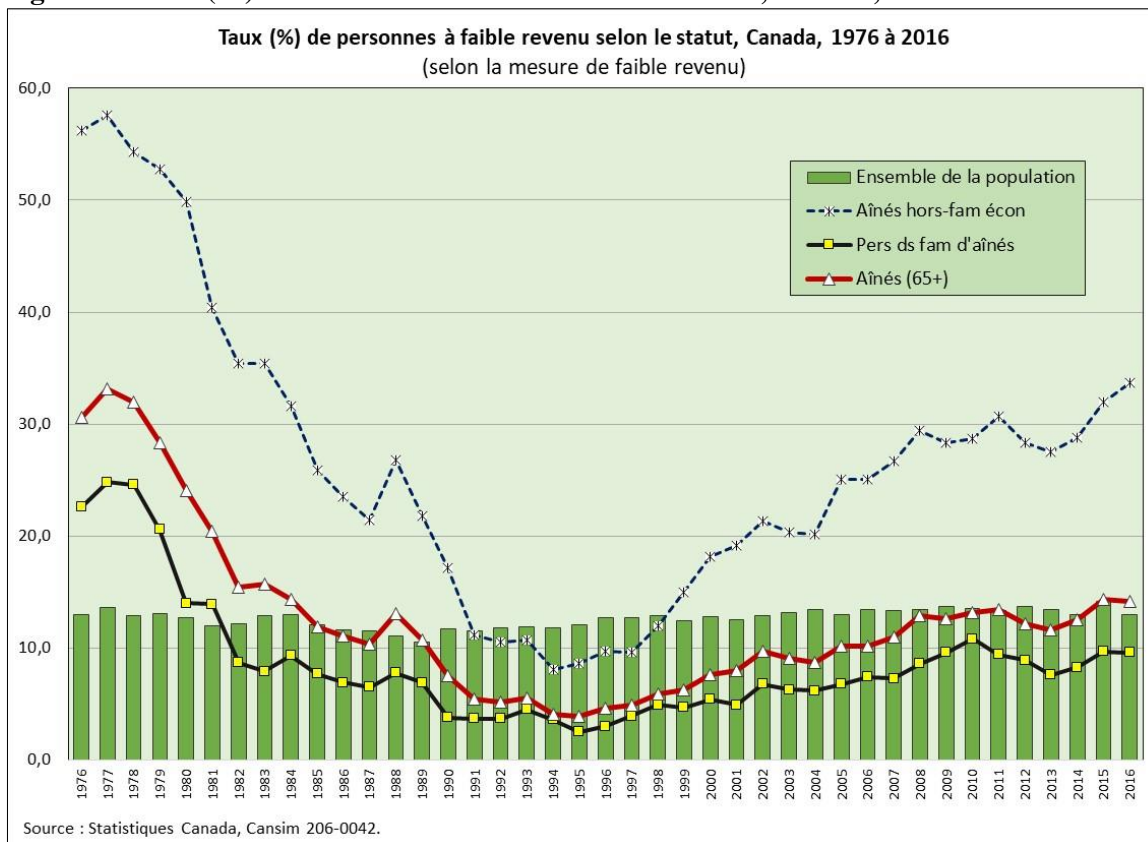
LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

revenu. Comme le faisait remarquer le Conseil national des aînés, les bas revenus chez les aînés est souvent le résultat de l'incapacité à générer des revenus et actifs tout au long de la vie adulte.¹⁵ Dans une étude récente sur la situation économique des aînés en Colombie-Britannique, des chercheurs du Canadian Centre for Policy Alternatives avancent :

« Although the basic income provided by Canada's public pension system lifts many seniors out of poverty, the OAS/GIS program alone is not enough to do that. In 2014, the maximum amounts of OAS/GIS and the BC Senior's Supplement brought a single BC senior with no other income to about 75 per cent of the poverty line. Couples aged 65 or older where both spouses were eligible for maximum benefits received 87 per cent of the poverty line ». ¹⁶

D'où le besoin de cibler les groupes d'aînés selon les facteurs de risque de l'appauvrissement économique. Par exemple, les aînés hors-famille économique (vivant seuls) sont bien plus exposés que les familles d'aînés en couple ou vivant avec des proches. Nous faisons ressortir ces différences dans la figure 5 ci-après. On peut voir que la proportion d'aînés en situation de pauvreté a toujours été bien plus élevée pour ceux qui ne vivent pas dans des familles économiques, et leur situation vis-à-vis les autres groupes se détériore de plus en plus.

Figure 5 - Taux (%) de faible revenu des aînés selon le statut, Canada, 1976 à 2016



¹⁵ Conseil national des aînés, *Report of the National Seniors Council on Low Income Among Seniors*.

¹⁶ Canadian Centre for Policy Alternatives, *Poverty and Inequality among British Columbia's Seniors*, by Iglïka Ivanova, with Shannon Daub, Marcy Cohen and Julie Jenkins, April 2017, p. 14.

LES ÂNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Il faut par ailleurs considérer le clivage hommes-femmes puisque ce groupe à risque que sont les aînés hors-famille économique sont largement représentés par des femmes, comme le montre le tableau 6 ci-après. Or, ces dernières non seulement vivent plus longtemps que les hommes, mais ont en général moins de sécurité économique, qu'il s'agisse de plans de pension d'employeurs, de REER ou autres actifs accumulés durant leur vie active. Selon l'Institut Broadbent, 34 % des hommes de 65 ans et plus au Canada bénéficiaient en 2015 du Supplément de revenu garanti, comparativement à 47 % pour les femmes.

En 2016, selon les données de Statistiques Canada, le nombre de personnes dans les familles d'aînés (en couple ou autres) atteignait 392 000, alors qu'on dénombre 526 000 aînés hors-famille économique. Et de ce nombre, 69 % sont des femmes. Qui plus est, la proportion d'aînés en situation de pauvreté varie en 2016 comme suit : elle est en moyenne de 9,6 % pour les familles économiques d'aînés, dont 8,3 % pour les couples et 13,2 % pour les autres aînés vivant avec des proches. Ce taux augmente à 33,7 % pour les aînés hors-famille économique, dont 32,5 % pour les hommes et 34,3 % pour les femmes.

Tableau 6 – Nombre et taux de pauvreté des aînés selon le statut, Canada, 1997 à 2016

	Personnes dans les familles économiques d'aînés						Personnes âgées hors famille économique					
	Nbre de personnes ('000)			Taux faible rev apr impôt (%)			Nbre de personnes ('000)			Taux faible rev apr impôt (%)		
	Total	Couple	Autres	Total	Couple	Autres	Total	Hom	Fem	Total	Hom	Fem
1976	381	268	114	22,6	28,7	15,1	301	61	240	56,2	44,1	60,4
1980	253	149	105	14,0	14,2	13,7	344	74	270	49,9	39,1	54,0
1985	167	77	90	7,7	6,4	9,3	196	32	164	25,9	17,9	28,3
1990	92	44	48	3,8	2,9	5,2	164	33	131	17,2	14,2	18,2
1995	65	35	30	2,5	2,0	3,2	87	16	71	8,6	6,4	9,3
2000	139	53	86	5,4	2,9	11,7	197	42	154	18,2	14,6	19,5
2005	195	109	86	6,8	5,3	10,7	282	51	230	25,1	17,0	28,0
2010	360	185	175	10,8	7,6	19,0	379	88	291	28,7	20,7	32,4
2015	385	248	136	9,7	8,7	12,2	485	147	338	32,0	29,8	33,0
2016	392	250	142	9,6	8,3	13,2	526	162	364	33,7	32,5	34,3

Source : Statistiques Canada, Cansim, 206-0042 ; compilation de M. Beaudin.

Les figures qui précèdent et le tableau 6 ci-avant montrent un retournement de tendance au milieu des années 1990. Si le pattern est similaire pour les deux sous-groupes d'aînés, l'ampleur du mouvement est bien différente pour l'un et l'autre. Pour les familles économiques d'aînés, le nombre de personnes en situation de pauvreté entre 1976 et 1995 est passé de 381 000 à 65 000, pour remonter à nouveau et atteindre 392 000 en 2016. Durant le même intervalle, le taux de pauvreté chutait de 22,6 % à 2,5 %, pour remonter autour de 10 % au cours des années récentes. Concernant les aînés hors-famille économique en situation de pauvreté, leur nombre diminuait de 301 000 à 87 000 de 1976 à 2015, pour remonter rapidement et atteindre 526 000 individus en 2016.

Bref tous les gains observés avant la mi-1990 ont été concédés par la suite. On compte même 225 000 personnes de plus en situation de pauvreté en 2016 comparativement à 1976. La proportion d'aînés hors-famille économique en situation de pauvreté a également beaucoup diminué lors du premier intervalle (1976-1995), pour néanmoins remonter rapidement par après et atteindre 33,7 % en 2016. Si la situation de pauvreté concerne davantage les femmes

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

âînées que les hommes, ces derniers ont cependant vu leur taux grimper beaucoup plus rapidement que les femmes suite à la crise financière, si bien que leur taux n'est plus que légèrement inférieur à celui des femmes (32,5 % vs 34,3 %) en 2016.

Toujours en lien avec le retournement de tendance du taux de pauvreté des âînés à partir du milieu des années 1990, un rapport de 2017 du Healthcare of Ontario Pension Plan l'explique de la manière suivante :

« Two key shifts have contributed to the rise of senior poverty in Canada: demographics combined with the steady decline of workplace pension coverage. Canadians are living longer than ever before ... The number of seniors is also growing at a faster rate than any other segment of the population ... How will this growing cohort support themselves financially when they can no longer work?

Traditionally, Canadian workers could rely on Canada's retirement system – often described as a three-legged stool made up of government benefits, workplace pensions, and private savings. Today, however, that stool is a lot less steady as workplace pension plans, once an income staple for many seniors, continue their retreat. In 1977, nearly half of Canadian paid employees (46 per cent) belonged to an employer pension plan – in 2014 that number was 33 per cent. The type of pension coverage has also shifted. Years ago most workers had a defined benefit pension arrangement, which promised a regular monthly income in retirement based on years of service and earnings. Today, many DB plans have been closed and replaced by options like defined contribution (DC) plans or group registered retirement savings plans where members are required to manage their own asset allocation. Income is not guaranteed but based on how the investment selection does over time. The other leg of the stool - government benefits – can soften the blow in retirement. But it's not enough to fill the gap left by shrinking workplace pension coverage ».¹⁷

Ce constat n'est pas unique au Canada, comme le souligne un bulletin de *l'Observatoire de la retraite* qui souligne l'importance des politiques publiques en matière des inégalités chez les âînés :

« Dans les dernières décennies plusieurs pays de l'OCDE ont réformé leurs systèmes de retraite afin d'en assurer la pérennité financière face aux changements démographiques. Cela s'est traduit par une diminution du niveau de remplacement du revenu et a privilégié les régimes davantage alignés sur les revenus gagnés durant la carrière, comme les régimes à cotisations déterminées. D'une manière générale, ceux-ci amoindrissent la redistribution vers les contributeurs moins nantis et augmente les inégalités. De plus, compte tenu que les personnes plus âgées ont moins d'opportunités quand vient le temps de se trouver du travail, l'augmentation de l'âge de la retraite est une mesure régressive puisqu'elle augmente les risques de précarité socio-économique de cette population ».¹⁸

¹⁷ Healthcare of Ontario Pension Plan, « Seniors and Poverty – Canada's Next Crisis ? », Août 2017. Document en ligne, <https://hoopp.com/docs/default-source/newsroom-library/research/hoopp-research-article---senior-poverty---canada-next-crises.pdf>.

¹⁸ L'Observatoire de la retraite, « Le développement des inégalités avec l'âge : une perspective internationale », *Bulletin de la retraite*, 26 décembre 2017, p. 5. En ligne, http://www.irec.net/upload/File/bulletin_no_26.pdf.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'Institut Broadbent va dans le même sens :

« Employer pension plan coverage of the paid labour force has been falling for some time (from about 46 per cent of paid employees in 1977 to about 38 per cent in 2011) - due largely to a decline in private rather than public sector coverage - and will eventually be reflected in average lower pension income at retirement. One cannot expect to see the same increases in CPP/QPP benefits in the future, as the participation rates of women have not increased for almost a decade. The trends that led to those improvements in participation rates for women (from 46 per cent in 1976 to 62 per cent in 2003) have stalled, remaining between 61 and 63 per cent from 2003 to 2014.

One might have thought that some improvement in the poverty rates of seniors would be due to the GIS, which is targeted to lower-income seniors ... from 1984 to 2011, the median income of seniors (singles and couples) has increased by about 45 per cent, after adjusting for inflation. In contrast, the OAS/GIS guarantee levels have increased by about seven per cent for senior couples and 15 per cent for single seniors. Thus, the OAS/GIS guarantee level, which was at 76 per cent of median incomes for single seniors in 1984, has declined to about 60 per cent recently. The OAS/ GIS guarantee level for senior couples has fallen from 53 per cent of median couple income to 40 per cent over this period ».¹⁹

Ces observations convergent avec nos résultats des tableaux ci-avant basés sur les données de Statistiques Canada, où nous faisons remarquer l'apport grandissant dans le revenu agrégé des aînés du RPC/RRQ et aussi des pensions en lien avec l'employeur, et ce, jusqu'au milieu des années 1990, pour décroître par la suite. Pour ce qui est de la SV et du Supplément de revenu garanti, leur part dans les revenus totaux des aînés a constamment diminué, surtout à partir du milieu des années 1980.

¹⁹ Institut Broadbent, *An Analysis of the Economic Circumstances of Canadian Seniors*, op. cit., p. 10.

1.3 Certaines tendances et comparaisons provinciales

La proportion d'âinés au Canada s'établit à près de 16 % en 2015, une hausse de trois points de pourcentage par rapport à dix ans auparavant. Voir tableau 7. La proportion d'âinés atteint près de 19 % au Nouveau-Brunswick, une hausse de près de cinq points de pourcentage depuis 2005. Sur la période considérée, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au Canada a progressé de 36,6 %, une cadence devancée par quelques provinces dont le Nouveau-Brunswick, avec une hausse de 38 %.

Tableau 7 – Nombre d'âinés et fréquence de faible revenu selon la province, 2005 vs 2015

	Nombre d'âinés (65 ans et plus)						Fréquence du faible revenu selon MFR (%)					
	Tot-Sexe				Var 2005-2015		Tot-Sexe		Hom		Fem	
	2015	en %	2005	en %	abs	en %	2015	2005	2015	2005	2015	2005
Canada	5 479 895	15,9	4 011 905	12,9	1 467 990	36,6	14,5	12,0	12,0	8,6	16,7	14,7
TN & Lab	95 320	18,6	65 495	13,1	29 825	45,5	23,4	21,9	20,3	18,3	26,1	25,0
N-B	138 410	18,9	100 320	14,0	38 090	38,0	20,2	17,0	17,1	12,8	23,0	20,3
Î-P-É	25 810	18,5	18 405	13,8	7 405	40,2	19,8	17,0	16,2	12,7	22,9	20,6
Québ	1 338 330	16,8	977 585	13,2	360 745	36,9	18,7	16,2	15,0	11,1	21,8	20,2
N-É	173 720	19,1	129 760	14,4	43 960	33,9	17,9	15,1	14,8	10,7	20,6	18,5
C-B	795 410	17,4	566 135	14,0	229 275	40,5	14,9	12,0	13,1	9,5	16,5	14,1
Sask	155 965	14,6	137 585	14,5	18 380	13,4	14,5	15,8	11,4	11,8	17,1	19,0
Man	180 830	14,6	150 050	13,4	30 780	20,5	13,9	13,1	11,2	9,2	16,2	16,1
Ont	2 113 520	16,0	1 536 475	12,8	577 045	37,6	12,0	9,1	9,9	6,4	13,8	11,2
Alb	454 175	11,4	325 390	10,1	128 785	39,6	8,6	6,2	6,9	4,2	10,1	7,8

Source: Stat Canada, *Mesure de faible revenu après impôt (MFR)*, Cansim 98-400-X2016126 ; compilation de M. Beaudin.

Lorsqu'on examine la fréquence du faible revenu chez les âinés, la province de Terre-Neuve et Labrador se positionne au sommet du classement national avec près de 23,4 %, suivie du Nouveau-Brunswick (20,2 %), de l'Île-du-Prince-Édouard (19,8 %), du Québec (18,7 %) et de la Nouvelle-Écosse (17,9 %). C'est néanmoins au Nouveau-Brunswick où la fréquence de faible revenu chez les âinés a augmenté le plus depuis 2005, soit de 3,2 points de pourcentage.

Partout, la fréquence de faible revenu chez les âinés est bien plus élevée du côté des femmes que des hommes. Au Canada dans l'ensemble, cette fréquence atteint 12 % pour les hommes âgés en 2015, versus 16,7 % pour les femmes. L'écart est encore plus prononcé au Nouveau-Brunswick alors que la proportion d'hommes âgés sous le seuil de la pauvreté s'établit à 17,1 % en 2015, versus 23 % pour les femmes. Ces quelques chiffres montrent une marginalisation socioéconomique des âinés plus apparente au Nouveau-Brunswick, laquelle n'est devancée à ce registre que par Terre-Neuve et Labrador.

Nous présentons aux figures 6 et 7 les âinés en situation de pauvreté selon les deux sous-groupes, à savoir, les âinés constituant une famille économique (en couple ou autres) et les âinés hors-famille économique (habitant seuls ou avec des personnes apparentées). Pour les familles d'âinés en situation de pauvreté, le Nouveau-Brunswick a suivi la trajectoire du Québec et s'est distancé favorablement des autres provinces de l'Atlantique durant les années 2000, pour les rejoindre à partir de 2012. Concernant l'autre sous-groupe, les âinés hors-famille économique, le pattern est plus serré et partout en forte hausse.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Figure 6 – Fréquence de faible revenu des familles avec personnes âgées, certaines provinces, 1982 à 2016 (exclut les aînés hors-famille économique)

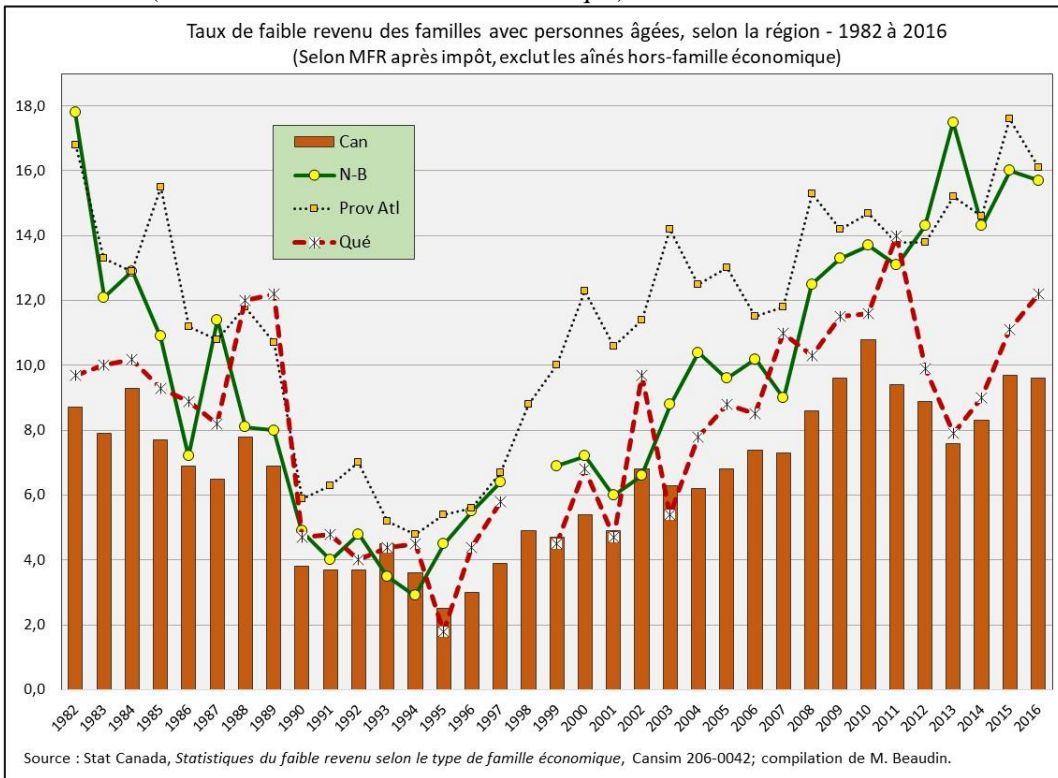
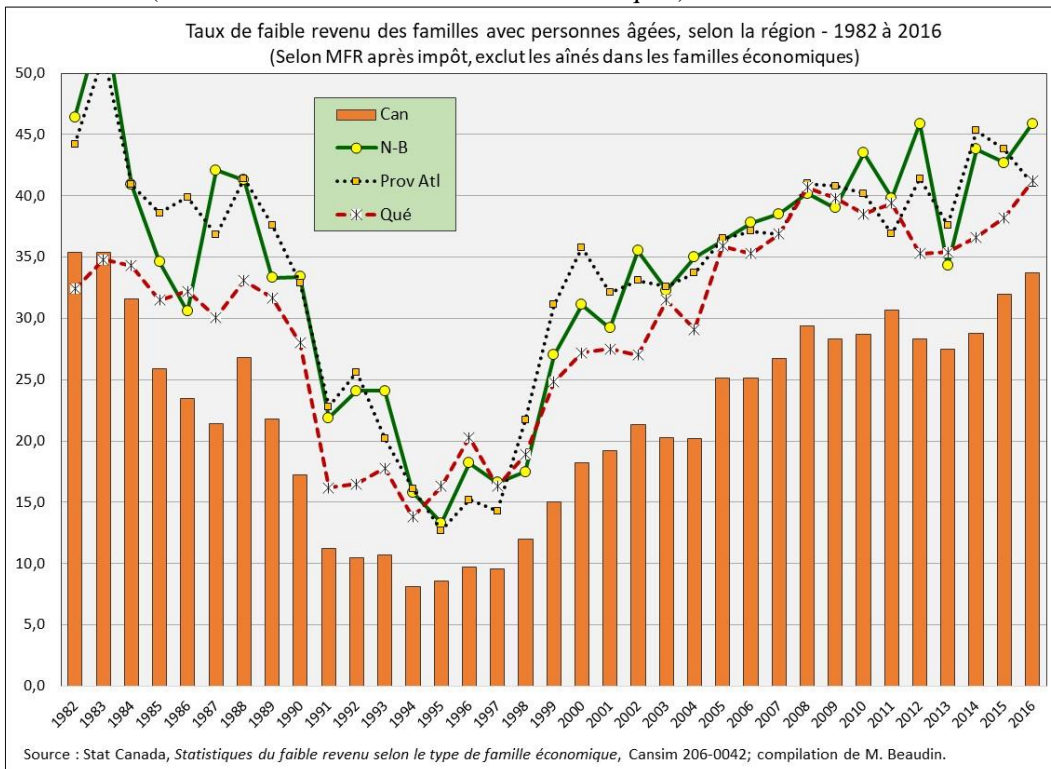


Figure 7 – Fréquence de faible revenu des aînés hors-famille économique, certaines provinces, 1982 à 2016 (exclut les aînés dans les familles économiques)



2. Vieillesse démographique : où en sommes-nous ?

Qui sont les aînés au Nouveau-Brunswick ? Où vivent-ils ? Quels en sont les sous-groupes au plan socioéconomique ? Quelles sont leurs caractéristiques personnelles et familiales ? Quelle est leur capacité financière ? Voilà autant d'aspects que nous explorons dans les prochaines sections. Mais auparavant, voyons comment se compare la province en matière de vieillissement démographique et quelles sont les projections à cet effet ?

2.1 Projections des aînés versus autres groupes d'âge

Avec près de 17 % de personnes âgées, le Canada se classe 22e au monde en matière de vieillissement démographique. Si le Nouveau-Brunswick était un pays, il se classerait parmi les premiers, avec une proportion d'aînés de 19,9 %, soit juste derrière l'Italie (21,2 %) et l'Allemagne (21,5 %), mais encore loin du Japon (26,6 %). Notre province se positionne en tête, avec la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve pour ce qui est de l'âge médian²⁰. La moitié de la population néo-brunswickoise est âgée de 46 ans et au-delà, un contraste frappant avec les provinces des Prairies où l'âge médian n'est que 37-38 ans.

Au Nouveau-Brunswick, selon les projections de Statistiques Canada, le nombre d'aînés passera de 149 000 en 2016 à 200 000 en 2026 et 227 000 en 2036²¹; leur part dans l'ensemble de la population évoluant respectivement de 19,9 % à 26,6 % et 31,4 % ! Voir tableau 8. D'ici dix ans, le groupe aîné au Nouveau-Brunswick comptera 51 000 individus de plus (+ 34 %), alors que les moins de 65 ans en compteront 46 000 en moins (-7,7 %) !

Tableau 8 – Projections de la population selon le groupe d'âge, N-B, 2016 à 2036

		Projections (scénario croissance faible)				Var 2016-2026		Var 2026-2036	
		(Population en milliers)							
Gr d'âge	Rec 2016	2021	2026	2031	2036	Var abs	Var %	Var abs	Var %
Pop totale	747,1	757,4	751,6	740,4	723,8	4,5	0,6	-27,8	-3,7
< 20 ans	151,1	143,7	138,5	130,6	123,2	-12,6	-8,3	-15,3	-11,0
20 à 64 ans	447,2	439,9	413,7	389,9	373,5	-33,5	-7,5	-40,2	-9,7
65 ans et +	148,8	173,9	199,7	219,8	227,1	50,9	34,2	27,4	13,7
65 à 74 ans	88,2	101,3	108,5	111,0	102,2	20,3	23,0	-6,3	-5,8
75 à 84 ans	43,0	52,4	67,9	80,0	87,0	24,9	58,1	19,1	28,1
85 ans et +	17,6	20,2	23,3	28,8	37,9	5,7	32,2	14,6	62,7
Répartition en %									
Pop totale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0				
< 20 ans	20,2	19,0	18,4	17,6	17,0				
20 à 64 ans	59,9	58,1	55,0	52,7	51,6				
65 ans et +	19,9	23,0	26,6	29,7	31,4				
65 à 74 ans	11,8	13,4	14,4	15,0	14,1				
75 à 84 ans	5,7	6,9	9,0	10,8	12,0				
85 ans et +	2,4	2,7	3,1	3,9	5,2				

Source : Statistiques Canada, Rec 2016 et Projections (Cansim, tabl 052-0005).

²⁰ L'âge médian d'une population partage l'ensemble des effectifs en deux groupes de 50 % chacun des effectifs, soit ceux avec un âge inférieur à l'âge médian et ceux avec un âge plus élevé.

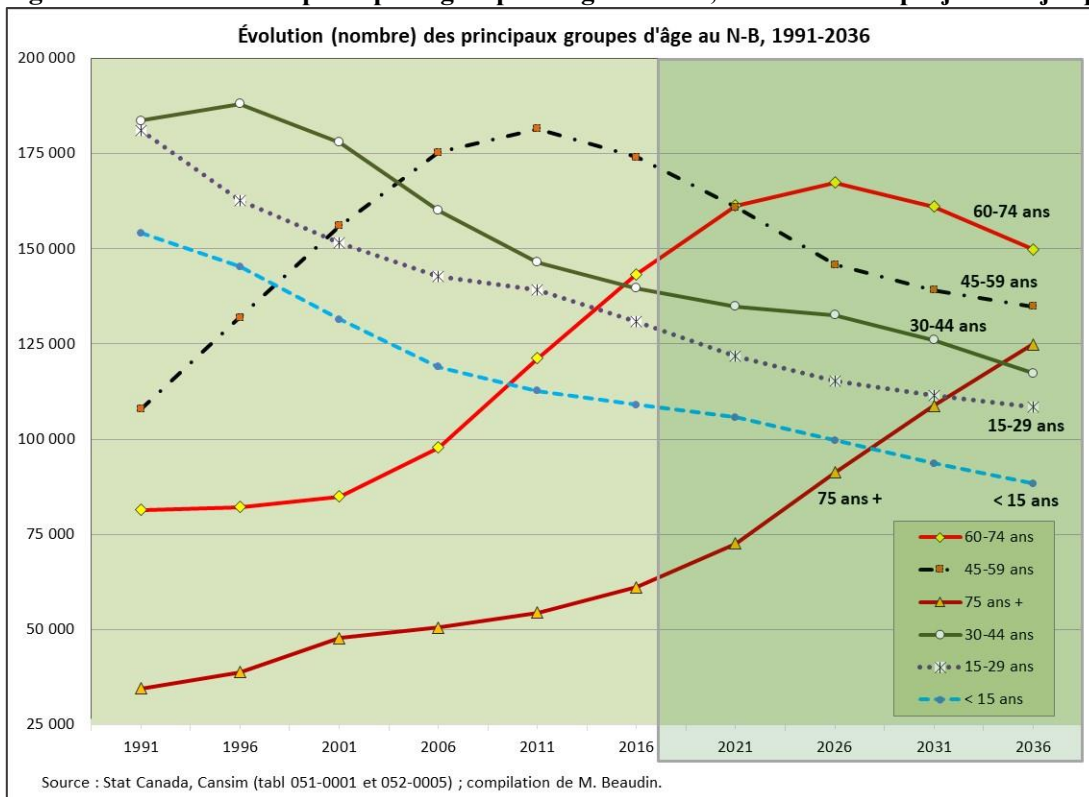
²¹ D'après le scénario de faible croissance démographique. Voir Statistique Canada, Population projetée selon le groupe d'âge, Cansim, tableau 052-0005.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Au regard des tendances, on voit que le Nouveau-Brunswick se trouve à un stade assez avancé dans son processus de vieillissement. Les trois groupes de cohortes du bas de la pyramide des âges (< 45 ans) sont en déclin depuis le tournant des années 1990 et leur régression va se poursuivre jusqu'en 2030 et au-delà.

À l'inverse, les cohortes plus âgées prennent davantage de poids au fur et à mesure de l'avancée des baby-boomers vers le haut de la pyramide des âges. En 1996, le groupe d'âge intermédiaire (45-59 ans) a devancé en nombre les moins de 15 ans, puis les 15-29 ans cinq ans plus tard et les 30-44 ans au début des années 2000. Le groupe de 60-74 ans progressait rapidement à partir des années 2000 pour devancer en nombre les trois groupes du bas de la pyramide entre 2009 et 2016. Enfin, la cohorte d'âge plus avancé (75 ans +) dépassera éventuellement les trois groupes de jeunes entre 2026 et 2036. On aura alors complètement inversé le bas et le haut de la pyramide des âges. Voir figure 8.

Figure 8 – Évolution des principaux groupes d'âge au N-B, 1991 à 2016 et projections jusqu'en 2036



2.2 L'effet des baby-boomers

Bien que le vieillissement démographique ne concerne pas que la génération des baby-boomers, leur poids démographique fut tel qu'ils ont lourdement fait ressentir leur présence au sein de l'ensemble de la population tout au long de leur cheminement vers le haut de la pyramide des âges. Au départ, cette génération a eu l'effet de rajeunir la population. Puis, à mesure qu'ils avançaient en âge, ils ont massivement fait leur entrée sur le marché du travail (tournant des années 1970), poussant dès lors les taux d'activité à la hausse. En 2011, les premières cohortes de baby-boomers atteignaient l'âge de la retraite et faisaient leur entrée dans le troisième âge, avec tout l'impact – ressenti et surtout anticipé – au niveau du marché

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

du travail et des coûts sociaux liés au vieillissement. C'est probablement la raison pourquoi on associe si facilement le vieillissement démographique avec les baby-boomers.

Figure 9 – Pyramide des âges du Nouveau-Brunswick, 2016

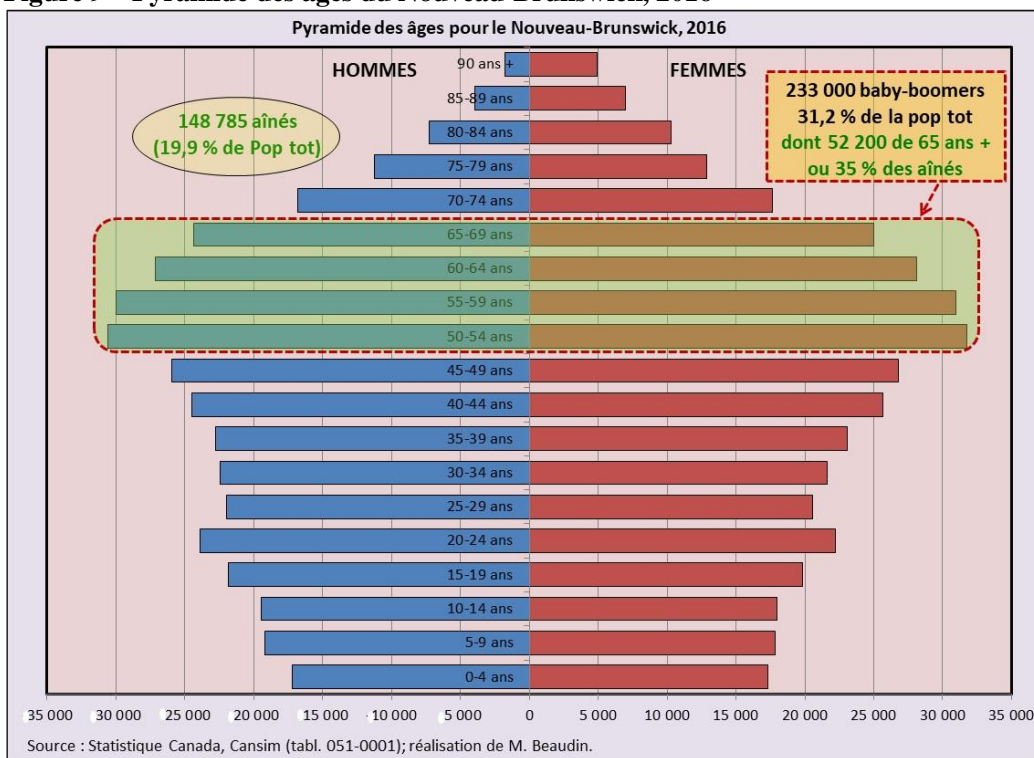
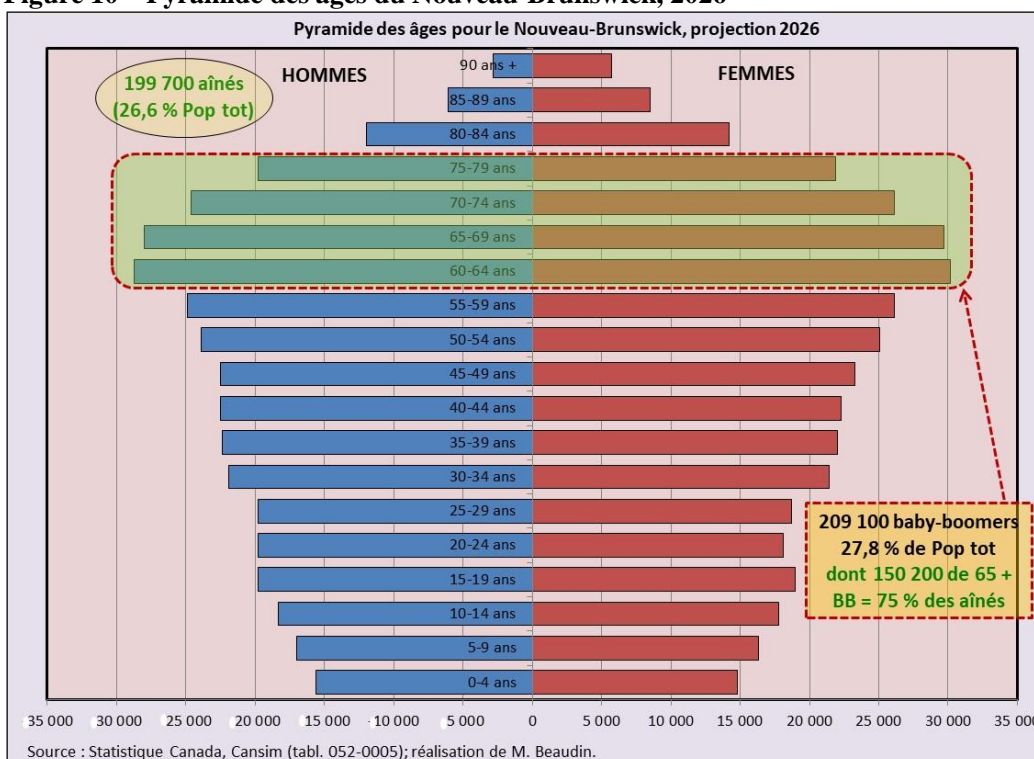


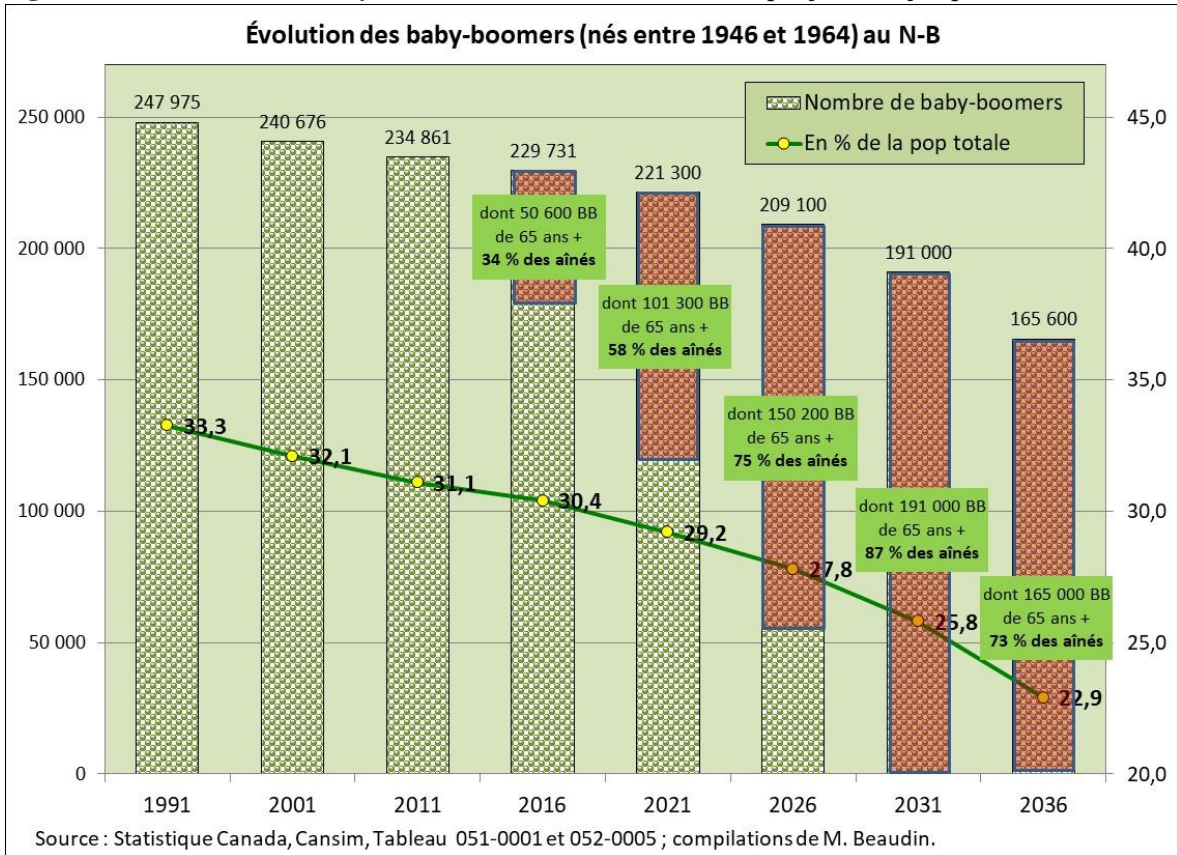
Figure 10 – Pyramide des âges du Nouveau-Brunswick, 2026



LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le vieillissement démographique va s'accroître au Nouveau-Brunswick, d'une part en raison de la baisse absolue des jeunes cohortes (moins de 35 ans) et surtout en raison de la progression plus rapide du groupe des 75 ans et plus. Ce phénomène est redevable en bonne partie à l'avancée en âge des baby-boomers, ces générations nées après-guerre (1946-1964). On peut visualiser leur cheminement et leur impact dans l'évolution démographique de la province en examinant le graphique ci-après.

Figure 11 – Évolution des baby-boomers au N-B, 1991 à 2016 et projections jusqu'en 2036



Espacées sur 20 ans, les quatre cohortes de baby-boomers comptaient 248 000 individus en 1991, soit le tiers (33,3 %) de la population néo-brunswickoise. Tous ces baby-boomers se retrouvaient alors dans le centre inférieur de la pyramide des âges puisqu'ils étaient âgés de 25 à 45 ans. Aujourd'hui, en 2016, ils sont au nombre de 230 000 environ (30,4 % des effectifs provinciaux) et parmi eux, 50 600 nés après-guerre se retrouvent désormais dans le groupe des aînés où ils comptent déjà pour un peu plus du tiers (34 %) des effectifs. Dans dix ans, soit en 2026, 150 000 baby-boomers auront passé le cap des 65 ans et ils représenteront alors 75 % des aînés. À partir de 2031, tous les baby-boomers auront intégré le camp des aînés. Alors que les premières cohortes de baby-boomers (ceux nés dans les années immédiates d'après-guerre (1946 à 1954) auront massivement intégré le groupe des 75 ans et plus dans les années 2020, les « jeunes » baby-boomers (ceux nés entre 1955 et 1964) atteindront ce seuil dans les années 2030.

2.3 Répartition provinciale des aînés

Selon le recensement du Canada de 2016, le Nouveau-Brunswick compte 148 785 personnes âgées de 65 ans et plus, dont 68 500 hommes (46 %) et 80 285 femmes (54 %). La majorité de femmes s'accroît au fur et à mesure de l'avancée en âge des cohortes, reflétant ainsi l'espérance de vie plus forte de ces dernières.

La plus forte concentration d'aînés (64 780 personnes) se retrouve dans les trois centres urbains du sud de la province (Moncton, Saint-John et Fredericton) qui accueillent 43,5 % des aînés néo-brunswickois. Ces trois centres totalisent néanmoins près de 50 % de la population du Nouveau-Brunswick. Un peu plus de 41 % des personnes âgées (61 530 individus) sont réparties dans les régions rurales et petites villes (RRPV) sur l'ensemble du territoire. Enfin, 22 475 aînés (15,1 %) habitent les quatre petits centres régionaux du nord de la province. Voir tableau 9.

Les aînés comptent pour 23,6 % des effectifs en moyenne dans les quatre centres urbains (AR) du nord de la province, contre 19,9 % pour le Nouveau-Brunswick et 16,9 % au Canada. Les RRPV suivent de près avec 22 % de personnes âgées, alors que les trois agglomérations du sud de la province comptent 17,4 % d'aînés dans leurs effectifs. Ces chiffres reflètent le vieillissement plus accentué des régions nord de la province et également des régions rurales et semi-rurales en périphérie, au nord comme au sud.

Tableau 9 – Poids démographique des aînés selon la région, 2016

Région	Pop tot	Nbre d'aînés (65 ans +)	Proportion d'aînés (%)	Répart. provinciale (%)	
	Rec 2016			Pop tot	aînés
Canada	35 151 728	5 935 630	16,9	100,0	100,0
Nouveau-Brunswick	747 101	148 785	19,9	100,0	100,0
NB_Urbain (RMR & AR)	468 043	87 255	18,6	62,6	58,6
<i>SudNB_Urbain</i>	<i>372 772</i>	<i>64 780</i>	<i>17,4</i>	<i>49,9</i>	<i>43,5</i>
<i>NordNB_Urbain</i>	<i>95 271</i>	<i>22 475</i>	<i>23,6</i>	<i>12,8</i>	<i>15,1</i>
NB Rural (RRPV)	279 058	61 530	22,0	37,4	41,4
Régions économiques du N-B					
NENB (Campb-Miramichi)	154 351	36 570	23,7	20,7	24,6
NONB (Edmundston-Woodst)	77 578	16 325	21,0	10,4	11,0
SENB (Moncton-Richib)	209 256	40 295	19,3	28,0	27,1
SONB (Saint-John-St Stephen)	168 389	31 805	18,9	22,5	21,4
Ctre NB (Fredericton-Orom)	137 527	23 790	17,3	18,4	16,0

Source : Stat Can, Rec de 2016 (Profils); compilation de M. Beaudin.

Le décompte selon les régions économiques positionne le sud-est de la province (région de Moncton) au premier rang avec 40 295 aînés. Cela représente 27,1 % des effectifs provinciaux, soit un peu moins que son poids démographique provincial qui est de 28 %. Avec 36 570 aînés, le nord-est de la province se classe derrière le Sud-Est, mais devant le Sud-Ouest (région de Saint John). Le Nord-Est affiche néanmoins la plus forte proportion d'aînés, soit 23,7 %, comparativement à 19 % environ pour les deux autres régions. Le Centre du Nouveau-Brunswick (région de Frédéricton) accueille 31 805 personnes âgées, soit 16 %

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

des effectifs âgés de la province. Enfin, 16 325 aînés vivent dans le Nord-Ouest (région d'Edmundston).

Le comté où le vieillissement est le plus accentué est celui de Queens, au centre de la province, qui compte 29 % d'aînés, faisant grimper l'âge médian à 54 ans. Il s'agit d'un comté rural peu peuplé (10 500 habitants). Un autre comté rural, celui de Charlotte dans le sud de la province, compte 21 % d'aînés et l'âge moyen y atteint 48 ans, soit trois ans de plus que la moyenne provinciale. Mais le vieillissement est particulièrement accentué dans les comtés du nord à majorité ou à forte représentation francophone. Gloucester, Restigouche et Kent comptent environ 24 % d'aînés dans leur population et l'âge médian y atteint ou dépasse 50 ans. Cela dit, l'âge médian est également très élevé ailleurs dans les Maritimes. En fait, il atteint et dépasse le seuil de 50 ans dans quinze des 35 comtés des Maritimes, notamment dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et au Cap-Breton.

Pour ce qui est de la structure démographique du groupe des aînés, elle varie peu selon les régions. En général, près de six aînés sur dix (59 %) font partie des cohortes de 65 à 74 ans, alors que quatre sur dix (41 %) sont dans les cohortes d'âge plus avancé, soit 75 ans et plus. Voir tableau 10.

Tableau 10 – Structure démographique des aînés du N-B selon la région, 2016

	Canada	N-B (prov)	Sud NB urbain	Nord NB urbain	NB rural (RRPV)
Poids démographique des cohortes d'aînés					
65 ans et plus	5 935 630	148 785	64 780	22 475	61 530
65 à 69 ans	1 972 480	52 160	22 510	7 920	21 730
70 à 74 ans	1 420 875	36 050	15 700	5 390	14 960
65 à 74 ans	3 393 355	88 210	38 210	13 310	36 690
75 à 79 ans	1 021 850	25 300	10 880	3 965	10 455
80 à 84 ans	749 650	17 650	7 685	2 695	7 270
85 à 89 ans	482 525	10 670	4 780	1 570	4 320
90 ans +	288 265	6 945	3 220	930	2 795
75 ans +	2 542 290	60 565	26 565	9 160	24 840
Structure démographique des aînés					
65 ans et plus	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
65 à 69 ans	33,2	35,1	34,7	35,2	35,3
70 à 74 ans	23,9	24,2	24,2	24,0	24,3
65 à 74 ans	57,2	59,3	59,0	59,2	59,6
75 à 79 ans	17,2	17,0	16,8	17,6	17,0
80 à 84 ans	12,6	11,9	11,9	12,0	11,8
85 à 89 ans	8,1	7,2	7,4	7,0	7,0
90 ans +	4,9	4,7	5,0	4,1	4,5
75 ans +	42,8	40,7	41,0	40,8	40,4

Source : Stat Can, Rec de 2016 (98-401-X2016021) ; compilation de M. Beaudin.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

2.4 Aînés selon langue maternelle

Des 138 410 aînés (hors institution) recensés au Nouveau-Brunswick en 2016, près de 62 % ont déclaré l'anglais comme langue maternelle (LM) et 35,5 % le français. Un certain nombre, soit 4 925, ont déclaré à la fois l'anglais et le français comme LM, tandis que 15,3 % des aînés (21 235) ont déclaré une langue maternelle autre que l'anglais ou le français. Voir tableau 11.

Les aînés anglophones sont majoritairement concentrés (55,4 %) dans les trois centres urbains du sud de la province, alors que 34,5 % d'entre eux se répartissent dans les régions rurales et petites villes (RRPV). Les aînés francophones habitent surtout les RRPV (55 % d'entre eux) ; les autres, au nombre de 22 070, se répartissent entre les centres urbains du Nord (23 %) et ceux du Sud (22 %).

Enfin, concernant le poids démographique des aînés, il diffère selon la région. Rapporté aux effectifs de la population adulte (15 ans et plus), le poids des aînés au Nouveau-Brunswick est de 25,5 % dans les centres urbains du nord de la province et de 24,6 % dans les RRPV, alors qu'il n'atteint que 19,7 % dans les centres urbains du Sud. Cependant, les taux correspondant selon la LM divergent peu au sein de chacune des régions. La langue maternelle ne semble pas un facteur explicatif du vieillissement. C'est de toute évidence le type de région qui importe.

Tableau 11 – Répartition des aînés selon la région et la langue maternelle, 2016

	N-B (Prov)	Sud NB urbain	Nord NB urbain	NB Rural (RRPV)
Population adulte (15 ans +)				
Tot - Langue maternelle	620 390	305 820	80 215	234 355
LM Anglais	393 740	236 480	33 460	123 800
LM Français	200 490	52 220	44 525	103 745
LM Angl & français	4 925	2 430	925	1 570
Autres LM	21 235	14 690	1 305	5 240
Aînés (65 ans +)				
Tot - Langue maternelle	138 410	60 200	20 465	57 745
LM Anglais	85 340	47 250	8 630	29 460
LM Français	48 985	10 815	11 255	26 915
LM Angl & français	995	335	290	370
Autres LM	3 090	1 800	290	1 000
Répartition (%) selon LM				
Tot - Langue maternelle	100,0	43,5	14,8	41,7
LM Anglais	100,0	55,4	10,1	34,5
LM Français	100,0	22,1	23,0	54,9
LM Angl & français	100,0	33,7	29,1	37,2
Autres LM	100,0	58,3	9,4	32,4
Aînés en % de la pop adulte (15 ans +)				
Tot - Langue maternelle	22,3	19,7	25,5	24,6
LM Anglais	21,7	20,0	25,8	23,8
LM Français	24,4	20,7	25,3	25,9
LM Angl & français	20,2	13,8	31,4	23,6
Autres LM	14,6	12,3	22,2	19,1

Source : Stat Canada, Recensement de 2016 (98-400-X2016199); compilation de M. Beaudin.

2.5 Familles d'aînés

Une autre façon de cerner le groupe des aînés est par le biais des familles dont l'un des parents ou partenaire est âgé de 65 ans ou plus. Elles sont au nombre de 57 340 au Nouveau-Brunswick en 2015 selon Statistiques Canada et la majorité de ces familles n'ont pas d'enfants. Voir tableau 12. Au moins 12 000 d'entre elles, cependant, ont des enfants. Nous verrons un peu plus loin les caractéristiques économiques de ces familles aînées avec enfants.

Les familles d'aînés se répartissent en deux groupes : celles composées d'un couple, au nombre de 51 800 et les familles monoparentales, au nombre de 5 540. Les familles aînées en couple hébergent la majorité des enfants mentionnés ci-avant, soit 7 400 enfants ; les autres, 6 110 enfants, vivent dans des familles aînées monoparentales. Il s'agit d'un constat important qui prédispose ce genre de famille à plus de défis de nature économique comme la participation au marché du travail, la capacité à générer des revenus, ainsi que les coûts liés au logement et autres dépenses essentielles.

Tableau 12 – Certaines caractéristiques des familles avec parents aînés, N-B, 2015

Parent aîné 65 ans et plus						
Tot des Familles	Fam sans enfants	Fam avec enfants	Fam avec 1 enf	Fam avec 2 enf +	Fam avec 3 enf +	Nb estimé d'enfants
Total des familles aînées (avec ou sans enfants)						
57 340	45 330	12 010	10 640	1 250	130	13 530
Familles aînées comptant un couple						
51 800	45 330	6 470	5 650	710	110	7 400
Familles aînées monoparentales						
5 540			4 990	530	20	6 110
Source : Stat Can, Cansim 111-0011 ; compilation de M. Beaudin.						

Le nombre de familles au Nouveau-Brunswick est demeuré relativement stable depuis les quinze dernières années, n'ayant progressé que de 2,6 % de 2000 à 2015. Or, les familles d'aînés ont progressé de 55 % et la hausse tend à s'accélérer depuis le milieu des années 2000. Voir figure 12. C'est néanmoins le groupe des familles dont l'un des parents est d'âge mûr (entre 55 et 64 ans) qui a progressé le plus, du moins jusqu'au tournant de l'année 2010, pour se stabiliser par la suite. Pour ce qui est du nombre de jeunes familles (parent âgé de moins de 55 ans), leur nombre a continuellement chuté, pour une perte nette de 20 % sur la période. Si bien que le poids démographique des familles âgées est passé de 17 % en 2000 à 25,7 % en 2015, alors que celui des jeunes familles (< 55 ans) déclinait de 15 points de pourcentage (68,3 % à 53,4 %).

La proportion de familles d'aînés varie selon les régions et continue partout d'augmenter, surtout dans les centres urbains du nord de la province. Voir figure 13. Dans ces centres en périphérie, la proportion de familles d'aînés est passée de 21 % à 29 % de 2008 à 2015 seulement. Pour l'ensemble de la province, cette proportion augmentait de 19,8 % à 25,7 %. Les RRPV suivent de près le pattern des centres périphériques du nord de la province, alors que les centres urbains du Sud collent plutôt au pattern canadien.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Figure 12 – Évolution du nombre de familles selon l'âge du parent, N-B, 2000 à 2015

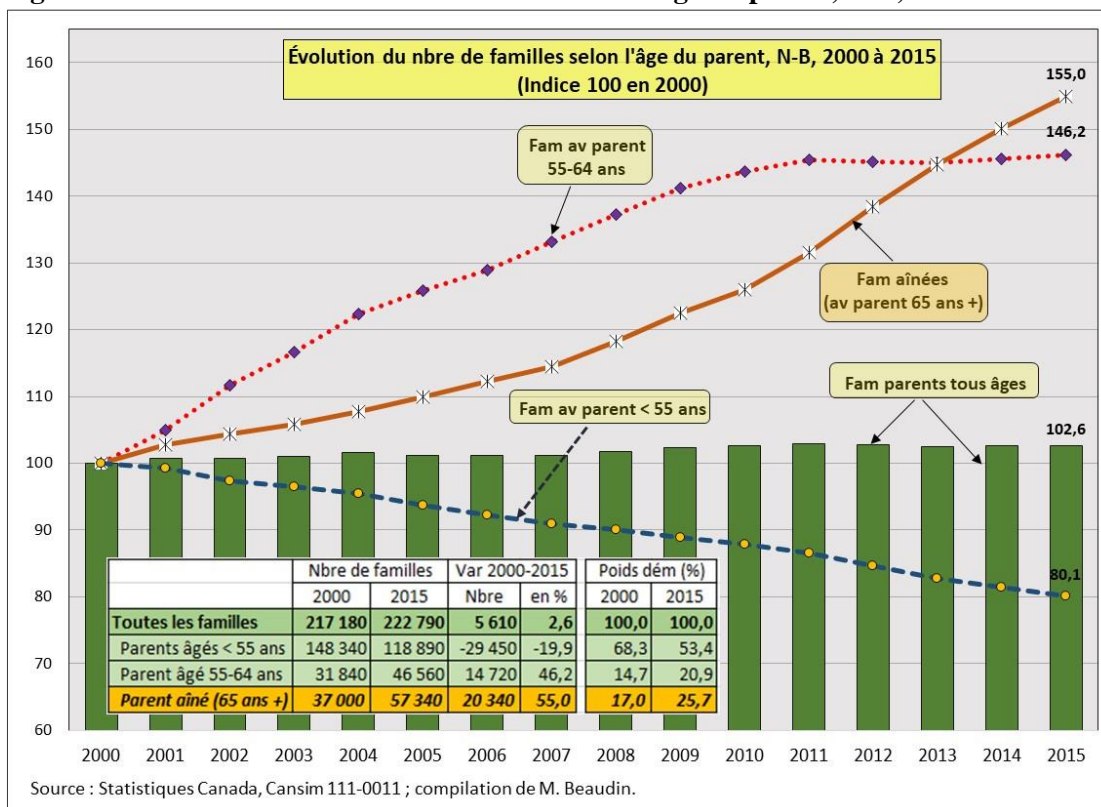
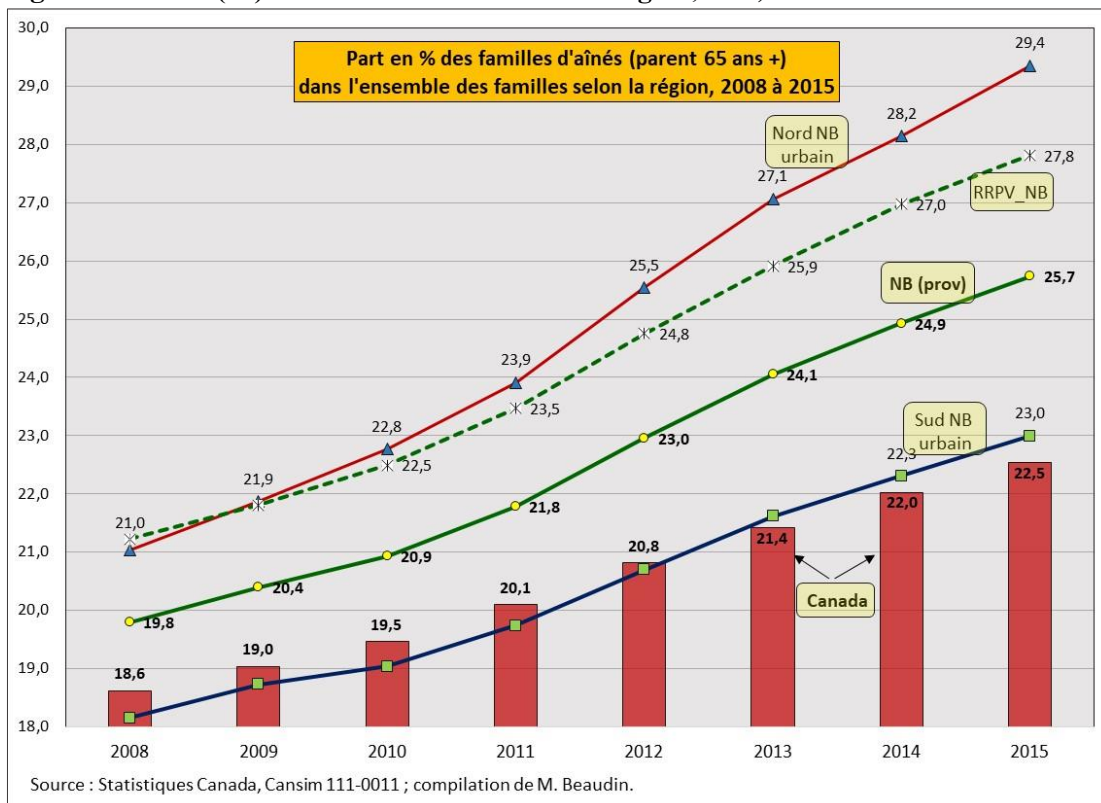


Figure 13 – Part (%) de familles d'aînés selon la région, N-B, 2008 à 2015



LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

2.6 Quelques mots sur les familles monoparentales

On compte au Nouveau-Brunswick 35 620 familles monoparentales, soit 16 % de l'ensemble des familles, tout âge des parents confondus. Parmi ces familles monoparentales, 3 210 sont de parents âgés de 55 à 64 ans et 5 540 de parents âgés. Voir tableau 13. Au-delà de leur poids démographique, ces cohortes (intermédiaires) méritent attention parce qu'une proportion importante de gens à l'intérieur de ces groupes d'âge sont déjà retirés du marché du travail¹ et aussi parce que ces cohortes commencent à rejoindre les rangs du groupe âgé. Les familles monoparentales d'âinés représentent 15,6 % de l'ensemble des familles monoparentales au Nouveau-Brunswick, une proportion qui varie de 13 % dans les centres urbains du sud de la province à 17-18 % pour les centres urbains du Nord et les RRPV.

Tableau 13 – Répartition des familles monoparentales, 2016

Type de famille	N-B (prov)	Sous-régions		
		SNB urb	NNB urb	NB rural
Toutes les familles	222 790	105 450	29 330	88 010
<i>Fam monoparentales</i>	35 620	16 530	4 500	14 600
<i>Fam monop en %</i>	16,0	15,7	15,3	16,6
Fam Parent âgé < 55 ans	118 890	61 140	14 010	43 730
<i>Fam monoparentales</i>	26 870	12 900	3 310	10 660
<i>Fam monop en %</i>	22,6	21,1	23,6	24,4
Fam Parent âgé 55-64 ans	46 560	20 060	6 710	19 800
<i>Fam monoparentales</i>	3 210	1 480	400	1 340
<i>Fam monop en %</i>	6,9	7,4	6,0	6,8
Fam Parent âgé 65 ans +	57 340	24 250	8 610	24 480
<i>Fam monoparentales</i>	5 540	2 150	790	2 600
<i>Fam monop en %</i>	9,7	8,9	9,2	10,6
<i>Fam monop 65 + en % de toutes les fam</i>	15,6	13,0	17,6	17,8

Source : Statistiques Canada, Cansim 111-0011 ; compilation de M. Beaudin.

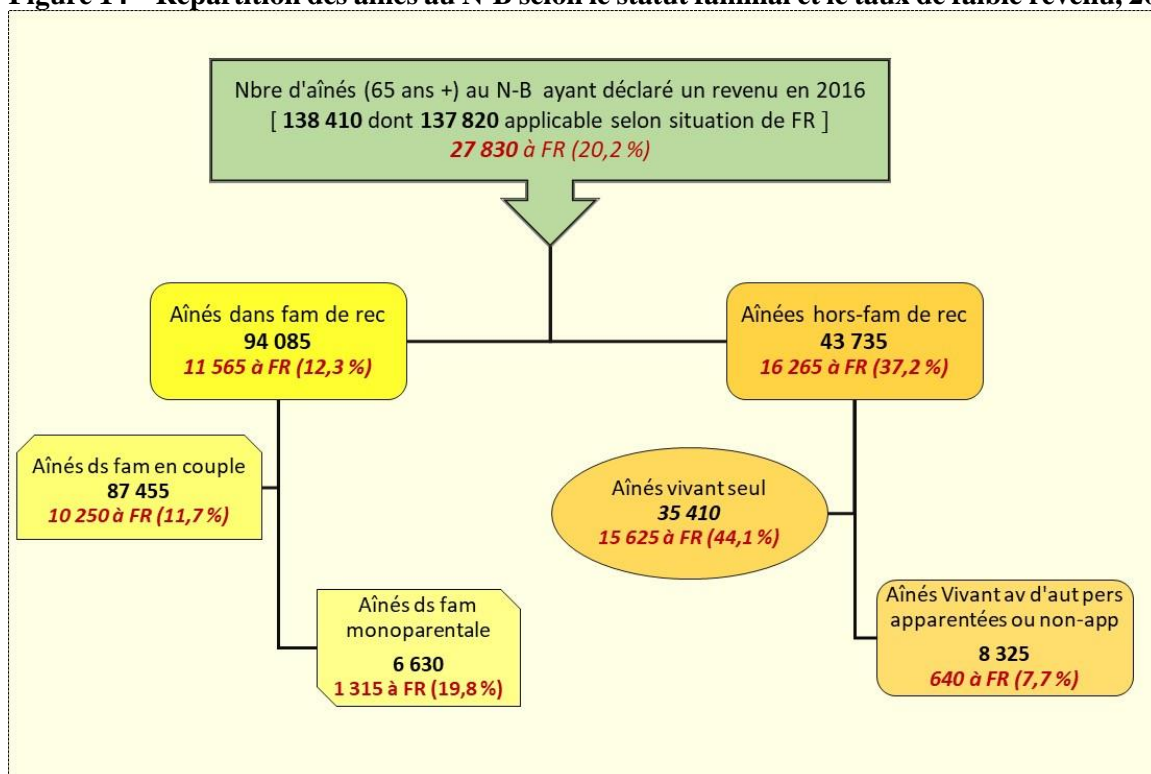
¹ En mai 2018, selon les données non-désaisonnalisées de l'*Enquête sur la population active*, le taux d'activité au Nouveau-Brunswick passe de 88,4 % pour la cohorte 50-54 ans à 74,3 % pour les 55-59 ans et 33,1 % pour les 60-64 ans. Pour les trois cohortes considérées, le nombre d'inactifs passe respectivement de 6 200 à 15 600 et 27 000. La baisse est beaucoup plus prononcée chez les femmes. D'après Cansim, tableau 4-10-0017-01.

1. Portrait d'ensemble des aînés en situation de pauvreté au Nouveau-Brunswick

3.1 Une pauvreté relative plus marquée chez certains types de familles

Des 148 785 aînés recensés au Nouveau-Brunswick, plusieurs milliers vivent en institution et n'apparaissent pas dans nombre de tableaux de Statistiques Canada. Par le biais des déclarants à l'impôt, on recense 138 410 aînés dans l'ensemble de la province, dont 137 820 pour qui la situation de faible revenu s'applique. Nous offrons dans les deux schémas qui suivent un portrait d'ensemble du groupe d'aînés selon leur situation de faible revenu en considérant notamment le type de famille, le sexe et le groupe d'âge.

Figure 14 – Répartition des aînés au N-B selon le statut familial et le taux de faible revenu, 2016



Source : Stat Canada, Cansim 98-400-X2016124 ; compilation et réalisation de M. Beaudin.

Au plan familial, Statistiques Canada regroupe les aînés en deux grands sous-groupes, à savoir, ceux dans les *familles de recensement* et ceux *hors-famille de recensement*. Pour des précisions, référer à l'encadré 3, page 6. Les aînés dans les familles de recensement comptent pour 68,3 % de l'ensemble des aînés mais 41,6 % des aînés en situation de pauvreté. Les aînés hors-famille de recensement comptent pour 31,7 % des aînés dans la province, mais près de six aînés néo-brunswickois sur dix (58,4 %) en situation de pauvreté s'y retrouvent. La fréquence ou taux de pauvreté dans chacun des deux grands sous-groupes est respectivement 12,3 % (aînés dans familles de recensement) et 37,2 % (aînés hors-famille de recensement).

Ces deux grands sous-groupes peuvent être divisés en sous-groupes. Pour les aînés en familles de recensement, on a principalement les familles avec couple, au nombre de 87 455, et les familles monoparentales (6 630). Les premières cumulent un taux de pauvreté relative

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

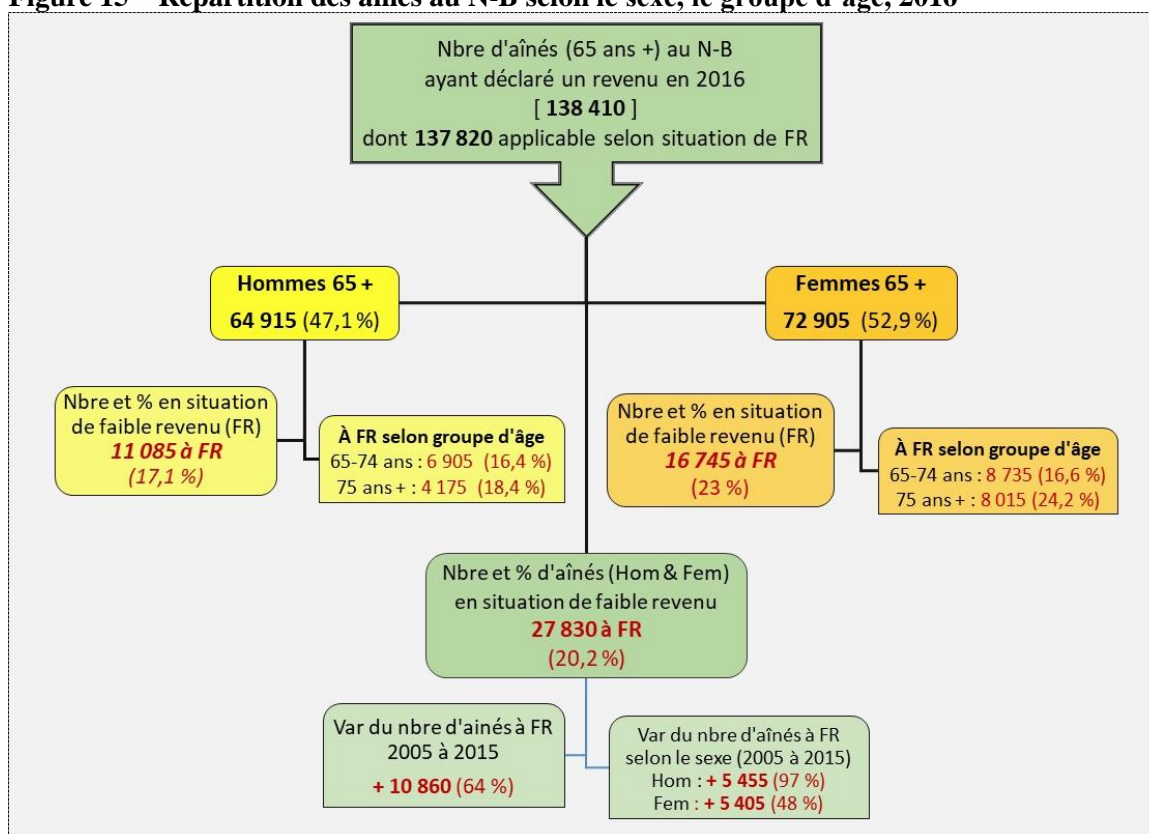
de 11,7 %, alors qu'on observe un taux de 19,8 % chez les familles aînées monoparentales. Ajoutons qu'un nombre appréciable de familles d'aînés ont des enfants de moins de 18 ans, soit 500 enfants pour les familles en couple et 155 enfants pour les familles d'aînés monoparentales. Malgré leur petit nombre, ces familles avec enfants sont plus à même de vivre des situations de pauvreté, soit un taux de 24 % pour les familles en couple avec enfants et 35,5 % pour les familles monoparentales avec enfants.

Parmi les aînés hors-famille de recensement, la majorité (35 410 ou 81 %) vivent seuls et 8 325 vivent avec des personnes apparentées ou non-apparentées. Ces dernières subissent moins la situation de pauvreté (7,7 % d'entre eux), ce qui est compréhensible étant donné la possibilité de partager les coûts reliés au logement et autres. Le cas est très différents pour les aînés seuls dont 44 % vivent une situation de pauvreté relative. Ces derniers doivent assumer seul les coûts de logement et ne peuvent bénéficier des économies d'échelle au plan du transport, de la nourriture et autres dépenses essentielles.

3.2 Les femmes plus marginalisées que les hommes

Un autre regroupement utile de Statistiques Canada est celui relié au sexe et aux groupes d'âge des aînés. Sur la base de ce regroupement, on observe une majorité de femmes (53%) et celles-ci vivent davantage une situation de pauvreté (23 %) que les hommes (17 %). Voir figure 15.

Figure 15 – Répartition des aînés au N-B selon le sexe, le groupe d'âge, 2016



Source : Stat Canada, Cansim 98-400-X2016126 ; compilation et réalisation de M. Beaudin.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

3.3 Des différences marquées entre le troisième âge et la génération silencieuse

La fréquence de pauvreté est comparable chez les hommes et les femmes pour ce qui est du groupe 65 à 74 ans, soit de l'ordre de 16,5 %. Pour les aînés plus avancés en âge, la *génération silencieuse*, la situation est bien plus précaire. Ce groupe représente 52 000 individus au Nouveau-Brunswick dont 56 % de femmes. Or la situation de pauvreté se situe dans l'ensemble à 23,5 % pour ces cohortes d'âge avancé. On y retrouve 4 175 hommes en situation de pauvreté, versus 8 015 femmes ; le taux de pauvreté variant de 18,4 % pour les premiers à 27,5 % pour ces dernières. C'est de toute évidence un groupe-cible en matière de précarité socio-économique.

Toujours en rapport avec le faible revenu, nous comparons au tableau ci-après les données pour différentes cohortes d'âge selon le sexe, et ce, sur dix ans d'intervalle (2005-2015). Premier constat, la fréquence de faible revenu en 2015 est plus élevée chez les jeunes (22,2 %) et les aînés d'âge avancé (23,5 %). Cela est vrai chez les hommes et peut-être davantage chez les femmes. Autre point intéressant, de 2005 à 2015, le taux de pauvreté est demeuré assez stable pour tous les groupes d'âge, à l'exception des groupes aînés où il progressait de trois points de % pour les 65-74 ans et de 4,3 points de % pour les 75 ans et plus. La situation de pauvreté a progressé en particulier chez les hommes de 75 ans et plus dont la fréquence est passée de 11,4 % à 19,2 %, soit sept points de % sur dix ans, ce qui est considérable.

Tableau 14 – Personnes à faible revenu selon le groupe d'âge, N-B, 2005 et 2015

Gr d'âge	Nbre de personnes à faible revenu (selon mesure de faible revenu)								
	Les deux sexes			Hommes			Femmes		
	Nbre	Var 2005-2015		Nbre	Var 2005-2015		Nbre	Var 2005-2015	
en 2015	abs	en %	en 2015	abs	en %	en 2015	abs	en %	
Total-Âge	123 820	1 685	1,4	55 990	2 120	3,9	67 825	-440	-0,6
0 à 17 ans	29 250	-2 745	-8,6	14 935	-1 750	-10,5	14 320	-990	-6,5
18 à 24 ans	10 685	-1 235	-10,4	4 970	-235	-4,5	5 715	-995	-14,8
25 à 54 ans	38 510	-6 620	-14,7	16 865	-2 345	-12,2	21 650	-4 270	-16,5
55 à 64 ans	17 550	1 425	8,8	8 140	1 000	14,0	9 400	410	4,6
65 ans +	27 830	10 860	64,0	11 085	5 455	96,9	16 740	5 405	47,7
65 à 74 ans	15 640	7 245	86,3	6 905	3 285	90,7	8 735	3 960	82,9
75 ans +	12 190	3 615	42,2	4 175	2 170	108,2	8 015	1 450	22,1
	Fréquence de faible revenu (%)								
	Tot-Sexe			Hom			Fem		
	2015	2005		2015	2005		2015	2005	
Total-Âge	17,1	17,2		15,8	15,6		18,4	18,8	
0 à 17 ans	22,2	22,0		22,2	22,3		22,2	21,7	
18 à 24 ans	19,0	19,6		17,3	16,9		20,8	22,3	
25 à 54 ans	13,8	14,5		12,4	12,8		15,1	16,2	
55 à 64 ans	15,0	17,4		14,3	15,5		15,6	19,2	
65 ans +	20,2	17,0		17,1	12,8		23,0	20,3	
65 à 74 ans	18,2	15,2		16,4	13,7		20,0	16,6	
75 ans +	23,5	19,2		18,4	11,4		27,5	24,2	

Source: Stat Canada, Cansim 98-400-X2016126 ; compilation de M. Beaudin.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

On observe ainsi une progression de 10 860 aînés en situation de faible revenu entre 2005 et 2015 (+ 64 %). Se sont ajoutés 7 245 aînés en situation de pauvreté dans les cohortes du 3^e âge (65-74 ans) et 3 615 dans les cohortes d'âge avancé. Auxquels on peut ajouter les 1 425 individus des cohortes pré-retraite (55 à 64 ans). Bref, en l'espace de dix ans, le nombre de personnes âgées ou d'âge mûr à faible revenu dans la province est passé de 33 095 à 45 380 individus, une hausse de 37 %. Bien que la situation de pauvreté soit bien plus présente chez les femmes, la précarité socio-économique semble gagner du terrain chez les hommes.

3.4 Familles à faible revenu : comparaisons régionales

Comment se comparent les aînés avec les autres sous-groupes de population en matière de pauvreté ou de faible revenu ? Où sévit davantage le problème de faible revenu au plan régional ? Voilà deux importants questionnements que nous essayons de répondre à l'aide des données de 2016 compilées dans les prochains tableaux.

Le tableau 15 présente la part de faible revenu dans certaines sous-régions des Maritimes et du Nouveau-Brunswick en comparant la situation des aînés avec celle de l'ensemble de la population et avec les jeunes. On recense 27 830 aînés (ayant fait une déclaration de revenu) au Nouveau-Brunswick qui figurent parmi les gens à faible revenu, soit une fréquence de 20,2 %. Cette proportion est un peu plus élevée que dans les trois provinces maritimes en général (19 %) et bien plus élevée que la moyenne nationale (14,5 %).

Tableau 15 – Personnes à faible revenu, zones urbaines et rurales des Maritimes, 2016

Région	À faible revenu après impôt (MFR)			Fréquence FR (%)		
	Nbre Tot	0-17 ans	65 ans +	Total	0-17 ans	65 ans +
Canada	4 809 940	1 163 830	790 825	14,2	17,0	14,5
Maritimes	302 235	70 755	64 005	17,2	22,2	19,0
Maritimes Urbain	185 905	45 365	31 170	16,4	21,5	15,8
<i>Marit urbain Corridor</i>	144 675	35 975	21 290	15,8	20,6	14,3
<i>Marit urbain Périphérie</i>	41 230	9 390	9 880	19,0	25,9	20,4
Maritimes Rural	116 330	25 390	32 835	18,5	23,4	23,5
Î-P-É	23 460	5 980	5 100	16,9	21,7	19,8
N-É	154 955	35 525	31 075	17,2	22,2	17,9
Nouveau-Brunswick	123 820	29 250	27 830	17,1	22,2	20,2
N-B Urbain	74 440	18 595	13 350	16,4	21,6	16,6
<i>Sud NB urbain</i>	57 810	15 240	8 825	15,9	21,3	14,7
<i>Nord NB urbain</i>	16 630	3 355	4 525	18,2	22,8	22,2
N-B Rural	49 380	10 655	14 480	18,5	23,3	25,3

Source : Rec 2016, Profils (98-401-X2016021 et 98-401-X2016053); compilation de M. Beaudin.

Au Nouveau-Brunswick, la fréquence de faible revenu chez les aînés est de 3 points de % plus élevée qu'au sein de l'ensemble de la population. L'écart est moindre dans les Maritimes (1 point de %) et encore moins au Canada (0,3 point de %). La fréquence de faible revenu chez les jeunes est partout supérieure à celle du groupe aîné, soit en général deux à trois points de % plus élevée chez les jeunes. À l'exception des régions rurales et petites villes des Maritimes (fréquence équivalente entre jeunes et aînés) et celles du Nouveau-Brunswick où,

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

contrairement à ce qui se passe ailleurs, la fréquence de faible revenu est plus élevée chez les aînés que chez les jeunes (25,3 % vs 23,3 %).

Dans les Maritimes, la fréquence de faible revenu est moindre dans les régions urbaines qu'à l'extérieur de celles-ci, et cela vaut pour les différents groupes, jeunes ou aînés. Le Corridor central des Maritimes (i.e, encadré 4, p. 7), qui inclut les trois centres urbains du sud du Nouveau-Brunswick, affiche une fréquence de faible revenu chez les aînés de l'ordre de 14,3 %. Cette proportion grimpe à 20,4 % pour l'ensemble des centres urbains de la périphérie des Maritimes et davantage (22,2 %) pour les centres urbains du nord du Nouveau-Brunswick. Mais le problème de faible revenu chez les aînés est encore plus répandu dans les zones rurales des Maritimes (23,5 %) et du Nouveau-Brunswick (25,3 %). Ces données montrent l'importance de la localisation géographique en matière de disparité socio-économique.

Cela dit, il ne faut pas généraliser puisque certains centres urbains du Corridor des Maritimes (Summerside, Kentville et Truro) ont une proportion assez forte d'aînés à faible revenu, soit légèrement au-dessus de la moyenne des Maritimes. Voir tableau 16. Le clivage est apparent au Nouveau-Brunswick : d'un côté les centres périphériques du nord de la province occupent les trois premiers rangs au sein des régions urbaines des Maritimes ; alors que les trois centres du sud de la province se retrouvent respectivement au 11^e, 12^e et 13^e rang. Seule Miramichi diffère quelque peu du pattern général avec 18,3 % d'aînés en situation de pauvreté relative, soit deux points de % moindre qu'au Nouveau-Brunswick en général.

Tableau 16 – Nombre et % de gens à faible revenu, AR et RMR des Maritimes, 2016

AR & RMR	À faible revenu après impôt (MFR)			Fréquence FR (%)			Rang
	Nbre Tot	0-17 ans	65 ans +	Total	0-17 ans	65 ans +	
Campbellton NB (AR)	2 630	540	690	20,9	27,8	24,7	1
Edmundston NB (AR)	4 055	790	1 115	18,2	21,3	23,7	2
Bathurst NB (AR)	5 630	1 015	1 645	18,7	22,3	23,5	3
Summerside IPÉ (AR)	3 180	845	785	19,6	26,0	23,3	4
Kentville NÉ (AR)	5 005	1 270	1 015	19,3	25,8	19,7	5
New Glasgow NÉ (AR)	6 355	1 570	1 375	19,1	25,2	19,6	6
Truro NÉ (AR)	8 305	1 980	1 760	18,8	23,9	19,4	7
Cape Breton NÉ (AR)	18 245	4 465	3 980	19,7	29,2	18,9	8
Miramichi NB (AR)	4 315	1 010	1 075	16,5	22,3	18,3	9
Charlottetown IPÉ (AR)	11 550	2 950	1 770	17,1	21,7	15,8	10
Saint John NB (RMR)	20 650	5 695	3 225	16,7	23,1	15,3	11
Moncton NB (RMR)	21 865	5 530	3 510	15,5	20,3	15,0	12
Fredericton NB (AR)	15 295	4 015	2 090	15,5	20,6	13,3	13
Halifax NÉ (RMR)	58 825	13 690	7 135	14,8	18,8	12,0	14

Source : Rec 2016, Profils AR (98-401-X2016021); compilation de M. Beaudin.

Au sein même de la province du Nouveau-Brunswick, on observe de fortes disparités socio-économiques et cela se reflète sur l'indice de faible revenu, quel que soit le groupe d'âge. Voir tableau 17. Dans six des quinze comtés de la province, un aîné sur quatre présente en 2016 une situation de faible revenu, les proportions variant de 24,8 % dans Queens à 28,7 % dans Gloucester. Pas étonnant que les régions économiques du Nord-Est et du Nord-Ouest affichent une plus forte proportion d'aînés en situation de faible revenu.

Tableau 17 – Nombre et fréquence de personnes à faible revenu selon la région économique et le comté, Nouveau-Brunswick, 2016

	À faible revenu après impôt (MFR)			Fréquence FR (%)			
	Nbre Tot	0-17 ans	65 ans +	Total	0-17 ans	65 ans +	Rang prov
Régions écon du N-B							
Nord-Est du N-B	28 775	5 435	9 090	19,5	24,0	26,8	
Gloucester	14 880	2 590	4 985	19,5	23,2	28,7	1
Restigouche	6 200	1 190	1 780	21,0	26,7	26,1	3
Northumberland	7 695	1 655	2 325	18,3	23,5	23,9	7
Nord-Ouest du N-B	14 370	3 255	3 675	19,4	24,0	25,0	
Victoria	3 815	895	1 040	22,0	28,7	27,7	2
Madawaska	5 700	1 105	1 585	18,2	21,1	25,0	5
Carleton	4 855	1 255	1 050	19,1	24,2	22,9	8
Sud-Est du N-B	31 205	7 405	6 535	15,4	20,1	17,5	
Kent	4 660	875	1 655	16,8	21,4	25,0	4
Westmorland	23 010	5 580	4 165	15,8	20,5	16,6	11
Albert	3 535	950	715	12,2	17,0	12,7	15
Sud-Ouest du N-B	28 765	7 810	5 050	17,4	24,0	17,1	
Charlotte	4 870	1 220	1 065	19,6	26,9	20,8	9
Saint John	15 700	4 300	2 330	21,8	32,4	18,6	10
Sunbury	2 525	695	505	9,5	11,8	14,9	12
Centre N-B	20 700	5 340	3 490	15,5	20,3	15,6	
Queens	2 385	480	715	23,3	33,1	24,8	6
Kings	8 195	2 290	1 655	12,0	15,5	14,0	13
York	15 790	4 165	2 270	16,4	22,0	14,0	14

Source : Rec 2016, Profils SDR(98-401-X2016053) ; compilation de M. Beaudin.

3.4 Évolution de l'indice de faible revenu au Nouveau-Brunswick

Dans une section précédente sur les tendances provinciales, nous avons souligné la baisse des disparités socioéconomiques au sein des provinces canadiennes jusqu'au milieu des années 1990 et leur hausse graduelle par la suite. Il en est de même pour le Nouveau-Brunswick avec l'indice de faible revenu. Mais l'évolution diffère selon le sous-groupe observé, comme le montrent les figures ci-après.

La figure 16 montre l'évolution comparée de l'indice de faible revenu au Nouveau-Brunswick en cernant les aînés dans les familles économiques (en couple ou autre) et ceux hors-famille économique (seuls ou avec des proches). Les données proviennent de l'Enquête annuelle sur les familles (tableau 206-0042). Premier constat, la situation des aînés hors-famille est de toute évidence beaucoup plus préoccupante que celle de leurs homologues vivant au sein d'une famille économique. Mais d'autres points méritent mention : d'abord, les fluctuations importantes au sein même du groupe des aînés ; aussi, le rattrapage avec la moyenne provinciale des aînés au sein des familles économiques ; enfin, l'écart grandissant des aînés hors-famille économique dont 40 % et plus, ces dernières années, ont un revenu après impôt qui les classe dans la catégorie des gens à faible revenu.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Figure 16 – Taux de faible revenu selon le type de famille, N-B, 1982 à 2016

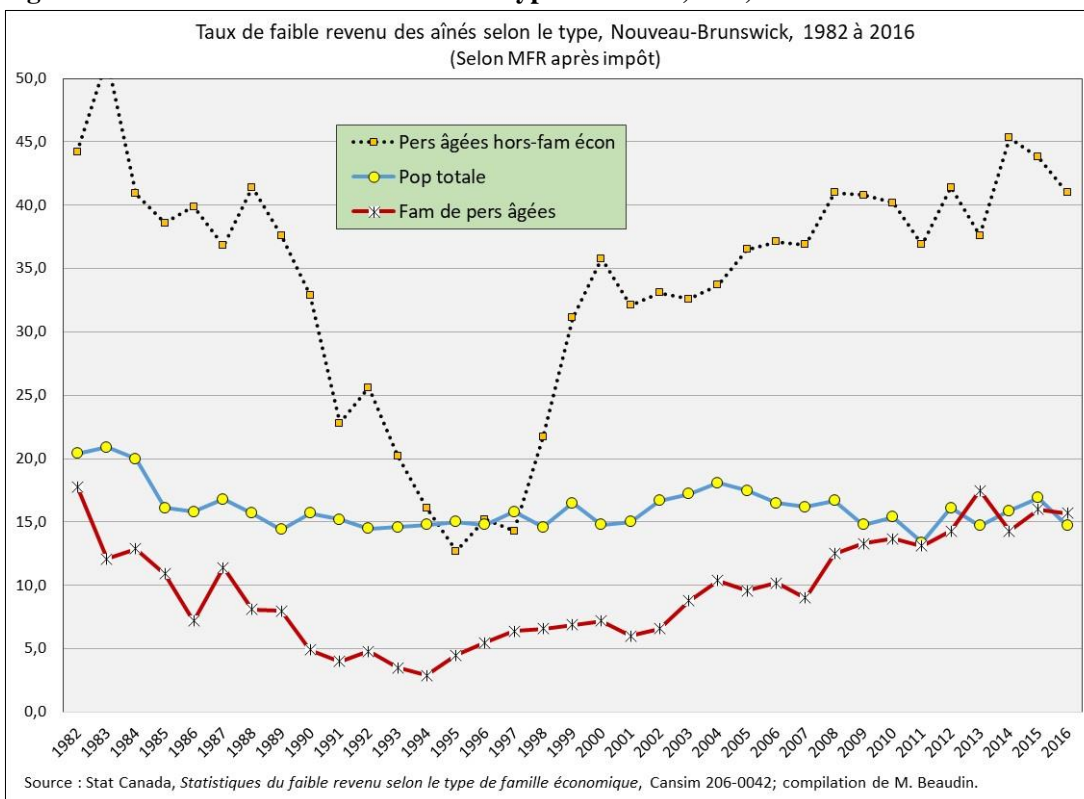
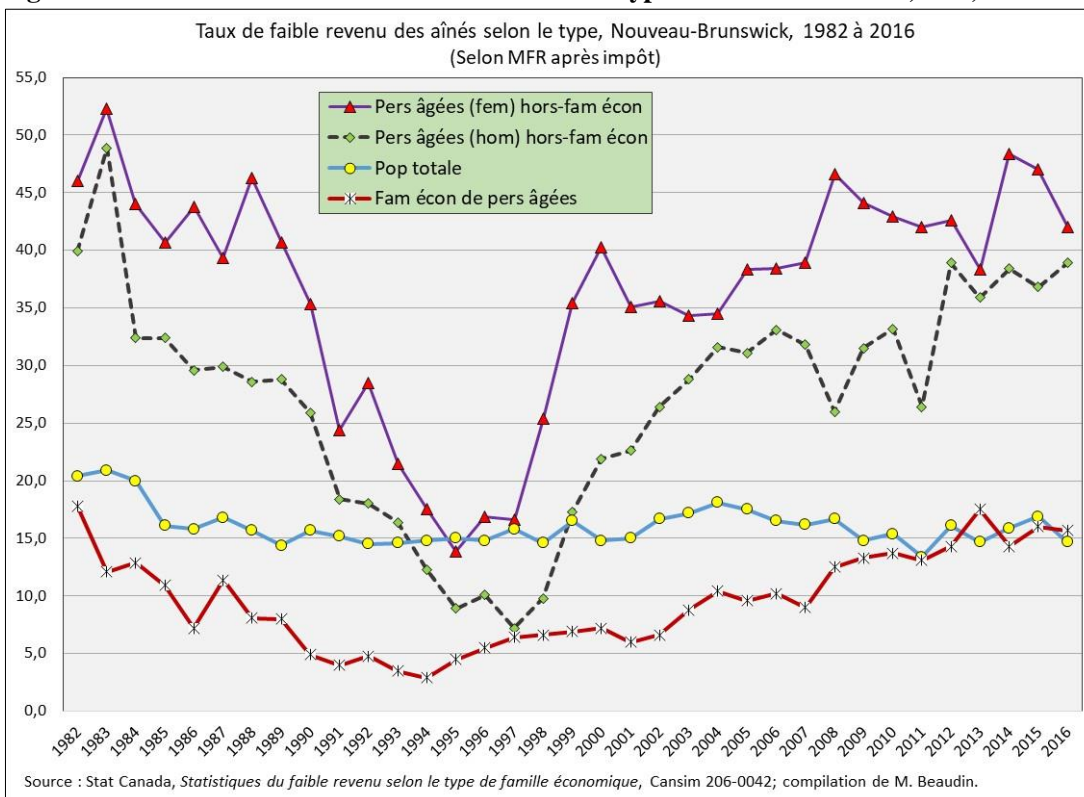


Figure 17 – Taux de faible revenu des aînés selon le type de famille et le sexe, N-B, 1982 à 2016



LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Les aînés hors-famille économique, plus précisément ceux vivant seul, contribuent dans une large mesure à la progression du taux de pauvreté chez les aînés en général. Ce que montre la figure 17. On y voit que les aînés hors-famille économique, tant les hommes que les femmes ont vu leur taux de pauvreté augmenter drastiquement depuis le milieu des années 1990. Et depuis la crise financière de 2008-2009, les hommes ont pratiquement rejoint les femmes à ce registre. Le nombre d'aînés en situation de pauvreté a plus que triplé depuis le milieu des années 1990, passant de 5 000 environ à 17 000 en 2016.

Comparaisons régionales et selon le genre de l'indice de faible revenu

Sur les quelques 28 000 aînés néo-brunswickois en situation de faible revenu en 2015, 8 840 (31,6 %) habitent l'un ou l'autre des trois principaux centres urbains du sud de la province. Voir tableau 18. Dans ces centres, la fréquence de faible revenu chez les aînés atteint 14,7 % en moyenne, versus 20,2 % au niveau provincial. Les quatre petits centres urbains en périphérie (nord) comptent 4 534 aînés en situation de faible revenu, pour une fréquence de 22,2 % en moyenne, soit deux points de pourcentage de plus que la moyenne provinciale. Parmi les centres urbains, le taux de faible revenu est particulièrement élevé à Campbellton, Edmundston et Bathurst, alors que Fredericton bénéficie du taux le plus bas. La majorité des aînés en situation de faible revenu au Nouveau-Brunswick sont néanmoins répartis dans les régions rurales et petites villes de la province qui en dénombrent 14 591, pour une fréquence moyenne de 25,3 %.

Tableau 18 – Aînés en situation de faible revenu selon le sexe et la sous-région, N-B, 2005 et 2015

	Nbre d'aînés en situation de faible rev (MFR)						Fréquence du faible revenu (%)					
	Tot-Sexe		Hom		Fem		Tot-Sexe		Hom		Fem	
	2005	2015	2005	2015	2005	2015	2005	2015	2005	2015	2005	2015
Nouveau-Brunswick	17 054	27 959	5 650	11 143	11 405	16 846	17,0	20,2	12,8	17,1	20,3	23,0
Sud N-B Urbain	5 376	8 840	1 568	3 220	3 794	5 621	12,5	14,7	8,6	11,7	15,4	17,2
Saint John (RMR)	2 101	3 225	623	1 187	1 465	2 035	13,2	15,3	9,3	12,3	15,9	17,8
Moncton (RMR)	2 149	3 507	538	1 267	1 591	2 253	13,4	15,0	8,0	11,9	17,1	17,7
Fredericton (AR)	1 134	2 096	403	770	727	1 333	10,4	13,3	8,5	10,5	11,8	15,8
Nord N-B Urbain	2 568	4 534	811	1 733	1 770	2 817	17,5	22,2	12,6	17,9	21,5	26,1
Bathurst (AR)	897	1 640	353	670	552	975	19,3	23,4	16,1	19,8	22,4	26,9
Campb NB (AR)	414	686	111	244	305	445	18,1	24,6	11,8	19,1	22,6	29,6
Miramichi (AR)	644	1 081	203	384	439	702	14,6	18,2	10,5	13,8	17,7	22,2
Edmundston (AR)	614	1 121	145	432	474	691	18,4	23,7	10,5	19,4	24,3	27,6
N-B rural (RRPV)	9 101	14 591	3 275	6 182	5 824	8 389	21,3	25,3	16,8	22,2	25,0	28,1

Source : Statistiques Canada, 98-400-X2016126; compilation de M. Beaudin.

Six aînés sur dix en situation de faible revenu au Nouveau-Brunswick sont des femmes. Cela dit, la part d'aînés masculins dans cette situation a beaucoup augmenté, passant de 33 % à près de 40 % de 2005 à 2015. Leur nombre a pratiquement doublé (+97%) sur la période, alors qu'il progressait de 46 % chez les femmes. La fréquence de faible revenu chez les aînés demeure toujours plus élevée chez les femmes que chez les hommes ((23 % versus 20,3 %), mais ces derniers semblent en mode rattrapage. Leur taux a progressé de 4,3 points de % sur la période, comparativement à 2,7 points de % chez les femmes.

2. Répartition des revenus

Nous avons vu que les inégalités de revenu, dans l'ensemble, contribuent à exacerber le problème de pauvreté relative chez certains groupes d'âge. Cela est logique, dans la mesure où l'indice de faible revenu reflète une situation où des individus ont un revenu d'au moins 50% inférieur au revenu médian de la population. Or, le revenu médian (après impôt) de la population adulte au Nouveau-Brunswick s'établit à \$28 107 en 2015, ce qui veut dire que le seuil d'un faible revenu se situe autour de \$14 000. Ce seuil varie cependant selon le type de famille ou ménage.

Nous présentons au tableau 19 le revenu médian après impôt en 2015 pour les personnes (déclarants à l'impôt) dans les provinces des Maritimes. On voit que le revenu médian de la population adulte y est légèrement inférieur que dans les provinces voisines de Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. L'écart au détriment du Nouveau-Brunswick s'applique même davantage pour les aînés. Et cela est vrai autant pour les hommes que pour les femmes de 65 ans et plus. Pour ce qui est de l'évolution du revenu total médian depuis dix ans (2005 à 2015), elle est comparable d'une province à l'autre en ce qui concerne l'ensemble de la population adulte. Toutefois, en ciblant les aînés, la progression du revenu médian est moindre au Nouveau-Brunswick, en particulier chez les femmes.

Tableau 19 – Revenu total médian après impôt selon la région, 2015

	Rev tot médian (\$) en 2015			Indice Canada=100			Var du revenu tot médian en \$ réels (2005-2015)		
	Tot	Hom	Fem	Tot	Hom	Fem	Tot	Hom	Fem
	Pop adulte (15 ans +)								
Canada	\$30 866	\$35 933	\$26 621	100,0	116,4	86,2	\$3 250	\$2 396	\$3 781
Î-P-É	\$28 298	\$31 453	\$25 484	91,7	101,9	82,6	\$4 377	\$3 957	\$4 450
N-É	\$28 627	\$33 642	\$24 590	92,7	109,0	79,7	\$4 033	\$2 933	\$4 328
N-B	\$28 107	\$33 169	\$23 945	91,1	107,5	77,6	\$4 344	\$3 872	\$4 142
65 ans et plus									
Canada	\$25 827	\$32 056	\$22 094	83,7	103,9	71,6	\$2 500	\$2 782	\$1 702
Î-P-É	\$24 136	\$30 005	\$21 082	78,2	97,2	68,3	\$3 389	\$5 231	\$2 433
N-É	\$24 515	\$31 525	\$20 872	79,4	102,1	67,6	\$2 743	\$2 945	\$1 686
N-B	\$22 933	\$29 271	\$19 735	74,3	94,8	63,9	\$2 027	\$3 321	\$1 265

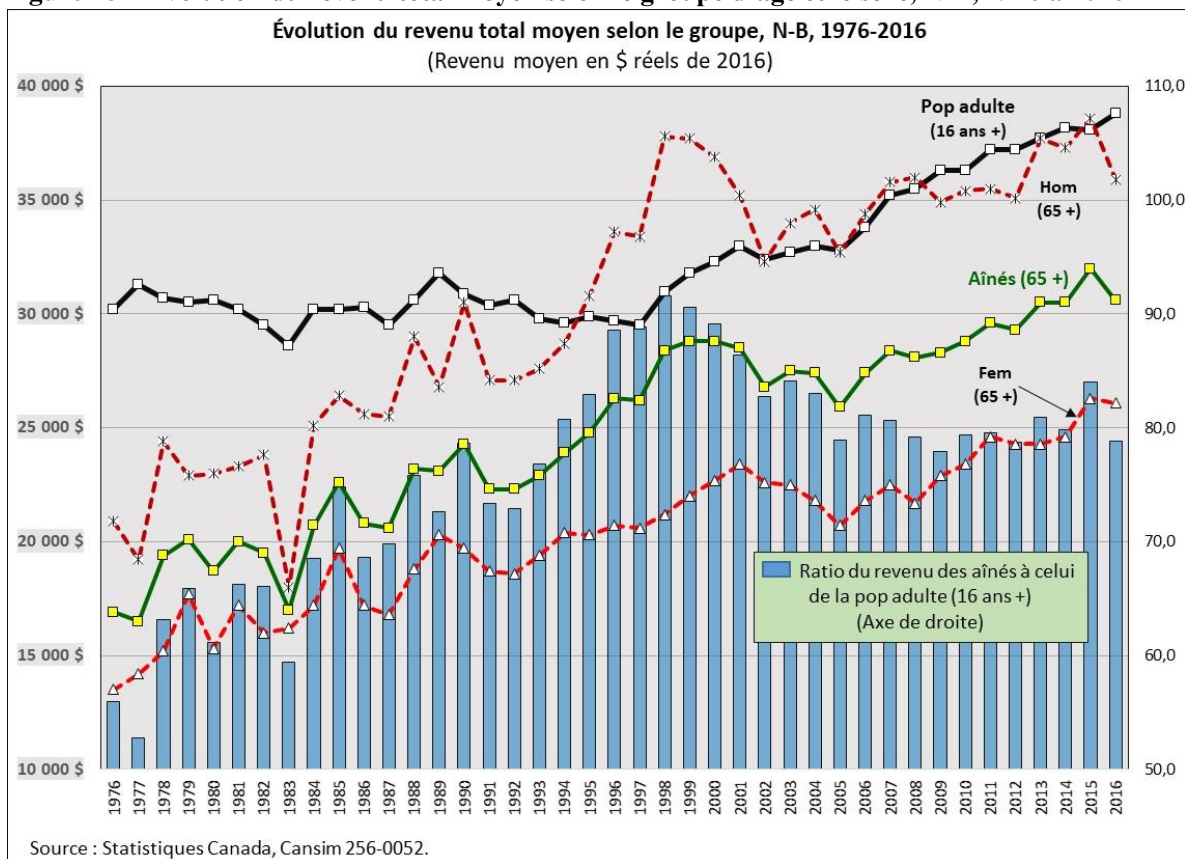
Source : Statistiques Canada, Cansim 98-400-X2016110.

Afin d'avoir une meilleure idée des écarts de revenu et de leur progression relative, nous présentons à la figure 18 l'évolution du revenu total moyen des déclarants à l'impôt au Nouveau-Brunswick depuis 1976. On peut voir que le revenu moyen n'a pas vraiment progressé, en termes réels, pour l'ensemble de la population adulte. Il s'est maintenu à \$30 000, et ce, jusqu'au milieu des années 1990. Pour le même intervalle, le revenu moyen des aînés a bien progressé, passant d'un seuil de \$20 000 environ au tournant des années 1980 à \$28 000 en 1976. Mais la tendance s'est inversée à partir du milieu des années 1990, et ce, au détriment des aînés. Alors que l'écart de revenu moyen entre ces derniers et l'ensemble de la population adulte n'était que de \$2 600 en 1998, il atteignait \$8 200 en 2016.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le ratio du revenu des aînés à celui de l'ensemble de la population adulte est ainsi passé d'un seuil de 0,65 environ au début des années 1980 à 0,92 en 1998, pour reculer à 0,79 en 2016.

Figure 18 – Évolution du revenu total moyen selon le groupe d'âge et le sexe, N-B, 1976 à 2016



Les données qui précèdent concernant les médianes et les moyennes de revenu donnent un portrait d'ensemble qui situe le groupe aîné dans l'ensemble de la population adulte. Pour y voir plus clair, il faut disséquer davantage, notamment selon la tranche de revenu. Ce que nous offre le tableau 20 ci-après qui répartit les aînés du Nouveau-Brunswick selon leur tranche de revenu en 2015. Pour faciliter l'analyse, nous ajoutons à la part en % des déclarants selon la tranche de revenu leur part cumulative.

On peut ainsi lire que 25 265 aînés au Nouveau-Brunswick avaient un revenu inférieur à \$15 000 en 2015, un seuil qui correspond à peu près à celui de faible revenu. Ces derniers représentent donc 18,3 % de tous les aînés, une proportion légèrement inférieure à leur fréquence de faible revenu telle que publiée par Statistiques Canada, soit 20,2 %. On voit aussi que quatre aînés sur dix (40,2 %) ont un revenu après impôt inférieur à \$20 000 ; et les deux tiers des aînés (64,7 %) un revenu de moins de \$30 000. Ces pourcentages sont cumulatifs.

Les femmes aînées sont nettement désavantagées alors que 28 % d'entre elles ont un revenu après impôt inférieur à \$15 000 et la moitié d'entre elles (51,5 %) un revenu après impôt, donc incluant les transferts, qui est en 2015 inférieur à \$20 000.

Tableau 20 – Revenu après impôt des aînés du N-B, selon la tranche de revenu et le sexe, 2015

Tranche de revenu	Revenu après impôt des aînés (65 ans +) au N-B, 2015								
	Nombre de déclarants			Part procentage des déclarants (%)			Part cumulative des déclarants (%)		
	Total	Hom	Fem	Total	Hom	Fem	Total	Hom	Fem
Total avec revenu	138 220	65 085	73 135	100,0	100,0	100,0			
< 5 000 \$ (av pertes)	1 315	355	960	1,0	0,5	1,3	1,0	0,5	1,3
5 000 \$ à 9 999 \$	6 615	735	5 875	4,8	1,1	8,0	5,7	1,7	9,3
10 000 \$ à 14 999 \$	17 335	3 585	13 750	12,5	5,5	18,8	18,3	7,2	28,1
15 000 \$ à 19 999 \$	30 340	13 295	17 045	22,0	20,4	23,3	40,2	27,6	51,5
20 000 \$ à 24 999 \$	20 930	9 110	11 820	15,1	14,0	16,2	55,4	41,6	67,6
25 000 \$ à 29 999 \$	12 905	6 395	6 510	9,3	9,8	8,9	64,7	51,4	76,5
30 000 \$ à 34 999 \$	10 915	6 045	4 870	7,9	9,3	6,7	72,6	60,7	83,2
35 000 \$ à 39 999 \$	9 745	5 940	3 805	7,1	9,1	5,2	79,7	69,8	88,4
40 000 \$ à 44 999 \$	7 820	4 865	2 955	5,7	7,5	4,0	85,3	77,3	92,4
45 000 \$ à 49 999 \$	5 540	3 735	1 805	4,0	5,7	2,5	89,3	83,1	94,9
50 000 \$ à 54 999 \$	4 020	2 815	1 210	2,9	4,3	1,7	92,2	87,4	96,5
55 000 \$ à 59 999 \$	2 845	2 105	740	2,1	3,2	1,0	94,3	90,6	97,6
60 000 \$ à 69 999 \$	3 265	2 500	765	2,4	3,8	1,0	96,7	94,5	98,6
70 000 \$ à 79 999 \$	1 655	1 280	375	1,2	2,0	0,5	97,8	96,4	99,1
80 000 \$ à 89 999 \$	880	690	190	0,6	1,1	0,3	98,5	97,5	99,4
90 000 \$ à 99 999 \$	565	455	120	0,4	0,7	0,2	98,9	98,2	99,5
100 000 \$ et plus	1 530	1 185	345	1,1	1,8	0,5	100,0	100,0	100,0
Rev tot médian	\$22 933	\$29 271	\$19 735						

Source : Statistiques Canada, Cansim 98-400-X2016110 ; compilation de M. Beaudin.

Si la situation des aînés, en matière de revenu après impôt, s'apparente dans l'une et l'autre des provinces des Maritimes, le Nouveau-Brunswick concentre une plus forte proportion (40,2 %) dans les tranches inférieures de revenu (< \$20 000), comparativement aux Maritimes (37,6 %) et au Canada (33,3 %). Voir figure 19. Pour les tranches de revenu intermédiaires, entre \$20 000 \$44 999, chaque région compte à peu près la même proportion d'aînés, soit 46 % environ. Mais pour les tranches plus élevées (\$45 000 et plus), le Nouveau-Brunswick est désavantagé avec 14,7 % seulement des aînés, comparativement à 16 % pour les aînés des Maritimes et 20,8 % pour les aînés à l'échelle canadienne.

Toujours sur la base des tranches de revenu après impôt, nous présentons à la figure 20 les données pour les sous-régions du Nouveau-Brunswick. Les différences régionales y ressortent nettement. Alors qu'un aîné sur trois (33,3 %) dans les régions urbaines du sud de la province ont un revenu après impôt inférieur à \$20 000 en 2015, soit l'équivalent à la moyenne nationale, cette proportion grimpe à 42,1 % dans les centres en périphérie du nord de la province et 46,7 % dans les régions rurales et petites villes. La situation s'inverse pour évidemment pour les revenus supérieurs à \$25 000.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Figure 19 – Répartition (%) des aînés selon la tranche de revenu après impôt et la région, 2015

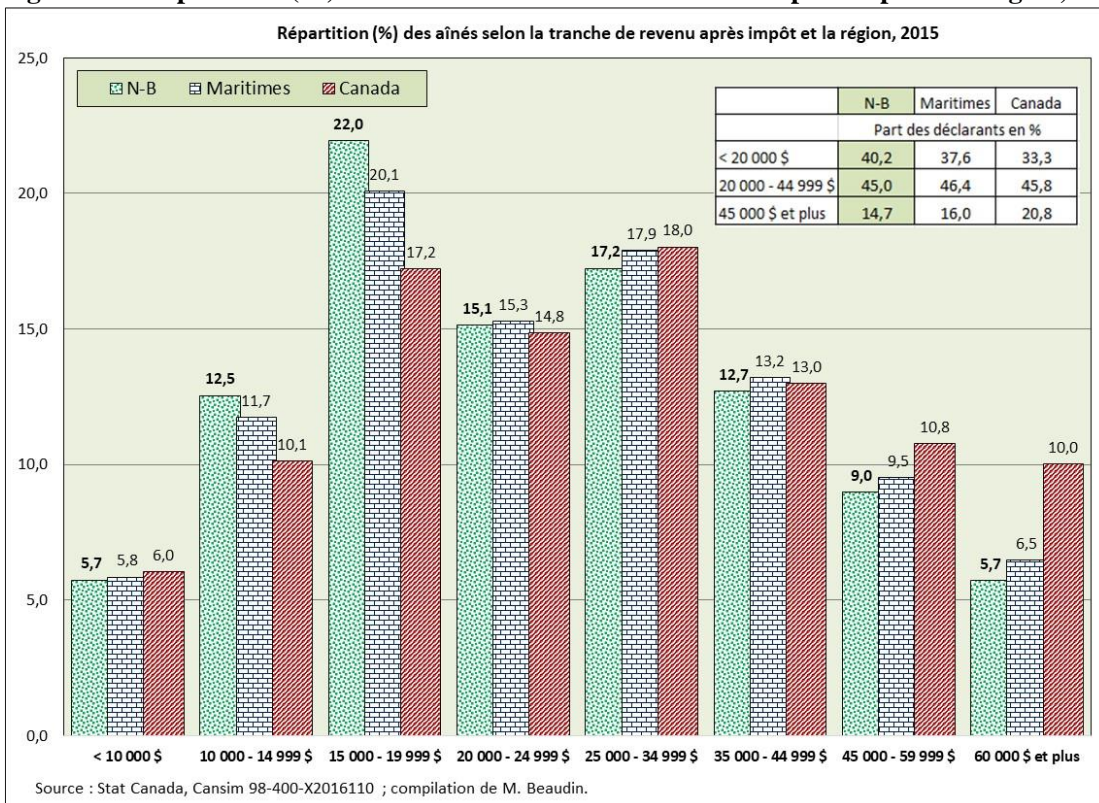
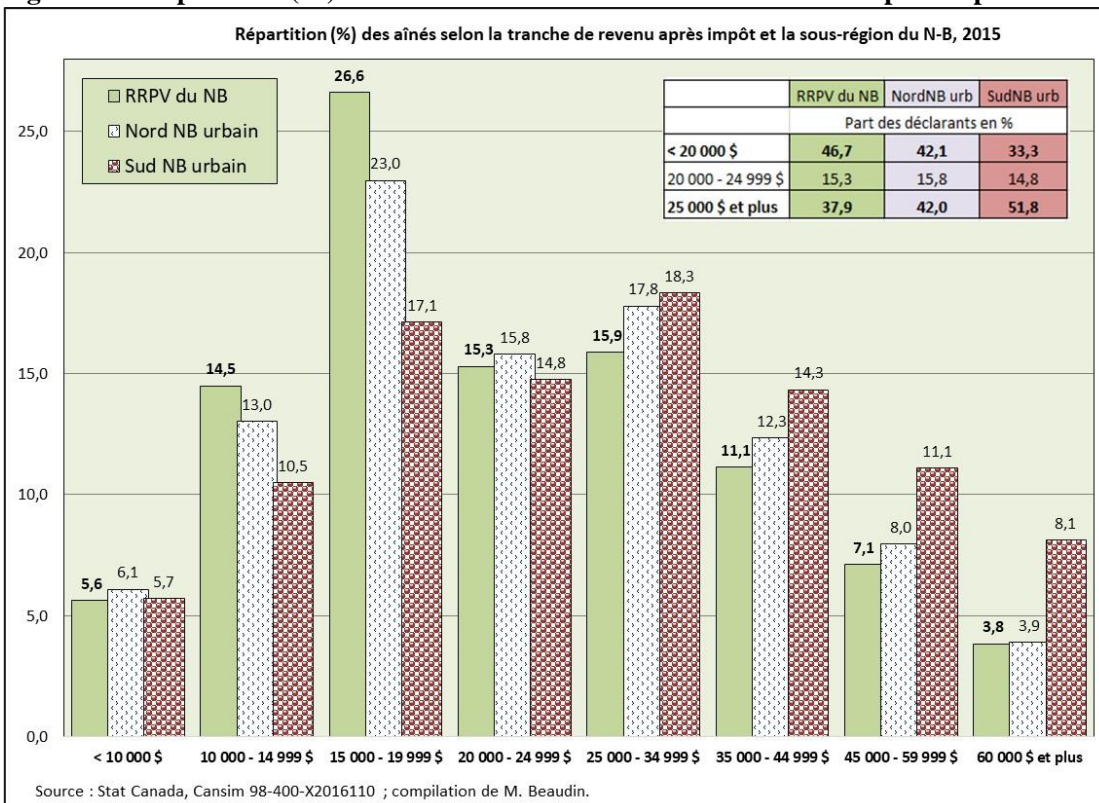


Figure 20 – Répartition (%) des aînés du N-B selon la tranche de revenu après impôt et la sous-région, 2015



3. Sources de revenu et santé financière des aînés

Selon Statistiques Canada, les aînés du Nouveau-Brunswick ont déclaré des revenus totaux de l'ordre de 4,5 milliards de \$ en 2015, pour un revenu total moyen de \$32 523. Près de 54 % des revenus des aînés proviennent du marché², le reste provenant des transferts gouvernementaux. Voir tableau 21. Parmi les revenus du marché, ce sont les revenus de retraite (pensions privées et d'employeurs) qui représentent la plus grosse part, soit 34,1 % de l'ensemble des revenus. L'apport des revenus d'emploi sont en hausse chez les aînés étant donné leur taux d'activité qui monte graduellement. Ces revenus représentent 13,3 % de leurs revenus totaux en 2016. Les revenus de placements ont rapporté pour leur part 226 millions de \$ aux aînés, soit 5 % de tous leurs revenus.

Tableau 21 – Revenu des aînés au N-B selon la source, 2015

	Aînés ayant décl revenu	Rev moy décl (\$)	Revenus agrégés	
			millions \$	Part en %
Déclarants à l'impôt, N-B 2015	138 195	32 523	4 494 516	100,0
Revenu du marché	101 840	23 799	2 423 712	53,9
Revenu d'emploi	32 900	18 114	595 957	13,3
<i>Sal, traitements, comm</i>	27 605	19 188	529 698	11,8
<i>Rev net trav autonome</i>	6 925	9 565	66 287	1,5
Revenu de placements	46 745	4 837	226 102	5,0
Rev de retraite privée	80 040	19 167	1 534 212	34,1
Aut revenu du marché	18 820	3 586	67 485	1,5
Transferts gouvernementaux	137 465	15 065	2 070 958	46,1
Pens SV & Suppl RevG (SRG)	131 550	8 231	1 082 815	24,1
Rég pension Can (RPC) et RRQ	132 310	6 581	870 794	19,4
Prest d'ass-emploi (AE)	5 690	9 536	54 309	1,2
Autres transferts gou	73 325	4 058	62 989	1,4
Revenu après impôt	138 205	29 120	4 024 342	89,5
<i>Impôts sur le revenu payés</i>	75 750	6 207	470 181	10,5
Source : Stat Can, Rec 2016 (tabl 98-400-X2016014) ; compilation de M. Beaudin.				

Le revenu de marché représente une part bien plus importante chez les aînés masculins (53,9 %), alors que les transferts gouvernementaux dominent chez les femmes avec 55,5 % de l'ensemble de leurs revenus. Voir tableau 22. La différence provient surtout des revenus d'emploi et de pensions privées de retraite qui favorisent de loin les hommes, alors que les femmes recourent davantage aux transferts de la Sécurité de vieillesse et du Supplément de revenu garanti. Concernant l'apport des revenus d'emploi, il faut dire que le taux d'activité des aînés est en forte hausse depuis surtout le milieu des années 2000, celui des hommes

² Désigne la somme du revenu d'emploi (traitements & salaires et revenu net d'un emploi autonome), des revenus de placements, des pensions de retraite et rentes, y compris les versements provenant d'un REER et FERR, et des autres revenus en espèces. C'est l'équivalent du revenu total moins tous les transferts gouvernementaux. Il est aussi appelé revenu avant transferts et impôt.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

ayant progressé de 7,1 % en 2002 à 16,7 % en 2017. Le taux d'activité demeure inférieur chez les femmes de 65 ans et plus, ayant néanmoins progressé de 2 % à 8 % au cours du même intervalle.³ Outre le taux d'activité plus élevé chez les hommes, ces derniers ont généralement des emplois mieux rémunérés et de plus longue durée. Qui fait que le revenu moyen d'emploi chez les hommes de 65 ans et plus est de \$20 783 en 2015, comparativement à \$13 498 chez les femmes du même groupe d'âge.

Tableau 22 – Revenu des aînés au N-B selon la source et selon le sexe, 2015

	Hommes 65 ans +			Femmes 65 ans +		
	Rev moy	Revenus agrégés		Rev moy	Revenus agrégés	
	décl (\$)	millions \$	Part %	décl (\$)	millions \$	Part %
Déclarants à l'impôt, N-B 2015	39 465	2 577 840	100,0	26 302	1 916 857	100,0
Revenu du marché	29 523	1 545 989	60,0	17 742	877 859	45,8
Revenu d'emploi	20 783	433 322	16,8	13 498	162 649	8,5
<i>Sal, traitements, comm</i>	22 177	379 340	14,7	14 318	150 267	7,8
<i>Rev net trav autonome</i>	10 856	53 901	2,1	6 302	12 383	0,6
Revenu de placements	5 568	127 231	4,9	4 138	98 876	5,2
Rev de retraite privée	22 560	945 171	36,7	15 440	589 034	30,7
Aut revenu du marché	4 145	40 208	1,6	2 991	27 277	1,4
Transferts gouvernementaux	15 917	1 031 912	40,0	14 304	1 039 046	54,2
Pens SV & Suppl RevG (SRG)	7 935	486 755	18,9	8 490	596 019	31,1
Rég pension Can (RPC) et RRQ	7 359	470 454	18,2	5 854	400 339	20,9
Prest d'ass-emploi (AE)	10 476	43 371	1,7	7 039	10 945	0,6
Autres transferts gouv	3 799	31 322	1,2	4 090	31 663	1,7
Revenu après impôt	35 027	2 287 779	88,7	23 826	1 736 414	90,6
<i>Impôts sur le revenu payés</i>	7 385	289 849	11,2	4 942	180 365	9,4
Source : Stat Can, Rec 2016 (tabl 98-400-X2016014) ; compilation de M. Beaudin.						

L'apport des revenus des aînés selon la source : 2015 vs 2005

Nous avons observé un changement important dans les tendances concernant l'indice de faible revenu au Canada et au Nouveau-Brunswick à partir du milieu des années 1990. De manière générale, le ratio du revenu moyen des aînés à celui de la population de 25-64 ans a bien progressé jusqu'au milieu des années 1990. Cela est particulièrement vrai pour les hommes qui ont vu leur ratio passer d'un seuil d'environ 0,55 en 1986 pour atteindre 0,85 en 1998, soit un gain de 30 points de pourcentage. La progression a été moindre et de plus courte durée chez les femmes aînées. Voir figure 21.

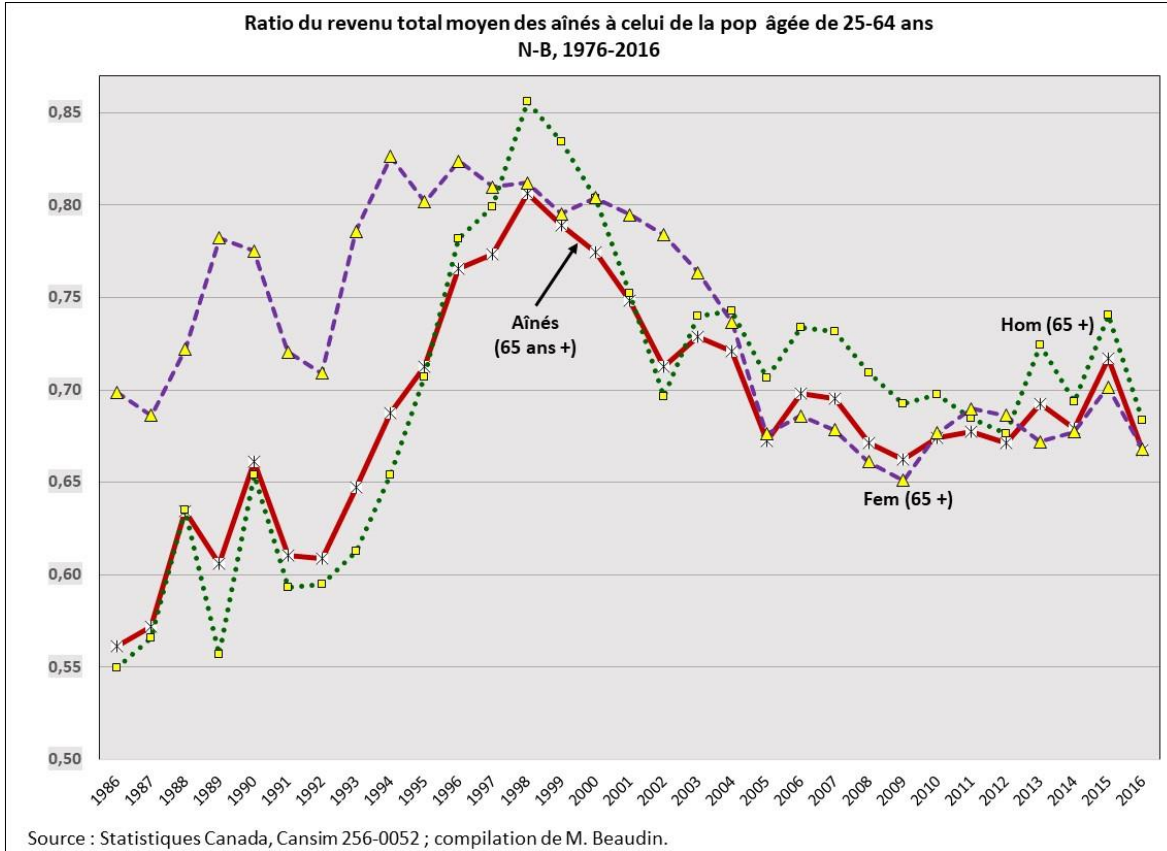
La situation s'est inversée au tournant des années 2000 alors que le ratio du revenu moyen stagne et diminue graduellement pour les femmes de 65 ans et plus avec une baisse de 18 points de pourcentage de 1996 à 2009, pour stagner à ce niveau par la suite. Chez les aînés masculins, le ratio a plongé littéralement, reculant de 16 points de pourcentage en quelques

³ D'après Statistiques Canada, *Enquête mensuelle sur la population active*, Cansim 282-0002.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

années, de 1998 à 2002. Le ratio a oscillé à la hausse et à la baisse par la suite, mais avec une tendance régressive pour atteindre 0,68 en 2016. Bref, pour l'ensemble des aînés, on est revenus à toutes fins pratiques à la situation du milieu des années 1990.

Figure 21 – Ratio du revenu total moyen des aînés à celui de la population adulte, N-B, 1976 à 2016



Comme ce ratio est un indice relatif, cela ne signifie pas forcément une baisse des revenus moyens ou du niveau de vie pour l'un ou l'autre groupe. En effet, sur la période récente (2005-2015), le revenu total moyen des aînés au Nouveau-Brunswick a progressé de 12 % en termes réels, comparativement à 16,2 % pour l'ensemble de la population adulte (16 ans et plus) et 17 % pour les 25-64 ans. Le revenu moyen du marché a davantage progressé, soit de l'ordre de 16,8 %, alors que le revenu moyen de transferts demeurait plutôt stagnant (0,9 %). Voir tableau 23. En termes agrégés, la part des revenus du marché a ainsi augmenté, passant de 48,9 % à 53,8 % de l'ensemble des revenus des aînés. Les proportions ont varié inversement pour les revenus de transferts, soit de 51,1 % à 46,6 %. En revanche, le revenu moyen de pensions du Canada que reçoivent les aînés du Nouveau-Brunswick a reculé en termes réels, soit de -4,4 % pour la SV & SRG et -1,6 % pour le revenu moyen du RPC. Cela confirme les observations menées ailleurs au pays et discutées ci-avant dans la revue de littérature.

Des différences notoires chez les aînés existent entre les hommes et les femmes pour ce qui est du revenu de marché et aussi pour ce qui est des transferts gouvernementaux. Comme le montre le tableau 24, les hommes tirent 60 % de l'ensemble de leurs revenus par le biais du

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

marché en 2015, notamment les revenus de retraite privée ou d'employeurs et les revenus d'emploi. Il s'agit d'une hausse de quatre points de pourcentage sur dix ans.

Tableau 23 – Revenu des aînés au N-B selon la source, 2005 vs 2015

	Rev réel moy (en \$ de 2015)			% des rev agrégés selon la source	
	Année	Année	Var (%)	en 2005	en 2015
Aînés du N-B	2005	2015	2005-15		
Déclarants à l'impôt	29 050	32 523	12,0	100,0	100,0
Revenu du marché	20 370	23 799	16,8	48,9	53,9
Revenu d'emploi	17 535	18 114	3,3	7,6	13,3
Sal, traitements, comm	21 429	19 188	-10,5	6,8	11,8
Rev net trav autonome	5 752	9 565	66,3	0,8	1,5
Revenu de placements	4 453	4 837	8,6	6,6	5,0
Rev de retraite privée	17 637	19 167	8,7	33,3	34,1
Aut revenu du marché	3 080	3 586	16,4	1,3	1,5
Transferts gouv	14 938	15 065	0,9	51,1	46,1
Pens SV & Suppl (SRG)	8 606	8 231	-4,4	28,2	24,1
RPC & RRQ	6 689	6 581	-1,6	20,5	19,4
Prest d'ass-emploi (AE)	8 775	9 536	8,7	0,6	1,2
Autres transferts gouv	4 101	4 058	-1,0	1,9	1,4
Revenu après impôt	25 836	29 120	12,7	88,9	89,5
Impôts sur le rev payés	6 335	6 207	-2,0	11,1	10,5

Source : Stat Can, Rec 2016 (tabl 98-400-X2016014) ; compilation de M. Beaudin.

Tableau 24 – Revenu des aînés au N-B selon certaines sources et selon le sexe, 2005 vs 2015

Revenus des décl de 65 ans + au N-B, 2005 et 2015						
(en \$ constants de 2015)						
Revenus du marché						
	Rev ('000 000 \$K)		% des rev tot		Rev réel moy marché	
	2005	2015	2005	2015	2005	2015
Total	\$1 423	\$2 424	48,9	53,9	\$20 370	\$23 800
Hommes	\$880	\$1 546	55,9	60,0	\$26 028	\$29 523
Femmes	\$542	\$878	40,5	45,8	\$15 056	\$17 742
Revenus d'emploi						
	Rev ('000 000 \$K)		% des rev tot		Rev réel moy d'empl	
	2005	2015	2005	2015	2005	2015
Total	\$220	\$596	7,6	13,3	\$17 535	\$18 114
Hommes	\$167	\$433	10,6	16,8	\$19 473	\$20 783
Femmes	\$53	\$163	4,0	8,5	\$13 336	\$13 498
Revenus de retraite (privés)						
	Rev ('000 000 \$K)		% des rev tot		Rmoy réel Retr privée	
	2005	2015	2005	2015	2005	2015
Total	\$971	\$1 534	33,3	34,1	\$17 637	\$19 167
Hommes	\$606	\$945	38,5	36,7	\$21 669	\$22 560
Femmes	\$365	\$589	27,3	30,7	\$13 476	\$15 440
Rev Séc vieill (SV), Rég Pens Can (RPC) & Alloc conj						
	Rev ('000 000 \$K)		% des rev tot		Rev réel moy pensions	
	2005	2015	2005	2015	2005	2015
Total	\$1 418	\$1 954	48,7	43,5	\$7 681	\$7 404
Hommes	\$655	\$957	41,6	37,1	\$7 877	\$7 641
Femmes	\$763	\$996	57,0	52,0	\$7 520	\$7 189

Source : Stat Can, Rec 2016 (Cansim, 98-400-X2016014) ; compilation M. Beaudin.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le revenu moyen de marché pour les femmes a néanmoins progressé depuis 2005. Pour ces dernières, leur part des revenus de marché a augmenté de plus de cinq points de pourcentage (40,5 % à 45,8 %). Pour ce qui est des revenus de retraite privée ou d'employeur, la situation est plutôt nuancée. Les hommes continuent de recevoir une plus grande part de leurs revenus, comparativement aux femmes, des pensions privées, mais cette part va diminuant (de 38,5 % à 36,7 %). Et les montants moyens tirés de ces pensions ont tendance à stagner (+4 % seulement en dix ans). Pour les femmes âgées, l'apport de ce type de pension va grandissant (de 27,3 % à 30,7 %) tout comme le montant moyen qu'elles reçoivent (+ 14,6 %).

Pour ce qui est des revenus de transferts, ils concernent principalement les pensions du Fédéral (SV et RPC), incluant le SRG et les allocations au conjoint. Ces apports représentent 37 % des revenus totaux des aînés masculins en 2015, une baisse de 4,5 points de % depuis 2005. Les femmes âgées y recourent beaucoup plus, couvrant 52 % de leurs revenus totaux. Toutefois, cette part a également diminué de cinq points de %. Un autre point important à mentionner est le fait que le revenu moyen de ces pensions du Fédéral a diminué, en termes réels. De 2005 à 2015, il a baissé de 3 % chez les hommes et d'un peu plus de 4 % chez les femmes. Il semble que ces revenus ont peine à suivre l'inflation.

En guise de conclusion

Notre analyse visait à cerner le problème de précarité socioéconomique des aînés au Nouveau-Brunswick. Outre les documents et études sur la question au Canada et à l'étranger, nous nous sommes appuyés sur les données officielles de Statistiques Canada, notamment les recensements et les enquêtes périodiques sur les aînés. Après un bref tour d'horizon de la question au Canada et à l'international, nous avons situé la province dans le contexte canadien, tout en examinant la question au sein des sous-régions provinciales, et ce, pour divers sous-groupes selon l'âge, le sexe et le statut familial.

De nos analyses et études consultées, on retient que la situation socioéconomique des aînés n'est pas un état soudain, mais bien le cumul d'antécédents qui prédisposent ou non à la précarité sociale et économique. La capacité financière des aînés est de fait largement tributaire de leurs antécédents sur le marché du travail ou des bénéfices acquis durant leur vie active.

Dans la plupart des pays industrialisés, la situation socioéconomique des aînés s'est grandement améliorée à partir des années 1970, grâce notamment à la mise en place de programmes de soutien du revenu et d'incitatifs à l'épargne. En raison également de l'arrivée progressive des baby-boomers à la retraite, ces derniers ayant en général bénéficié d'une économie en forte progression et d'un marché de l'emploi favorable.

Cela dit, la précarité socioéconomique de certains sous-groupes d'aînés est bien réelle, dépendamment de leurs caractéristiques personnelles ou familiales, ou encore, selon leur lieu de résidence. Par ailleurs, la situation relative des aînés varie dans le temps. Si la proportion d'aînés en situation de pauvreté a fortement régressé au cours des années 1979 et 1980, la tendance s'est renversée par après.

Au Canada, le ratio du revenu total moyen des aînés à celui de la population adulte (16 ans +) a bien progressé à la faveur des aînés entre 1976 et 1996, passant de 55 % à 80 %, pour stagner autour de ce seuil depuis. Cela reflète la difficulté pour les aînés, depuis les années 2000, à maintenir la cadence des revenus de l'ensemble de la population. Cette difficulté est encore plus apparente pour les aînés du Nouveau-Brunswick qui montre un ratio en dents de scie, ayant progressé de 56 % en 1976 à 88,6 % en 1996, pour reculer à 78,9 % en 2016.

La mesure de faible revenu (MFR) de Statistiques Canada montre un pattern tout aussi frappant. Selon cette mesure, la proportion d'aînés néo-brunswickois en situation de pauvreté atteint 20,2 % en 2015, soit 5,7 points de % de plus que celle des aînés dans l'ensemble du pays. Si on retient les *familles économiques d'aînés*, leur fréquence de faible revenu est passée de 33 % au milieu des années 1990 à 18 % environ au début des années 1980 et 4-5 % au milieu des années 1990, pour néanmoins remonter par la suite et atteindre 15 % et plus à partir de 2013. Concernant les *aînés hors-famille économique*, un groupe beaucoup plus à risque puisque vivant seuls pour la grande majorité, leur fréquence de faible revenu est passée de 50 % et plus au milieu des années 1970 à 15-16 % au milieu des années 1990, pour remonter rapidement par après et dépasser le cap des 45 % en 2016. Le nombre d'aînés hors-famille économique en situation de faible revenu est ainsi passé de 9 000 au tournant des années 1980 à 4 000 environ au milieu des années 1990, pour remonter à 17 000 en 2016.

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Ces quelques chiffres montrent que la situation des aînés, dans l'ensemble, s'est quelque peu dégradée depuis une vingtaine d'années. Et ce, en dépit du fait qu'ils demeurent de plus en plus longtemps sur le marché du travail ou le réintègrent pour différentes raisons, dont les besoins financiers.

L'augmentation des inégalités de revenu explique dans une certaine mesure l'évolution du taux de pauvreté chez certains groupes, notamment les aînés dont bon nombre se retrouvent dans les quintiles ou déciles inférieurs de revenus. Au Canada, le revenu moyen des familles du 1^{er} quintile (les 20 % les moins nanties) a progressé de \$4 400 (+ 16 %) en termes réels sur les vingt dernières années (1996 à 2016), alors qu'il augmentait de \$86 800 (+ 39 %) chez le dernier quintile (le 20 % des familles les plus nanties). Au Nouveau-Brunswick, 25 275 aînés ont déclaré pour l'année 2015 un revenu après impôt inférieur à \$15 000 ; et 30 340 autres un revenu net entre \$15 000 et \$19 999. Quatre aînés sur dix ont déclaré un revenu net de moins de \$20 000, alors que le revenu moyen était de \$30 600 pour l'ensemble du groupe aîné et \$38 800 pour la population adulte (16 ans et plus).

Concernant le problème de précarité socioéconomique, les études consultées et nos analyses montrent une diversité de cas. La situation familiale semble un aspect important à considérer, tout comme le genre (homme ou femme), ou encore le lieu de résidence. Les aînés faisant partie de familles économiques sont moins à risque, bien que la situation diffère de beaucoup entre les familles en couple et celles monoparentales. Pour ce qui est des aînés hors-famille économique, surtout ceux vivant seuls (huit sur dix), ils sont encore plus exposés à des situations de faible revenu. Et les femmes, dans un cas comme dans l'autre, vivent davantage des situations de pauvreté. Voyons quelques chiffres pour le Nouveau-Brunswick.

Selon le recensement de 2016, un peu plus de 28 000 aînés (20 % de tous les aînés ayant déclaré un revenu) avaient un revenu en 2015 considéré à faible revenu. Or, ce taux varie de 12 % (10 250 familles à FR) pour les familles économiques en couple à 20 % pour les familles économiques monoparentales (1 315 à FR). La fréquence de faible revenu atteint 44 % pour les aînés hors-famille économique vivant seul (15 625 à FR) et 7,7 % seulement pour les aînés hors-famille économique vivant avec des personnes apparentées ou non (640 à FR).

Toujours pour le Nouveau-Brunswick, la proportion d'aînés en situation de faible revenu varie de 17 % chez les hommes à 23 % chez les femmes. Chez ces dernières, le différentiel est de 7,5 points de % entre les cohortes de 65-74 ans (20 %) et leurs aînées de 75 ans et plus (27,5 %).

Il s'est ajouté 10 860 aînés en situation de faible revenu au Nouveau-Brunswick entre 2005 et 2015, une hausse de 64 %. Se sont ajoutés 5 455 hommes (+ 97 %) et 5 405 femmes (+ 48 %). Si les femmes aînées demeurent plus exposées que les hommes à la situation de faible revenu, ces derniers semblent en mode rattrapage, surtout chez les 75 ans et plus parmi lesquels se sont ajoutés 2 170 cas à faible revenu chez les hommes vs 1 450 chez les femmes.

On note une différence marquée dans la proportion de personnes âgées selon les sous-régions, celle-ci variant de 16,5 % dans le Sud NB urbain à 22,2 % pour le Nord NB urbain et 21,2 % dans l'ensemble des RRPV de la province. Pour ce qui est de la fréquence de faible revenu chez les aînés, elle varie de 14,7 % à 22,2 % et 25,3 % respectivement pour chacune des sous-régions. Le Sud NB urbain abrite 43,5 % des aînés de la province mais on n'y retrouve

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

que 31,7 % des aînés en situation de faible revenu. Les quatre centres urbains en périphérie (nord du N-B) comptent 15,1 % des aînés de la province et une part un peu plus élevée (16,3 %) des aînés néo-brunswickois en situation de faible revenus. Les proportions s'inversent dans l'ensemble des RRPV où résident 41,4 % des aînés de la province, mais 52 % des aînés néo-brunswickois en situation de faible revenus.

Sur la base des 35 comtés ou divisions de recensement (DR) que compte les Maritimes, 9 ont une fréquence de faible revenu chez les aînés égale ou supérieure à 25 %. Parmi ces DR, 6 sont du Nouveau-Brunswick, dont Gloucester (28,7 %), Victoria (27,6 %), Restigouche (26 %), ainsi que Queens, Kent et Madawaska (25 %). Et le comté de Northumberland suit de près avec 24 % d'aînés en situation de faible revenu. À noter qu'il s'agit tous, à l'exception de Queens, de comtés en périphérie nord de la province, dont la plupart à majorité francophone.

La fréquence de faible revenu chez les aînés évolue différemment d'une sous-région à l'autre et aussi selon le genre. Cette fréquence s'est élargie de 3,2 points de % de 2005 à 2015 pour l'ensemble provincial. Mais elle augmentait beaucoup plus dans le Nord NB urbain (+ 4,7 pts de %) que dans les trois centres du Sud (+ 2,2 pts de %). Les RRPV de la province voyaient leur fréquence augmenter de 4 points de %. Les hommes aînés du Nord NB urbain et ceux des RRPV ont vu leur taux de faible revenu progresser le plus de 5 pts de % durant cette période.

À 22,2 % en 2015, la fréquence de faible revenu demeure toujours plus élevée chez les jeunes néo-brunswickois (< 18 ans). Cette fréquence est moindre (19 %) chez les 18-24 ans et encore moins (13,8 %) chez les 25-54 ans. Pour le groupe pré-retraite des 55 à 64 ans, la fréquence augmente à 15 %, puis 18,2 % pour les aînés de 65 à 74 ans et enfin 23,5 % pour les aînés de 75 ans et plus. Si on observe la tendance sur dix ans d'intervalle, soit de 2005 à 2015, la situation est demeurée plus ou moins stable pour les jeunes de moins de 18 ans, bien qu'on y recense 2 745 individus en moins en situation de pauvreté. Même constat pour les 18-24 ans qui comptent également 1 235 individus en moins en situation de faible revenu. Pour les adultes les plus actifs, le groupe des 25 à 54 ans, leur situation s'est légèrement améliorée, leur taux ayant régressé de 14,5 % à 13,8 %. On y recense 6 620 individus en moins en situation de pauvreté. Pour ces trois groupes d'âge, cela reflète en partie leur poids démographique en baisse.

Ce n'est plus le cas pour les autres groupes dont le poids démographique ne cesse d'augmenter. À commencer par les 55-64 ans, ces derniers ont dans l'ensemble amélioré leur situation relative en matière de revenu, avec une proportion à faible revenu ayant régressé de 17,4 % à 15 %. Ce qui n'a pas empêché la progression du nombre d'individus en situation de faible revenu (+ 1 425), dont les deux tiers des hommes. Pour les aînés de 65 à 74 ans, leur situation s'est empirée sur les deux plans : la fréquence de faible revenu a augmenté de trois points de % (15,2 % à 18,2 %) et le nombre d'individus en situation de pauvreté a presque doublé (de 7 245 à 15 640). Et finalement, pour le groupe de la génération silencieuse, les 75 ans et plus, leur situation déjà précaire s'est encore plus détériorée avec une fréquence de faible revenu en hausse de 4,3 points de % (de 19,2 % à 23,5 %) et 3 615 individus additionnels à faible revenu qui porte leur nombre à 12 190 en 2015. À noter que

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

parmi ces individus à faible revenus âgés de 75 ans et plus, on compte deux femmes pour un homme, mais la progression de ces derniers dans le groupe des moins nantis s'est accéléré, leur nombre ayant plus que doubler de 2005 à 2015, alors qu'il n'augmentait que de 22 % chez les femmes.

Les aînés néo-brunswickois ont déclaré des revenus totaux de l'ordre de 4,5 milliards de \$ en 2015, pour un revenu total moyen de \$32 523. Près de 54 % des revenus des aînés proviennent du marché (emploi, placements, pensions privées), le reste provenant des transferts gouvernementaux. Les revenus de retraite (pensions privées et d'employeur) représentent la plus grosse part, soit 34,1 % de l'ensemble des revenus. L'apport des revenus d'emploi sont en hausse chez les aînés étant donné leur taux d'activité qui monte graduellement. Ces revenus représentent 13,3 % de leurs revenus totaux en 2016. Les revenus de placements ont rapporté pour leur part 5 % de tous leurs revenus.

Les revenus d'emploi et de pensions privées de retraite favorisent de loin les hommes, alors que les femmes recourent davantage aux transferts de la Sécurité de vieillesse et du Supplément de revenu garanti. Outre le taux d'activité plus élevé chez les hommes, ces derniers ont généralement des emplois mieux rémunérés et de plus longue durée. Qui fait que le revenu moyen d'emploi chez les hommes de 65 ans et plus est de \$20 785 en 2015, comparativement à \$13 500 seulement chez les femmes du même groupe d'âge.

En termes agrégés, la part des revenus du marché a augmenté de 2005 à 2015, passant de 48,9 % à 53,8 % de l'ensemble des revenus des aînés du Nouveau-Brunswick. Les proportions ont varié inversement pour les revenus de transferts, soit de 51,1 % à 46,6 %. En revanche, le revenu moyen de pensions du Canada que reçoivent les aînés du Nouveau-Brunswick a reculé en termes réels, soit de -4,4 % pour la SV & SRG et -1,6 % pour le revenu moyen du RPC. Cela confirme les observations menées ailleurs au pays et discutées dans la revue de littérature.

Des différences notoires chez les aînés existent entre les hommes et les femmes pour ce qui est de la provenance du revenu. Les hommes tirent 60 % de l'ensemble de leurs revenus par le biais du marché en 2015, notamment les revenus de retraite privée ou d'employeurs et les revenus d'emploi. Il s'agit d'une hausse de quatre points de pourcentage sur dix ans. Pour les femmes aînées, les revenus de marché rapportent moins, mais leur part a progressé de cinq points de % (40,5 % à 45,8 %) de 2005 à 2015.

Pour ce qui est des revenus de transferts, ils concernent principalement les pensions du Fédéral (SV et RPC), incluant le SRG et les allocations au conjoint. Ces apports représentent 37 % des revenus totaux des aînés masculins en 2015, une baisse de 4,5 points de % depuis 2005. Les femmes aînées y recourent beaucoup plus, couvrant 52 % de leurs revenus totaux. Toutefois, cette part a également diminué de cinq points de %. Un autre point important à mentionner est le fait que le revenu moyen de ces pensions du Fédéral a diminué, en termes réels. De 2005 à 2015, il a baissé de 3 % chez les hommes et d'un peu plus de 4 % chez les femmes. Il semble que ces revenus ont peine à suivre l'inflation. Ce qui explique la précarité socioéconomique des individus ou familles qui en dépendent.

Liste des tableaux

- Tableau 1 – Personnes en situation de pauvreté selon le genre de famille, N-B, 2016 (sur la base des trois indicateurs de Statistiques Canada)
- Tableau 2 – Répartition du revenu réel moyen des familles selon le décile de revenus, Canada, 1996 à 2016
- Tableau 3 – Taux de pauvreté selon le pays et le groupe d'âge, 2015
- Tableau 4 – Évolution du revenu réel moyen des aînés selon la source de revenu, Canada, 1976 à 2016
- Tableau 5 – Part (%) des revenus agrégés des aînés selon la source, Canada, 1976 à 2016
- Tableau 6 – Nombre et taux de pauvreté des aînés selon le statut, Canada, 1997 à 2016
- Tableau 7 – Nombre d'aînés et fréquence de faible revenu selon la province, 2005 vs 2015
- Tableau 8 – Projections de la population selon le groupe d'âge, N-B, 2016 à 2036
- Tableau 9 – Poids démographique des aînés selon la région, 2016
- Tableau 10 – Structure démographique des aînés du N-B selon la région, 2016
- Tableau 11 – Répartition des aînés selon la région et la langue maternelle, 2016
- Tableau 12 – Certaines caractéristiques des familles avec parents aînés, N-B, 2015
- Tableau 13 – Répartition des familles monoparentales, 2016
- Tableau 14 – Personnes à faible revenu selon le groupe d'âge, N-B, 2005 et 2015
- Tableau 15 – Personnes à faible revenu, zones urbaines et rurales des Maritimes, 2016
- Tableau 16 – Nombre et % de gens à faible revenu, AR et RMR des Maritimes, 2016
- Tableau 17 – Nombre et fréquence de personnes à faible revenu selon la région économique et le comté, Nouveau-Brunswick, 2016
- Tableau 18 – Aînés en situation de faible revenu selon le sexe et la sous-région, N-B, 2005 et 2015
- Tableau 19 – Revenu total médian après impôt selon la région, 2015
- Tableau 20 – Revenu après impôt des aînés du N-B, selon la tranche de revenu et le sexe, 2015
- Tableau 21 – Revenu des aînés au N-B selon la source, 2015
- Tableau 22 – Revenu des aînés au N-B selon la source et selon le sexe, 2015
- Tableau 23 – Revenu des aînés au N-B selon la source, 2005 vs 2015
- Tableau 24 – Revenu des aînés au N-B selon certaines sources et selon le sexe, 2005 vs 2015

Liste des figures, schémas et graphs

- Figure 1 – Coefficient de Gini de 1980 à 2012, Moyenne OCDE
- Figure 2 – Part des revenus nets selon le quintile de revenu, Canada, 1976 à 2016
- Figure 3 – Part des revenus nets des quintiles inférieurs et supérieurs, N-B vs Canada, 1976 à 2016
- Figure 4 - Taux (%) de personnes à faible revenu selon le groupe d'âge, Canada, 1976 à 2016
- Figure 5 - Taux (%) de faible revenu des aînés selon le statut, Canada, 1976 à 2016
- Figure 6 – Fréquence de faible revenu des familles avec personnes âgées, certaines provinces, 1982 à 2016 (exclut les aînés hors-famille économique)
- Figure 7 – Fréquence de faible revenu des aînés hors-famille économique, certaines provinces, 1982 à 2016 (exclut les aînés dans les familles économiques)
- Figure 8 – Évolution des principaux groupes d'âges au N-B, 1991 à 2016 et projections jusqu'en 2036
- Figure 9 – Pyramide des âges du Nouveau-Brunswick, 2016
- Figure 10 – Pyramide des âges du Nouveau-Brunswick, 2026
- Figure 11 – Évolution des baby-boomers au N-B, 1991 à 2016 et projections jusqu'en 2036
- Figure 12 – Évolution du nombre de familles selon l'âge du parent, N-B, 2000 à 2015
- Figure 13 – Part (%) de familles d'aînés selon la région, N-B, 2008 à 2015
- Figure 14 – Répartition des aînés au N-B selon le statut familial et le taux de faible revenu, 2016

LES ÂÎNÉS EN SITUATION DE PAUVRETÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Figure 15 – Répartition des aînés au N-B selon le sexe, le groupe d'âge, 2016

Figure 16 – Taux de faible revenu selon le type de famille, N-B, 1982 à 2016

Figure 17 – Taux de faible revenu des aînés selon le type de famille et le sexe, N-B, 1982 à 2016

Figure 18 – Évolution du revenu total moyen selon le groupe d'âge et le sexe, N-B, 1976 à 2016

Figure 19 – Répartition (%) des aînés selon la tranche de revenu après impôt et la région, 2015

Figure 20 – Répartition (%) des aînés du N-B selon la tranche de revenu après impôt et la sous-région, 2015

Figure 21 – Ratio du revenu total moyen des aînés à celui de la population adulte, N-B, 1976 à 2016